

Compte rendu d'activité de la

Concession 2016





Partout dans le monde, le gaz naturel est considéré comme l'énergie majeure de la transition énergétique. La consommation mondiale augmente, alimentée par le développement de nouveaux usages, notamment dans les transports, le gaz naturel constituant une réponse concrète à des problématiques telles que l'amélioration de la qualité de l'air ou la protection de l'environnement.

Pour poursuivre sa dynamique en faveur du développement des territoires, le gaz doit devenir plus vert. C'est notamment le cas grâce au biométhane, produit à partir de déchets, avec une nouveauté, la valorisation des boues de stations d'épuration. Aujourd'hui, 30 sites injectent du biométhane dans le réseau exploité par GRDF, soit l'équivalent de la consommation annuelle en gaz de 2 000 bus. Atteindre l'objectif de 10 % de consommation de gaz renouvelable dans le réseau en 2030, fixé par la loi de transition énergétique, nécessite de redoubler d'efforts pour accompagner la structuration de la filière, fédérer les acteurs, faciliter le financement des projets et faire connaître les avantages qu'offre cette énergie : production locale, valorisation des déchets, économie circulaire, création d'emplois non délocalisables...

Chez GRDF, fiers de nos missions de service public, nous sommes convaincus que c'est ensemble que nous réussirons la transition énergétique des territoires. De nombreux exemples le prouvent, que ce soit la réussite des pilotes du compteur communicant gaz, dont le déploiement vient d'être lancé, ou encore les expérimentations prometteuses autour de la complémentarité des réseaux d'énergie. Cette co-construction s'appuie sur une composante essentielle : la confiance. Vous êtes 96 % à nous l'accorder et nous vous en remercions. Votre confiance nous oblige. L'exigence de professionnalisme, de qualité, de transparence, d'écoute et d'innovation est le socle de notre projet d'entreprise 2018. En effet, GRDF se transforme au rythme de l'évolution de vos attentes.

Ainsi, demain, nous devrons être capables de vous fournir l'ensemble des données indispensables à la mise en place de politiques énergétiques locales. Nous y travaillons déjà avec des expérimentations dans plusieurs collectivités. Il faudra aussi vous proposer des solutions concrètes afin de lutter contre la précarité énergétique. Nous nous y employons dès maintenant avec d'ambitieux programmes de rénovation des bâtiments ou encore le déploiement de Cavigaz, le service civique de la transition énergétique.

Sans oublier la mobilité durable qui répond à un enjeu de santé publique quotidien qu'est l'amélioration de la qualité de l'air. Nous agissons en contribuant au développement du Gaz Naturel Véhicule (GNV) et du biométhane carburant, le BioGNV, dont le taux d'émission de particules fines est proche de zéro.

Enfin, le compte rendu annuel que vous allez consulter est lui aussi synonyme de transformation. Plus synthétique, il répondra, j'en suis sûr, aux questions que vous vous posez sur la réalisation de nos missions de distributeur de gaz.

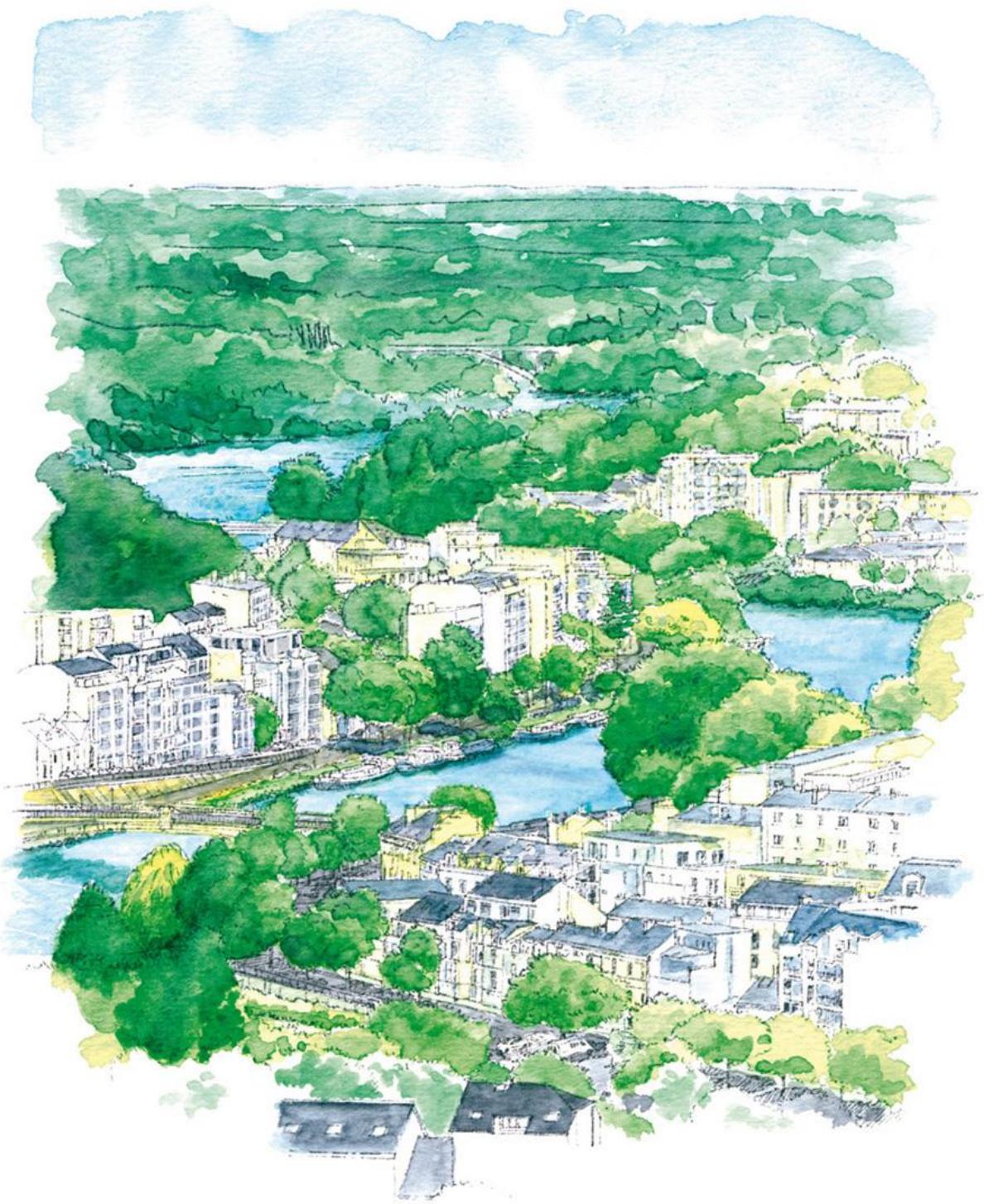
En 2017, plus que jamais, GRDF continue d'innover car demain s'écrit aujourd'hui.

Édouard Sauvage
Directeur Général de GRDF

Sommaire

L'essentiel de votre concession	7
• Les chiffres clés de l'année 2016	8
• Vos interlocuteurs GRDF	9
• Votre contrat de concession	9
• Les données de votre concession en ligne sur Ma Concession Gaz	9
• Mon réseau Gaz, l'application au service de votre quotidien	10
Les missions de service public	11
• Comprendre la distribution du gaz naturel	12
• La triple autorité encadrant la distribution de gaz naturel	12
• Les missions de service public confiées à GRDF	12
• La tarification du service de distribution du gaz naturel	12
Une organisation à votre service	15
• Une organisation mutualisée	16
• Un ancrage local pour mieux vous servir	17
• Responsabilité sociétale et achats responsables	18
Le patrimoine de votre concession	19
• Les principaux ouvrages de distribution du gaz naturel	20
• L'inventaire du patrimoine de votre concession	21
• La connaissance du patrimoine	21
• La modernisation et le développement du réseau	24
La gestion du réseau et de la clientèle	27
• La sécurité du réseau	28
• La chaîne d'intervention	30
• La prévention des dommages	35
• La gestion de la clientèle	36
• Les réclamations sur votre concession	44
L'économie de la concession	45
• Préambule	46
• Les investissements sur votre concession	47
• Préambule sur la notion de compte d'exploitation	52
• Le compte d'exploitation de votre concession	56
• La valorisation du patrimoine	65
Lexique	69

L'essentiel de votre concession



Les chiffres clés de l'année 2016



Vos interlocuteurs GRDF

Pour répondre au mieux aux attentes des collectivités territoriales, les interlocuteurs GRDF sont présents à vos côtés.

Bruno WATERLOT, Directeur Territorial
- 06.26.98.54.56
bruno.waterlot@grdf

Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution

de gaz naturel et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 10/03/1998

Durée d'application : 30 ans

Les données de votre concession en ligne sur Ma Concession Gaz

Accessible sur www.grdf.fr, Ma Concession Gaz est un portail réservé aux collectivités concédantes. Cet espace vous permet d'accéder de façon sécurisée aux documents de votre concession, tels que le contrat de concession, ou les comptes rendus annuels d'activité. En outre, il propose des informations pratiques et des services digitaux comme l'affichage dynamique

de la cartographie, l'information en temps réel sur les coupures réseau, et un comparateur des énergies. Ce portail dispose également d'une plateforme de données vous permettant de visualiser et télécharger les informations détaillées relatives à l'activité de GRDF sur votre territoire : données techniques, patrimoniales, clientèle et économiques.

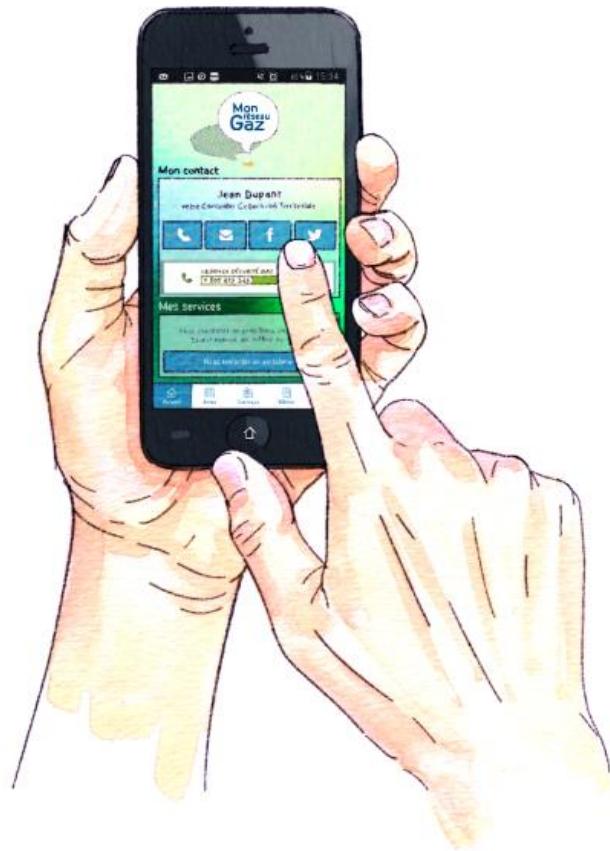


Ma Concession Gaz, l'espace privé des collectivités, met à disposition des services digitaux et les données de la concession

Mon réseau Gaz, l'application au service de votre quotidien

GRDF a développé une application pour faciliter le pilotage de votre réseau de gaz naturel. Téléchargeable sur les stores d'applications (App Store & Google Play Store) et compatible avec tous types de smartphones, elle vous accompagnera au quotidien. La première utilisation de cette application nécessite la saisie d'un code d'authentification, envoyé par GRDF et propre à votre collectivité.

Vous y trouverez un large panel de services comme vos contacts privilégiés, la cartographie de votre réseau, l'information en temps réel sur les coupures (travaux, etc.) et des éléments de réponse à toutes les questions que vos administrés peuvent vous poser. Vous avez également la possibilité de remonter d'éventuelles anomalies (ex : coffret abîmé, enrobés problématiques..) aux équipes de GRDF.



Téléchargez dès maintenant l'application mobile "Mon réseau Gaz" sur App Store et Google Play Store

Les missions de service public

2



Comprendre la distribution du gaz naturel

La chaîne gazière est composée de trois activités principales :

- la production,
- l'acheminement (activités de « distribution » et « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,

- la commercialisation de gaz naturel, par les fournisseurs d'énergie.

GRDF est le principal opérateur de réseau pour l'activité de distribution du gaz naturel.

La triple autorité encadrant la distribution de gaz naturel

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- l'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une durée de 3 ans et soumis à la réglementation régissant son activité,
- la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseaux de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi

que le contenu et le tarif des prestations complémentaires du Catalogue des Prestations de GRDF,

- l'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

Les missions de service public confiées à GRDF

Les missions de service public



La tarification du service de distribution du gaz naturel

La péréquation tarifaire

La loi confie à GRDF, et aux autres distributeurs non nationalisés, la gestion déléguée du service public local de la distribution de gaz naturel sur leur zone de desserte exclusive.

GRDF exploite les équipements nécessaires au service public de la distribution de gaz naturel à ses risques et périls, supportant ainsi les charges financières et exerçant les responsabilités associées. GRDF assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements en concession. En

contrepartie de ces obligations, GRDF est autorisé à percevoir auprès des clients finals, via les fournisseurs de gaz, une rétribution par le biais du tarif ATRD.

Le modèle français repose sur des notions indissociables : zone de desserte exclusive, régulation, péréquation tarifaire et mutualisation opérationnelle.

Pour les principaux distributeurs de gaz naturel, le tarif appliqué sur leur zone de desserte exclusive n'est pas fonction de l'équilibre économique de

chaque concession, individuellement. Ce tarif s'applique sur l'ensemble des concessions de la zone desservie. C'est le principe de la « péréquation tarifaire » de la distribution. Enfin, le modèle régulatoire français impose que chaque distributeur soit son successeur obligé au titre des contrats de concession sur sa zone de

desserte exclusive historique. Toutefois, ce principe de péréquation ne s'applique pas aux nouvelles concessions (contrats signés pour la première fois depuis 2008) : sur celles-ci, le tarif de distribution est issu d'une mise en concurrence et est donc propre à chaque contrat.

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de fourniture d'autre part, la loi a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (articles L452-1, L455-2 et L452-3 du code de l'énergie).

Pour le tarif péréqué en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2016 (délibération du 10 mars 2016), la CRE a

retenu, dans la continuité des tarifs précédents, les principes généraux suivants :

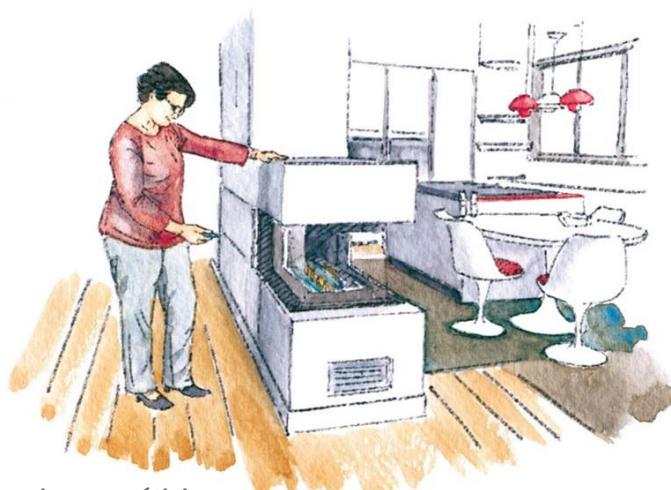
- une incitation à la maîtrise des coûts portant, d'une part sur les charges d'exploitation de GRDF et, d'autre part, sur les programmes d'investissement,
- une structure composée des options tarifaires correspondant aux segments de clientèle (le tarif s'applique par point de livraison et, pour chacun, le choix de l'option tarifaire est laissé au fournisseur),
- une évolution mécanique de la grille tarifaire au 1^{er} juillet de chaque année.

La grille tarifaire

Les délibérations de la CRE portent sur l'évolution de la grille tarifaire de GRDF au 1^{er} juillet de chaque année.

La délibération du 10 mars 2016 porte sur la grille tarifaire s'appliquant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (ci-dessous).

Option Tarifaire	Abonnement annuel en €	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/m
T1 < 6 MWh/an	34,20	28,72	-	-
T2 de 6 à 300 MWh/an	135,36	8,35	-	-
T3 de 300 à 5 000 MWh/an	764,40	5,82	-	-
T4 > 5 000 MWh /an	15 717,36	0,82	204,60	-
TP tarif de proximité	36 668,52	-	102,00	66,96



Le gaz, une énergie compétitive pour se chauffer, notamment avec une cheminée au gaz naturel

La facture type

Composantes de la facture HT d'un client résidentiel

La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en moyenne au 30 juin 2016.

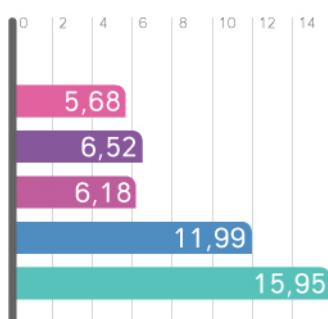
Source : site Internet CRE



Prix moyen annuel des principales énergies de chauffage

Moyenne d'octobre 2015 à septembre 2016.

Source : données MEDDE/SOeS/Base Pégase



Bois granulés en vrac

Prix complet de 100 kWh PCI (livraison Vrac de 5 tonnes à 50 km).
Source : CEEB/Propellet.

Gaz naturel

Prix complet de 100 kWh PCI au tarif B1, 3 usages. Consommation annuelle de 23,26 MWh PCS.

Fioul domestique

100 kWh PCI de FOD au tarif C1 (livraison de 2 000 à 5 000 litres). PCI 11,8 kWh/litre.

Propane

100 kWh PCI de propane en citerne. Hors mise à disposition et entretien de citerne et compteur.

Électricité

Prix complet de 100 kWh (puissance 12 kVA double tarif). Consommation de 13 MWh dont 5 MWh en heures creuses.

Le gaz naturel est une des énergies les plus compétitives.

GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » des prix des énergies :
www.grdf.fr/particuliers/gaz-naturel/comparateur-prix-energie



25% du parc automobile de GRDF roule au Gaz Naturel Véhicule (GNV)

Une organisation à votre service !

3



Une organisation mutualisée

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur huit régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France

Au National

- **Les experts métiers**

- Acheminement & gestion de la clientèle
- Technique industrielle
- Développement de l'utilisation du réseau de gaz naturel
- Concessions et nouveaux usages du gaz (filière biométhane, gaz naturel véhicule...)

- **Les fonctions support**

- Système d'informations
- Ressources humaines
- Finance & controlling



Dans chacune des 8 régions GRDF

- **Direction Réseaux**

- Concevoir et construire au meilleur coût le réseau des collectivités
- Exploiter et maintenir le réseau en maîtrisant les coûts et en assurant sa sécurité
- Valoriser le patrimoine gazier des collectivités

- **Direction Clients-Territoires**

- Être au plus près des problématiques locales en matière d'énergie
- Promouvoir l'utilisation performante du gaz naturel
- Satisfaire les clients au quotidien
- Gérer la relation avec les fournisseurs

- **Unités Clients Fournisseurs (UCF)**

- Planification d'opérations de relevé et relation avec les prestataires
- Planification, optimisation et réalisation des interventions (clients, fournisseurs)

- **Direction Fonctions Supports**

- Communication
- Controlling
- Autres fonctions d'appui

- **Unités Services Régionaux (USR)**

- Ressources humaines (contrat de travail)
- Informatique et télécoms
- Immobilier
- Logistique

Un ancrage local pour mieux vous servir

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

- Relations Collectivités Territoriales
- **Votre interlocuteur de proximité**
- Travaux
- Exploitation
- Gestion Clientèle

Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales et Autorités Concédantes
- Développement
- Patrimoine & Travaux
- Exploitation
- Services Supports

Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz, Unités Urgence Sécurité Gaz, service comptabilité
- ... et les directions fonctionnelles nationales



Un véhicule roulant au GNV est deux fois moins bruyant qu'un diesel : solution idéale pour les bennes à ordures ménagères en milieu urbain

Responsabilité sociétale et achats responsables

La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

En construisant son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.

Pour répondre à ces attentes, GRDF s'est doté en 2016 d'une politique RSE composée de 7 engagements forts, articulés autour des 3 axes de son Projet d'Entreprise : « viser l'excellence opérationnelle », « faire du gaz une énergie d'avenir » et « construire ensemble ».

Pragmatiques et concrets, co-construits avec l'ensemble des métiers et des collaborateurs GRDF, ces engagements RSE (et les objectifs associés) sont en prise directe avec les activités et

le quotidien d'un gestionnaire de réseau responsable.

L'organisation régionale et locale de GRDF est la première garante de l'intégration de la RSE dans les activités de l'entreprise. Les actions lancées sont menées à deux niveaux :

- au service de la collectivité, en proposant des solutions pour la transition énergétique des territoires : développement du gaz vert et de la mobilité durable, déploiement d'outils de performance énergétique et de maîtrise de l'énergie, transformation du réseau de distribution de gaz naturel en outil de pilotage de la transition énergétique,
- au service de la société civile, en mettant en œuvre au quotidien des actions locales de lutte contre la précarité énergétique, d'insertion sociale et professionnelle et de limitation des impacts environnementaux.

Les achats responsables

Conformément aux engagements de son Projet d'Entreprise, GRDF mène une politique d'achats responsables en se donnant pour missions d'associer ses fournisseurs et prestataires à ses objectifs RSE, et de développer ses relations avec le secteur protégé dans ses activités.

En particulier, GRDF collabore à l'économie des territoires en faisant appel à des PME implantées localement et des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). En 2016, sur le département 62, GRDF a fait travailler 122 PME et 1 ESAT du département.



Signature d'un partenariat en faveur de l'aménagement durable avec une fédération régionale des entreprises publiques locales

Le patrimoine de votre concession

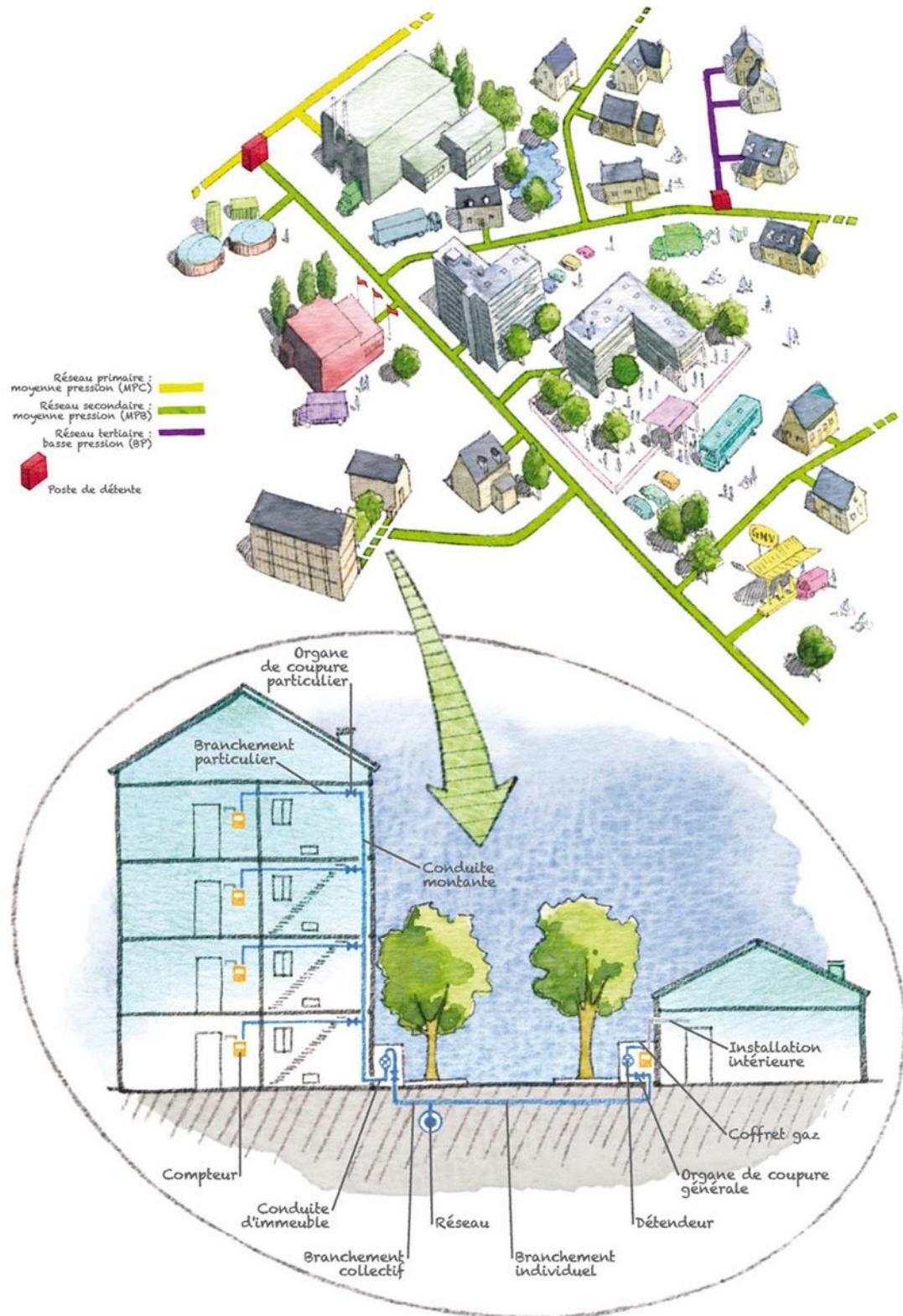
4



Les principaux ouvrages de distribution du gaz naturel

Sur le réseau de distribution de gaz naturel géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2016 environ 5,5 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons individuelles, immeubles à chaufferie collective et sites

industriels, ainsi que 730 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,4 millions d'appartements. 95% de ce réseau est constitué de Moyenne Pression (MP, pression $\geq 0,3$ bar).



L'inventaire du patrimoine de votre concession

Canalisation (longueurs en mètres)	2016	2015	2014
Longueur totale des canalisations	6 288 919	6 255 653	6 219 389
Par pression			
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	188 319	192 857	198 787
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 bar)	6 100 600	6 062 796	6 020 602
Par matière			
Polyéthylène (PE)	4 622 678	4 584 455	4 538 175
Acier	1 580 653	1 583 579	1 592 302
Autres matériaux	85 588	87 619	88 912

Nombre d'ouvrages	2016	2015	2014
Postes de détente réseau	299	305	313
Robinets de réseau	2 652	2 725	2 817
Branchements collectifs	9 225	9 029	8 964

La connaissance du patrimoine

L'amélioration de la cartographie du réseau de gaz

Les classes de précision

La réglementation « anti-endommagement » fixe des classes de précision (A, B et C), associées à la cartographie, des réseaux dits sensibles. Elle précise également les modalités de réponse aux DICT par les exploitants et les mesures de prévention des dommages sur les chantiers. GRDF classe en A

(précision maximale) les réseaux neufs et renouvelés depuis la parution de l'arrêté du 15 février 2012 et a également engagé une démarche volontariste de classement des réseaux existants en classe A. Sur votre concession, le taux de réseau en classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est de 99,80%.

La mise à jour de la cartographie

GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment suite aux travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de numérisation et de géoréférencement des fonds de plan Grande

Échelle et celle de recalage des réseaux sur la cartographie moyenne échelle.

En 2016, 1 830 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés sur le périmètre de votre concession.

Le Plan de Corps de Rue Simplifié

GRDF a signé, en 2015, le protocole d'accord entre les exploitants de réseaux et les collectivités sur le déploiement du PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié), sous l'égide du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG). Il vise à constituer des bases mutualisées de fonds de plan

pour disposer du meilleur référentiel dans les réponses aux DT-DICT. Ces démarches, porteuses de sécurité à proximité des réseaux, ont été initiées par quelques collectivités en 2016, auxquelles GRDF a apporté son concours.

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages

En 2015, GRDF a lancé le projet RIO 2 (« Référentiel Inventaire Ouvrages »). Ce programme a pour objectif de recenser les compléments d'inventaires techniques des branchements collectifs, des conduites d'immeuble et des conduites montantes. La démarche, d'un budget global de 14 millions d'euros jusqu'à fin 2017, concerne l'ensemble du territoire français, et consiste à visiter quelque 464 000 adresses.

Depuis le lancement de la démarche et jusqu'à fin 2016, plus de 346 000 adresses ont été visitées (soit plus des trois quarts) sur lesquelles 118 000 branchements collectifs supplémentaires ont été identifiés. Cette action permettra de renforcer la sécurité en intégrant ces branchements supplémentaires à la politique de maintenance des ouvrages. À l'issue de ce recensement technique, ces branchements collectifs viendront compléter et ajuster l'inventaire patrimonial.

En 2016, 180 000 adresses ont été visitées, contribuant à améliorer la fiabilité de la compréhension du patrimoine.



GRDF déploie Géofactory, une équipe dédiée au développement d'applications de cartographie innovantes

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz naturel est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par des bases de données techniques et une base des immobilisations mises à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine. Cet indicateur a été introduit l'année dernière et affiché au niveau national. GRDF avait pris l'engagement vis-à-vis des autorités concédantes

de le décliner à la maille contractuelle dès 2017. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Chacun des sous-indicateurs doit atteindre un nombre maximal de points. Ce système de mesure permet d'évaluer finement la progressivité de la connaissance du patrimoine au fil des années.

Au national en 2016, l'indice de connaissance du patrimoine est de 80.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de votre concession :

N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2016
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	≤ 25% : 0 point > 25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	2
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	≤ 25% : 0 point > 25% : Progressif	2
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	9
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	≤ 80% : 0 point > 80% : Progressif	4
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	≤ 90% : 0 point > 90% : Progressif	2
10	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	3
11	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	4
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	9
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	2
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, dans le portail Ma Concession Gaz, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
Total		100		84

La modernisation et le développement du réseau

La politique d'investissement de GRDF

Une mission du distributeur

Définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel est l'une des missions essentielles de GRDF (article L.432 - 8 du code de l'énergie). Les investissements réalisés par GRDF se

décomposent en deux grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de développement du réseau, et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 50%), centrée sur les points techniques sensibles comme, par exemple :

- la qualification et l'habilitation du personnel en rapport avec le travail réalisé,
- la qualité de réalisation des fouilles,
- le respect de la couverture spécifiée et le respect des distances inter-ouvrages,
- la qualité de pose des ouvrages encastrés (en et hors sol),

- la fourniture du plan de recollement après travaux.

Le contrôle de conformité est doublé d'une démarche d'évaluations qui prévoit que tous les prestataires doivent être visités sur les chantiers huit fois par an. Cette évaluation très complète permet de coter les thématiques suivantes : sécurité et propreté des chantiers, qualité des travaux, relation client, information. Tout écart révélé par cette démarche est tracé et fait l'objet d'action corrective, pouvant aller jusqu'à l'annulation du marché, en cas de récidive.

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de développement du réseau

Les travaux de développement du réseau concédé consistent à construire ou à raccorder :

- des nouveaux ouvrages de distribution (canalisations, branchements et éventuellement postes de détente) dans des parties du territoire concédé mais non encore desservies afin de raccorder de nouveaux clients,
- des unités de production de biométhane,
- des stations GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que

le dynamisme immobilier local ou la conjoncture économique.

Pour les projets d'extension, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

En 2016, GRDF a développé le réseau de votre concession de 34 794 mètres.

Retrouvez ici les principaux chantiers de développement du réseau réalisés en 2016 sur la concession :

- GAVRELLE ; RUE DE PLOUVAIN (2 600 m)
- DOURGES ; RUE DE LA LIBERTE (2 017 m)
- DOUVRIN ; RUE DES GUEROUS (1 631 m)
- CARVIN ; RUE DES FREAGTES- RUE DES MERLES (927 m)
- VIOLAINES ; ROUTE D'ESTAIRE (903 m)
- OPPY ; RUE DE PLOUVAIN (785 m)
- BRUAY-LA-BUSSIÈRE ; SECTEUR FALANDE (740 m)
- OYE-PLAGE ; CHEMIN DE LA BASSE RUE - ALLEE MIMOSAS (681 m)

Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation du réseau regroupent des investissements obligatoires et prévisibles à la demande des collectivités. Ils peuvent également résulter d'exigences réglementaires fixées sous l'impulsion de la Direction générale de la Prévention des Risques du ministère de l'Énergie, comme l'installation d'équipements de télésurveillance de la pression du gaz sur les postes de détente MPC/MPC ou MPC/MPB.

D'autres investissements sont le fruit de la politique volontariste de GRDF. Ils résultent d'une analyse de plusieurs facteurs : les défauts constatés lors des opérations de maintenance, la vulnérabilité aux dommages de tiers, le matériau de l'ouvrage et son âge, la technique de construction et d'assemblage, la sensibilité à un environnement spécifique, les opportunités de coordination de travaux.

La solution gaz naturel est souvent choisie dans la conversion d'une installation de chauffage alimenté au fioul domestique



Les investissements d'adaptation et de modernisation du réseau concernent notamment :

- le renouvellement des réseaux dits plus sensibles (fonte ductile, cuivre, acier sans protection cathodique) qui représentent 3,5 % du réseau exploité par GRDF,
- le renouvellement des branchements en fonction de leurs caractéristiques (plomb, solacier, cuivre à faible profondeur),
- le renouvellement des branchements collectifs construits avant 1977 en fonction de leur état et de la nature des incidents éventuels.

Dans certains cas, la sécurisation des branchements peut être assurée sans renouvellement, par la pose d'un dispositif de protection, appelé DPBE, permettant l'interruption du débit de gaz.

GRDF a décidé d'équiper ses 4000 postes réseaux Moyenne Pression de dispositifs communicants permettant l'interrogation à distance et donnant la capacité à ses bureaux d'exploitation de connaître en temps réel l'état des pressions dans les réseaux de distribution. Le déploiement de ce projet démarre en 2017 et se poursuivra jusqu'en 2019.

Retrouvez ici les principaux chantiers d'adaptation et de sécurisation réalisés en 2016 sur la concession :

- OUTREAU ; RUE PASTEUR (638 m)
- CALAIS ; RUE DU COMMANDANT TULASNE (625 m)
- LIEVIN ; RUES VAILLANT, FENELON, DUTERRIER (555 m)
- BETHUNE ; RUE JEAN BART (385 m)
- ARRAS ; GRAND'PLACE (225 m)
- BETHUNE ; RUE ALBERT 1ER (196 m)
- ARRAS ; RUE PASTEUR (150 m)
- ARRAS ; RUES SAINT GERY ET WATELETTE (113 m)

Les principaux chantiers de déplacement d'ouvrages

Dans la grande majorité des cas, les demandes de déplacements sont à l'initiative de collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, soit lors de grands projets urbains, soit

suite à des modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande de clients finals.

Retrouvez ici les principaux chantiers de déplacement d'ouvrages réalisés en 2016 sur la concession :

- CARVIN ; ROUTE DE MEURCHIN (348 m)
- ARRAS ; LA CITADELLE (205 m)
- CARVIN ; ROUTE D'OIGNIES & RUE GAY LUSSAC (195 m)
- DOURGES ; CITÉ BRUNO (153 m)
- SAINT-MARTIN-AU-LAERT ; RUE DU COMMERCE (131 m)
- AGNY ; ROUTE DEPARTEMENTALE 60 (125 m)
- WAILLY ; ROUTE DEPARTEMANTALE 60 (120 m)
- LIBERCOURT ; CONTOUR DE LA GARE (95 m)



La gestion du réseau et de la clientèle



La sécurité du réseau

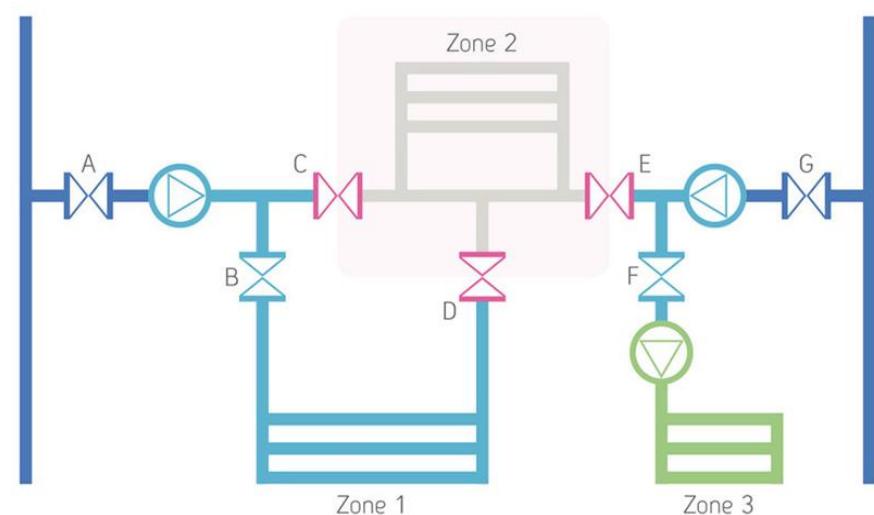
Le schéma de vannage

Un schéma de vannage optimal permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre maximal de clients coupés à environ 1 000 clients. Le schéma de vannage définit le nombre et le positionnement d'organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

En 2016, GRDF a investi 23 millions d'euros au niveau national en travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de

coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des inutiles, remplacement en cas de blocage...). Environ 130 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

Le schéma suivant est une illustration synthétique d'un schéma de vannage. En manœuvrant les organes de coupure C, D et E, il est possible d'isoler la zone 2, tout en conservant l'alimentation du reste du réseau.



La maintenance des ouvrages

La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance préventive et corrective vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, de prévenir les incidents par une intervention ciblée et de corriger d'éventuelles défaillances constatées. GRDF définit une

politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, par type d'ouvrage et revue annuellement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 « gammes de maintenance » sont gérées.

Programme de maintenance	2016		2015	
	Réalisées	Programmées	Réalisées	Programmées
Visites (en nombre)				
Postes de détente réseau	134	134	110	108
Robinets de réseau	1 164	1 231	1 548	1 622
Branchements collectifs	1 726	1 710	1 091	983

La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles en voiture. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux tiers, terrain, etc.).

Surveillance du réseau	2016		2015	
	Réalisé	Programmé	Réalisé	Programmé
Linéaire surveillé (en mètres)				
Canalisation	2 513 379	2 075 230	2 290 433	2 095 661

La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97 % des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur ces installations.

En complément de la réglementation, GRDF mène une politique de prévention basée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,

- la proposition de diagnostics sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois. Dans ce cas, le coût du diagnostic est pris en charge par GRDF.

En 2016, sur votre concession :

- 2 794 diagnostics ont été réalisés au niveau de la concession suite à l'accord du client,
- 47 situations de danger - grave et immédiat - ont été mises en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ et ISIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ et ISIGAZ sont deux opérations spécifiques visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les éco-gestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau. Au total, 660 jeunes sont

missionnés, d'ici 2018, pour visiter environ 100 000 foyers modestes alimentés au gaz naturel.

Au titre de l'opération ISIGAZ, menée chez les bailleurs sociaux de votre région (pour les communes en patrimoine classé Quartier politique de la ville), GRDF a fait réaliser 3 856 médiations chez les habitants.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GRDF procède à la vérification des

dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Nombre de compteurs traités à la maille de la concession	Périodicité	2016	2015	2014
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	4 773	8 013	6 279
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	372	357	267
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	463	294	263

La chaîne d'intervention

Les appels de tiers sur votre concession

Lorsqu'un tiers appelle pour signaler une odeur ou un manque de gaz, l'appel est pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel puis déclenche l'intervention. Dans 98 % des cas, l'intervention ne nécessite pas une coordination complexe. Dans 2 % des cas, une Procédure Gaz Renforcée est déclenchée.

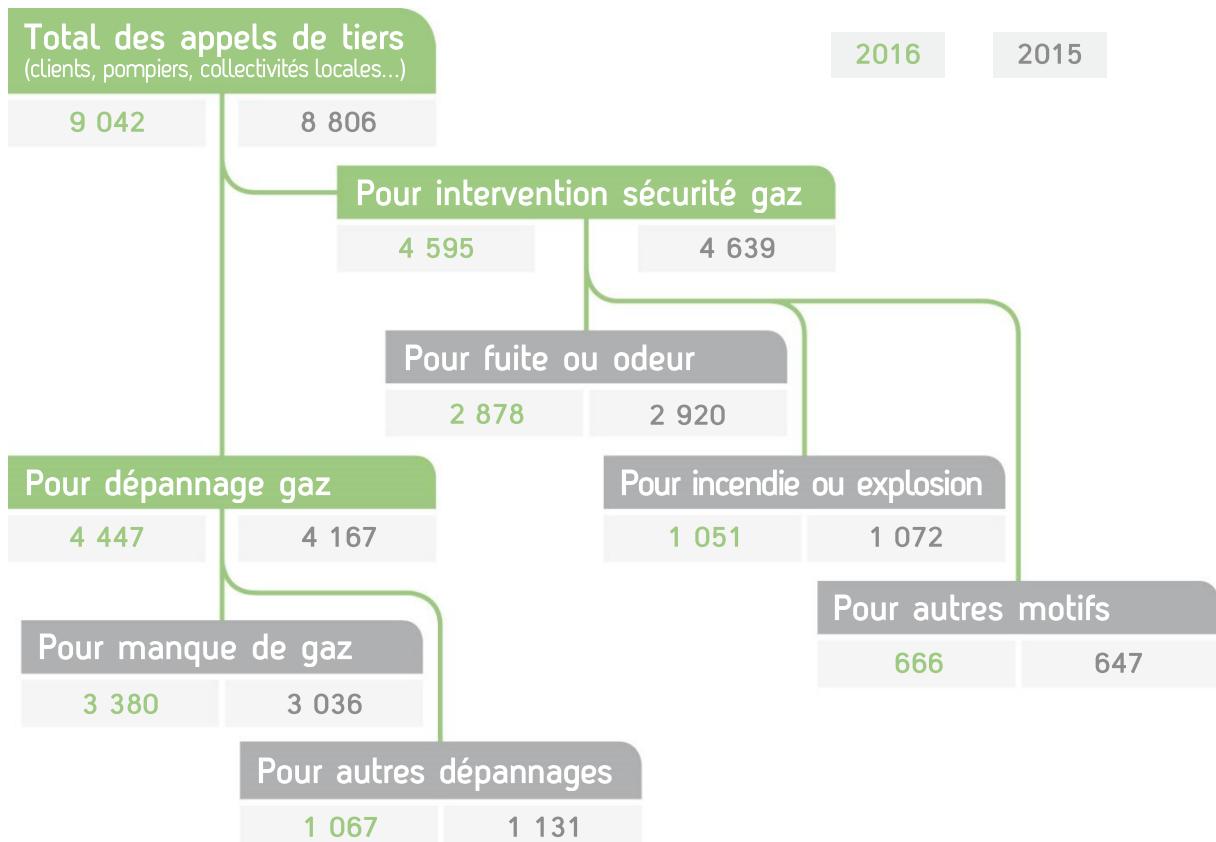
URGENCE SECURITE GAZ

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Les appels de tiers reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuite ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de

- Plus d'un million d'appels sont traités chaque année par les 140 salariés de trois sites GRDF garantissant un traitement des appels 24h/24 et 7 jours/7, avec une traçabilité complète.
- Des lignes téléphoniques prioritaires sont réservées aux services d'incendie, de secours et aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.

sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages). Dans la majorité des cas, la collectivité est informée de l'intervention.



Les interventions de sécurité

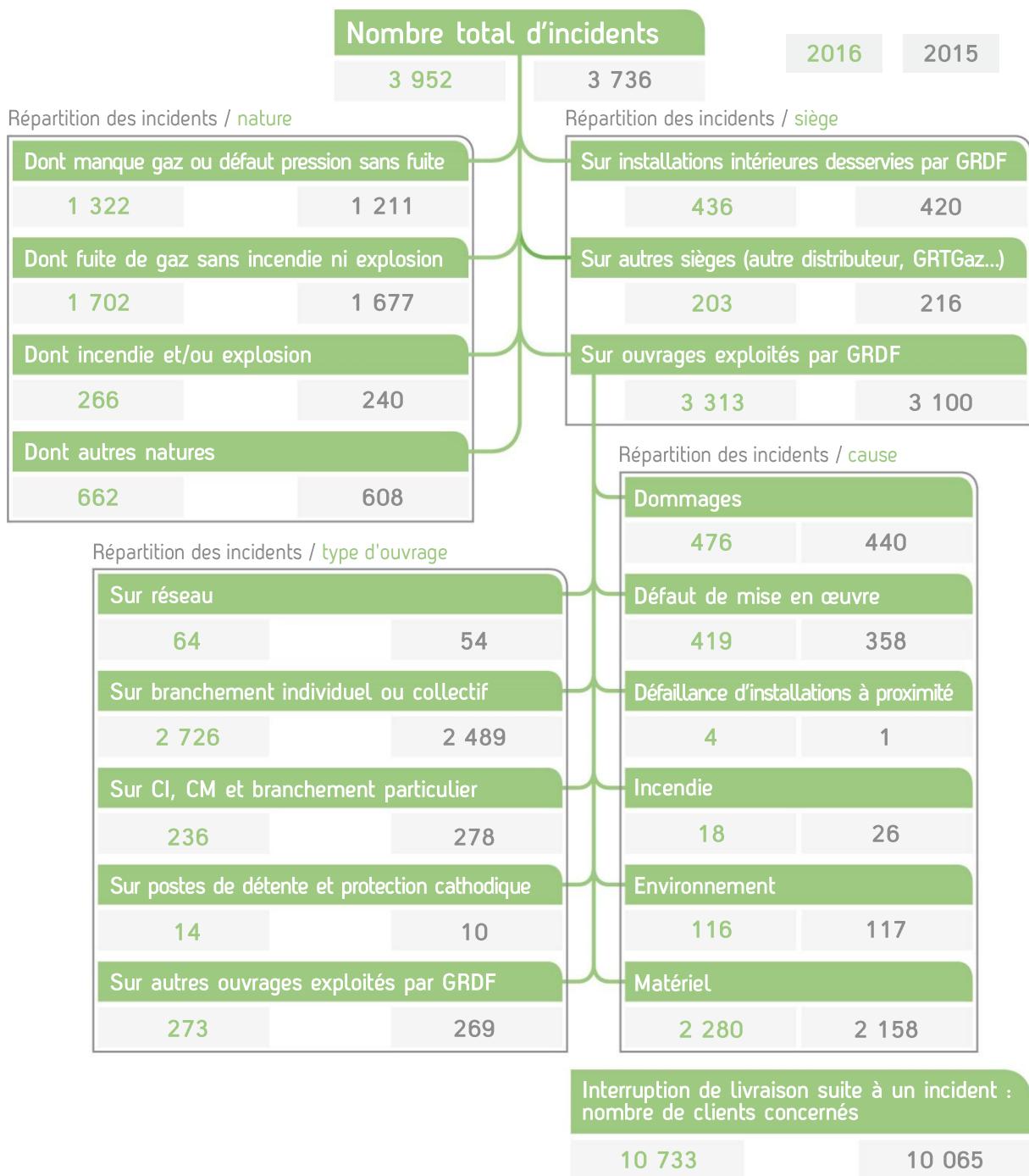
Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est

apportée au suivi des interventions de sécurité. Sur le département 62, le taux d'intervention en moins de 60 minutes est de 99,40%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de

la concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.



Nombre d'incidents suite à **endommagement de tiers**, par pression :

Nombre d'incidents	2016	2015	2014
Nombre d'incidents sur réseau basse pression	7	15	9
Nombre d'incidents sur réseau moyenne pression type B (MPB)	43	30	23
Nombre d'incidents suite à endommagement de tiers	124	119	83

Certains des incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. Sur la concession, en 2016, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

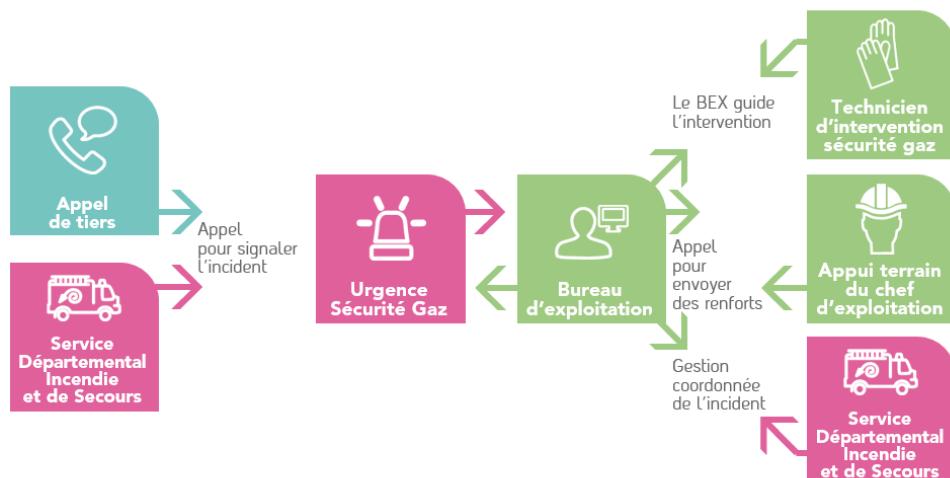
Nombre de fuites (sans incendie, ni explosion)	2016	2015	2014
Nombre de fuites sur réseau	38	39	26
Nombre de fuites sur ouvrages collectifs	127	131	118
Nombre de fuites sur branchements	1 125	1 055	1 038

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

La Procédure Gaz Renforcée se distingue de la procédure d'intervention gaz classique. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel. Sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz

s'engagent ensemble pour toujours plus de sécurité lors des interventions. La PGR représente 2 % des cas d'appels de tiers.

Lorsqu'un incident se produit, le SDIS et GRDF interviennent toujours en étroite collaboration.



En 2016, sur la concession, 79 Procédures Gaz Renforcées ont été réalisées sur un total de 4 595 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du délai « d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, ainsi que la qualité de la maintenance des robinets de

sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur le département 62, le délai d'interruption du flux gazeux est de 54 minutes.

ORIGAZ : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé ORIGAZ, permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel.

Le plan ORIGAZ est piloté par le Chef d'Exploitation du Bureau d'Exploitation (BEX), qui assure sur un territoire donné la conduite du

réseau gaz en étant informé des actes réalisés sur les ouvrages en exploitation. Le cas échéant le Chef d'Exploitation dirige toutes les opérations et actions, lors des incidents et des manœuvres d'exploitation. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrains et en coordination avec les services de secours.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients un service gratuit sur Internet appelé « InfoCoupure » disponible 7j/7 et 24h/24.

Ce service permet en temps réel d'informer les clients sur la gestion par les équipes de GRDF d'un événement sur le réseau de distribution de gaz naturel, notamment sur la date et l'heure probable à laquelle la fourniture de gaz naturel

sera rétablie. Son utilisation est simple : il suffit pour le client, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue, d'aller sur le site et d'y renseigner son adresse postale.

En moyenne un quart des clients, dont l'alimentation de gaz naturel a été interrompue suite à un incident réseau, a consulté ce site.

*En 2016, « InfoCoupure » a
reçu plus de 65 000 visites.
Retrouvez ce service sur
<http://infocoupure.grdf.fr>*

De nombreuses résidences étudiantes sont équipées de pompe à chaleur par absorption pour leur chauffage



La prévention des dommages

Le Plan anti-endommagement et l'AIPR

Le « Plan anti-endommagement » est un cadre réglementaire applicable depuis le 1^{er} juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers et est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité en amont et pendant les travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens. Depuis 2015, un arrêté renforce le contrôle des compétences des maîtres d'ouvrages et du personnel de travaux intervenant sur les chantiers à proximité des réseaux. À partir de 2018, les personnels chargés de concevoir ces

chantiers et les exécutants de travaux devront disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) délivrée par leur employeur après réussite au test de compétences organisé par le Ministère de l'Environnement. Pour connaître les centres d'examen agréés les plus proches et pour plus d'information il convient de se rapprocher du site ministériel suivant : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr (rubrique « construire sans détruire »)

Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

Depuis la mise en place du guichet unique dans le cadre du plan anti-endommagement, GRDF traite les Déclarations de projet de Travaux (DT) et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) envoyées par les tiers (responsables de projets, exécutants de travaux)

avant la mise en œuvre des travaux sur la voirie. Les travaux ne peuvent en aucun cas commencer avant la réponse de l'exploitant. Ce traitement préalable a pour objectif de limiter les risques de dommages sur ouvrages enterrés.

DT – DICT sur la concession	2016	2015	2014
Nombre de DT reçues et traitées	5 650	4 966	5 705
Nombre de DICT reçues et traitées	20 234	18 019	18 294
Nombre de DT avec présence d'ouvrages GRDF	5 292	4 601	4 938
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	18 801	16 851	15 900

Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

Les dommages aux ouvrages avec fuite ont augmenté, au niveau national, de 1,7% en 2016 par rapport à l'année précédente. Cette hausse intervient dans un contexte de reprise d'activité des chantiers ainsi qu'une augmentation d'environ 9% de chantiers à proximité des ouvrages gaz.

Au global les résultats sont quasiment stables, démontrant qu'il faut maintenir la vigilance sur les points suivants :

- la qualité des déclarations préalables de travaux (DT),
- la mise en œuvre de techniques de détection préalable des réseaux dans le sous-sol,
- l'analyse des risques avant le commencement du chantier,
- le marquage au sol des réseaux et des branchements,
- l'adaptation impérative des techniques de terrassement dès lors que le décroûtement a été réalisé en employant des « techniques douces »,
- le recours systématique à des équipes travaux compétentes disposant de l'AIPR.

Dommages aux ouvrages de la concession	2016	2015	2014
Dommages lors ou après travaux de tiers	124	119	83
· dont nombre avec fuite sur ouvrages enterrés	89	86	67

La gestion de la clientèle

Les clients et les consommations sur la concession

Les clients de la concession

GRDF achemine le gaz naturel sur le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison

des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie.

Le nombre de clients de la concession vous est présenté ici selon deux répartitions complémentaires : par tarif d'acheminement et par secteur d'activité.

Nombre de clients de la concession		
Tarifs	2016	2015
Clients T1 et T2	348 569	347 108
Clients T3	1 590	1 607
Clients T4	71	71
Clients TP	1	1
TOTAL	350 231	348 787

NB : Les options tarifaires sont décrites dans le paragraphe sur le tarif de distribution.

Nombre de clients de la concession		
Secteurs d'activité	2016	2015
Résidentiel	348 773	347 346
Tertiaire	1 164	1 126
Industrie	258	277
Agriculture	8	13
Autres	28	25
TOTAL	350 231	348 787

Les consommations des clients de la concession

Les quantités de gaz naturel livrées aux clients sont déterminées lors des relevés périodiques ou de relevés ponctuels. Les volumes mesurés par les compteurs sont convertis en énergie par application d'un coefficient thermique. Les relevés périodiques ont lieu :

- chaque jour pour les clients avec l'option tarifaire T4 ou TP,
- chaque mois pour les clients avec l'option tarifaire T3,
- chaque semestre pour les clients avec l'option tarifaire T1 ou T2.

Lorsque GRDF ne peut pas accéder au compteur pour le relevé périodique, les quantités livrées sont déterminées à partir d'un index auto-relevé par le client ou d'une estimation sur la base d'un

historique de consommation. De même, l'index utilisé lors de certains événements contractuels peut être un index auto-relevé ou un index calculé sur la base du dernier index connu et d'un historique de consommation. Enfin, dans le cas d'un dysfonctionnement du comptage, les quantités livrées sont déterminées au moyen d'une estimation.

Afin de donner une image des quantités acheminées sur l'année civile écoulée, il est nécessaire, pour les clients dont les compteurs ne sont pas relevés à une fréquence mensuelle ou journalière, d'utiliser une méthode de reconstitution de ces quantités sur la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Quantités de gaz naturel livrées en MWh		
Tarifs	2016	2015
Clients T1 et T2	5 492 525	5 149 199
Clients T3	1 524 291	1 459 254
Clients T4	1 748 381	1 763 072
Clients TP	166 231	145 991
TOTAL	8 931 428	8 517 516

Votre interlocuteur GRDF est à votre disposition pour toute information complémentaire sur la méthode de reconstitution des quantités acheminées.

Quantités de gaz naturel livrées en MWh		
Secteurs d'activité	2016	2015
Résidentiel	5 742 670	5 412 805
Tertiaire	1 170 606	1 056 613
Industrie	1 957 309	1 998 037
Agriculture	28 717	28 887
Autres	32 126	21 174
TOTAL	8 931 428	8 517 516

Efficacité énergétique du réseau

L'efficacité énergétique et la sécurité du réseau sont étroitement liées et constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes.

Les émissions de méthane trouvent leur origine dans les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers.

L'efficacité énergétique du réseau atteint 99,87 % au niveau national.

Les services et prestations proposés par GRDF

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, lui-même fixé par la Commission de Régulation de

Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise :

- des prestations comprises dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture,...),

GRDF suit ces émissions de méthane au niveau national. Ainsi, sur la période 2012-2016, on estime que les émissions fugitives ont baissé de 22% grâce à l'ensemble des actions volontaires menées par GRDF sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie, la sensibilisation des entreprises de travaux publics notamment.

À titre de comparaison, le réseau exploité par GRDF se classe au plus bas niveau d'émissions fugitives en Europe, avec 0,13% de pertes estimées alors que la moyenne européenne est de 0,38%.

l'énergie. Le catalogue est consultable sur le site : www.grdf.fr

- des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux,...).

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession	2016	2015	2014
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	38 625	38 678	37 495
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	26 311	26 802	26 366
Intervention pour impayé (coupure, prise de règlement, rétablissement)	5 079	7 228	6 896
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	22 571	24 609	20 271
Demande d'intervention urgente ou express	1 880	2 168	2 078
Déplacement vain ou annulation tardive	2 682	2 680	3 226

Respect des délais de demandes

Respect des délais catalogue	2016	2015	2014
Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs	95,10%	94,90%	95,60%
Taux de raccordement dans les délais catalogue	96,00%	93,80%	92,20%

Premières mises en service clients

En 2016 sur votre concession, 3 923 premières mises en service clients ont été effectuées,

correspondant à autant de nouveaux raccordements suite à une demande fournisseur.

Le Service Client GRDF

Le Service Client GRDF traite l'ensemble des appels (hors urgence sécurité gaz) concernant la demande de raccordement et le conseil en matière de solution gaz naturel. Il est dédié à tous

les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs.

SERVICE CLIENT

09 69 36 35 34 Service & appel gratuits

Service Client GRDF sur la région NORD OUEST	2016	2015	2014
Nombre d'appels tous motifs confondus	67 813	66 373	69 267
Taux d'accessibilité de l'accueil téléphonique distributeur	93,60%	93,20%	94,40%

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est aujourd'hui séparé entre les consommateurs les plus importants (100 000 plus gros consommateurs, relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (10 millions environ) dont le relevé est organisé sur un rythme semestriel.

Le relevé semestriel est réalisé par des entreprises prestataires pilotées par GRDF qui se rendent chez tous les clients disposant d'un compteur. Si

le client a souscrit un contrat de fourniture avec un fournisseur, on parle de compteur actif. Si le client n'a pas de contrat avec un fournisseur, on parle de compteur inactif. GRDF relève les compteurs dans les deux cas, notamment pour vérifier l'absence de consommation irrégulière des compteurs inactifs.

Sur votre maille régionale GRDF, 1 881 640 compteurs ont fait l'objet de relevés ou auto-relevés en 2016.

Qualité des relevés de comptage sur la région NORD OUEST	2016	2015	2014
Taux de relevés sans erreur	99,60%	99,60%	99,60%
Taux de relevés sur index réels	97,90%	98,00%	98,10%
Taux d'index rectifiés a posteriori	0,10%	0,10%	0,10%

La majorité des compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client. Dans le cas d'un compteur inaccessible (situé dans le logement du client), un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index, et une annonce du passage du

releveur est faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un auto-relevé qu'il pourra transmettre à GRDF.

Accessibilité des compteurs résidentiels (<16m ³) sur la concession	2016	2015	2014
Nombre de compteurs actifs	343 160	341 477	339 845
· dont accessibles	299 361	300 065	301 811
Nombre de compteurs inactifs	18 569	18 753	19 712
· dont accessibles	14 095	14 217	14 277
Taux d'accessibilité sur la concession	86,70%	87,20%	87,90%

Rappel : un compteur accessible est situé en dehors du logement et ne nécessite pas la présence du client pour le relevé.

Au niveau national, le taux d'accessibilité des compteurs s'élève à 79 %.

L'organisation du relevé des compteurs va évoluer avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduiront, au fil de leur déploiement, la

volumétrie du relevé à pied et amèneront des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité produite.

Des compteurs communicants gaz, outils de la

Maîtriser la consommation d'énergie est l'un des enjeux pour réussir la transition énergétique dans laquelle GRDF est engagée. Pour ce faire, chacun doit disposer d'une information claire et régulière sur ce qu'il consomme au quotidien. C'est le rôle du compteur communicant gaz de GRDF « Gazpar », dont le déploiement a commencé en 2016 dans certaines communes « pilotes » et se poursuit à grande échelle entre 2017 et 2022. Grâce à ce nouveau compteur, depuis mai 2017

transition énergétique dans les territoires

les données de consommation quotidiennes sont mises à disposition des consommateurs chaque jour, sur un espace privé et sécurisé en ligne, facilitant ainsi la mise en place d'actions efficaces de maîtrise de l'énergie.

Les compteurs Gazpar constituent la première brique des réseaux intelligents que GRDF développe. Ils contribuent à la digitalisation du réseau, pour permettre de le piloter de façon plus fine, notamment afin d'y injecter du biométhane.

Au 1^{er} janvier 2017, plus de 75% des communes raccordées au gaz naturel ont signé une convention cadre d'hébergement pour la pose de concentrateurs sur des infrastructures communales.



Dans ses activités au quotidien, GRDF accompagne le déploiement du compteur communicant auprès des clients finals

2016 : retour sur une année « pilote »

Le projet compteurs communicants gaz a lancé sa phase pilote en janvier 2016. Celle-ci s'est déroulée dans plusieurs communes réparties dans quatre zones (Hauts-de-Seine, Le Havre, nord des Côtes d'Armor, Métropole de Lyon). En 2016, plus de 100 000 dispositifs de comptage (compteurs Gazpar ou modules radio communicants) ont été posés chez les clients répartis dans ces zones. En parallèle, près de 200 concentrateurs, assurant le relai entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF ont été installés sur l'ensemble du territoire.

Les efforts se sont concentrés durant cette phase sur l'approvisionnement en matériels auprès des

fabricants, la formation et l'accompagnement des entreprises de pose, le fonctionnement de bout en bout de la chaîne communicante, l'acceptation des compteurs par les clients et la concertation avec les parties prenantes institutionnelles locales (élus, bailleurs...).

Cette phase pilote, poursuivie jusqu'en avril 2017, a permis de préparer le déploiement à grande échelle des compteurs Gazpar. D'ici fin 2017, l'ensemble des régions seront concernées par ce déploiement, avec un objectif total de plus de 600 000 compteurs installés à fin décembre.

GRDF à l'écoute des collectivités et des clients

Satisfaction des collectivités territoriales

Chaque année, GRDF réalise une enquête de satisfaction auprès des collectivités territoriales desservies en gaz naturel. En 2016, 1 330 élus et agents territoriaux se sont exprimés sur leur niveau de satisfaction et de confiance vis-à-vis de GRDF.

Au national, 96 % des collectivités interviewées sont satisfaites de GRDF.

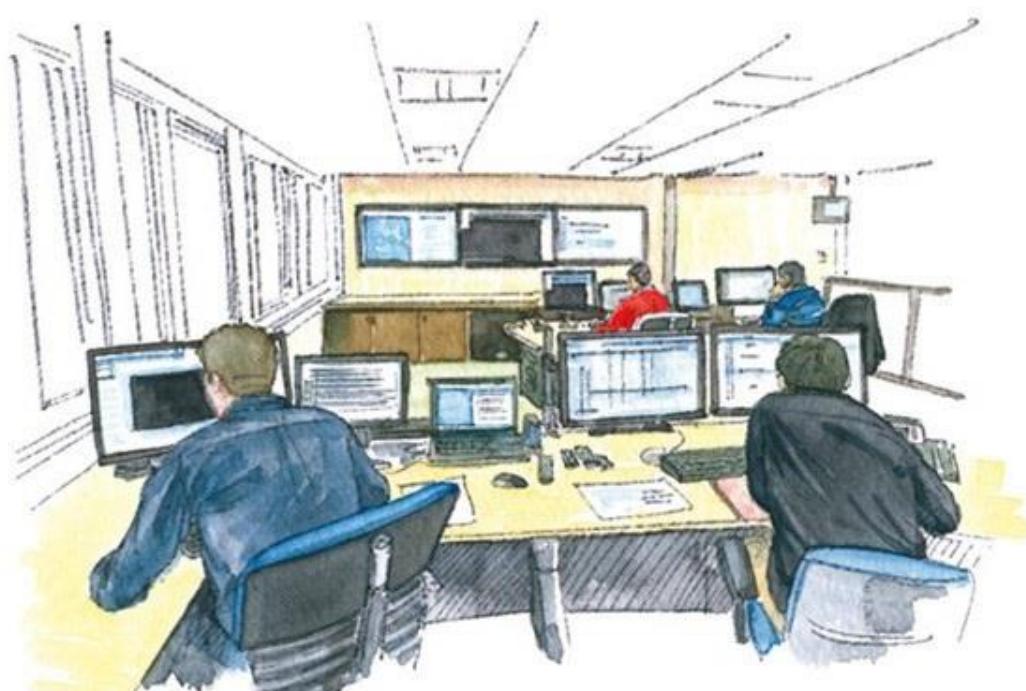
L'image globale de GRDF demeure excellente : 98% des élus et fonctionnaires territoriaux enquêtés déclarent avoir une « bonne image » de GRDF reconnu pour savoir concilier impératifs économiques et qualité de service. 90% des interviewés voient GRDF comme un partenaire indispensable pour la transition énergétique de leur territoire.

La perception des relations reste très positive puisque 95% des interviewés jugent que GRDF est à l'écoute de leur collectivité (stable par rapport à 2015) et 93% trouvent que GRDF est transparent dans ses relations (+1 pt/à 2015).

97% des élus et fonctionnaires territoriaux sont satisfaits du respect des engagements du contrat de concession et de la qualité de la relation concessionnaire.

Cette confiance accordée à GRDF repose sur des exigences fortes de la part des collectivités, dont les principales attentes exprimées portent sur :

- la pédagogie et l'information pour accompagner les projets de mobilité durable, de biométhane et la montée en puissance des compteurs communicants,
- la proposition de solutions concrètes adaptées à l'échelle locale,
- l'innovation dans les formes de partenariats,
- l'extension du réseau, pour les territoires où la desserte de gaz est encore faible.



GRDF télésurveille le réseau de distribution de gaz naturel 24h/24 et 7j/7

Satisfaction des clients particuliers et professionnels

Le nouveau dispositif d'écoute de la satisfaction client, mis en place au premier trimestre 2015, a été reconduit à l'identique en 2016. Les événements faisant l'objet de mesure de satisfaction des clients sont :

- Raccordement avec/sans extension hors collectif
- Mise en service
- Accueil distributeur
- Accueil dépannage gaz / exploitation maintenance

Ils ont tous la caractéristique de mettre en relation téléphonique ou physique, le client et les équipes de GRDF. Les résultats de la satisfaction sur tous les événements ont progressé tant au niveau national qu'au niveau de chaque région.

En vision nationale, sur une année le progrès a été de 2 à 3 points selon les événements. Certains

d'entre eux ont atteint ou tutoient les 90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF à l'horizon fin 2018.

Au-delà de la mesure, c'est le rappel des clients se déclarant « très insatisfaits » qui soutient la démarche d'amélioration. Tous événements confondus, il s'agit de plus de 1600 clients, ayant accepté de lever l'anonymat, qui ont pu être joints au téléphone et pour lesquels :

- Les raisons du mécontentement sont identifiées
 - Les explications ont été apportées
 - Parfois, des mesures correctives ont été déployées, lorsque cela était encore possible
- Tous ces clients ont salué positivement cette initiative de contact, et beaucoup d'entre eux ont témoigné de leur satisfaction à l'issue de l'échange.

Résultats sur la région NORD OUEST	2016	2015
Satisfaction « Particuliers » uniquement		
Raccordement avec et sans extension - hors collectif (MEG et 1 ^{re} MES)	89,50%	88,20%
Mise en service avec intervention	85,60%	84,70%
Accueil distributeur	85,40%	N.C.
Satisfaction « Particuliers » et « Professionnels »		
Accueil dépannage gaz / exploitation maintenance	91,20%	88,10%

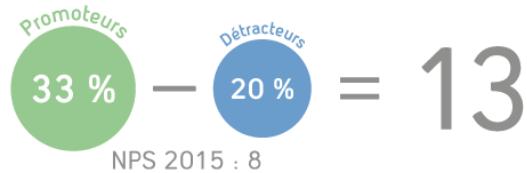
Satisfaction des clients industriels et tertiaires

Le dispositif de mesure des enquêtes de satisfaction est en cours d'évolution sur l'année 2017 et ce jusqu'à début 2018, date à laquelle il sera totalement repensé par GRDF sur ce segment de clients (industriels et tertiaires). En 2016, seul le premier semestre (janvier à fin juin) a fait l'objet d'un point de mesure. Sur cette période, les résultats ont confirmé la poursuite de l'amélioration de la satisfaction des clients. La qualité de la prestation demeure l'atout de GRDF, ainsi que le niveau de son relationnel client et la

rapidité d'intervention. Sur les sujets d'insatisfaction, le non-respect des délais reste toujours un point remonté par les clients « mise en service ». En 2017 les axes d'améliorations de la satisfaction des clients industriels et tertiaires s'orientent vers une meilleure communication et l'identification d'un interlocuteur GRDF unique. Enfin, la baisse des tarifs demeure, comme les années précédentes, l'attente première de ces clients.

87% des clients ont « parlé positivement » de GRDF à leur entourage (84% en 2015).

Score NPS global 2016



La note NPS (Net Promoter Score) est un outil de mesure de satisfaction client, développé depuis 2003, permettant la détermination d'un score uniforme, interprétable et comparable au fil du temps ou entre différentes entreprises. Cette note classe les clients en trois catégories selon leur degré d'enthousiasme : "Promoteurs" (niveau de satisfaction de 9 ou 10), "Passifs" (7 ou 8) et "Détracteurs" (de 0 à 6). Un score NPS positif indique une bonne satisfaction des clients.



Le GNV et le bio-GNV réduisent de 95% les émissions de particules fines par rapport à un véhicule diesel (norme EURO VI)

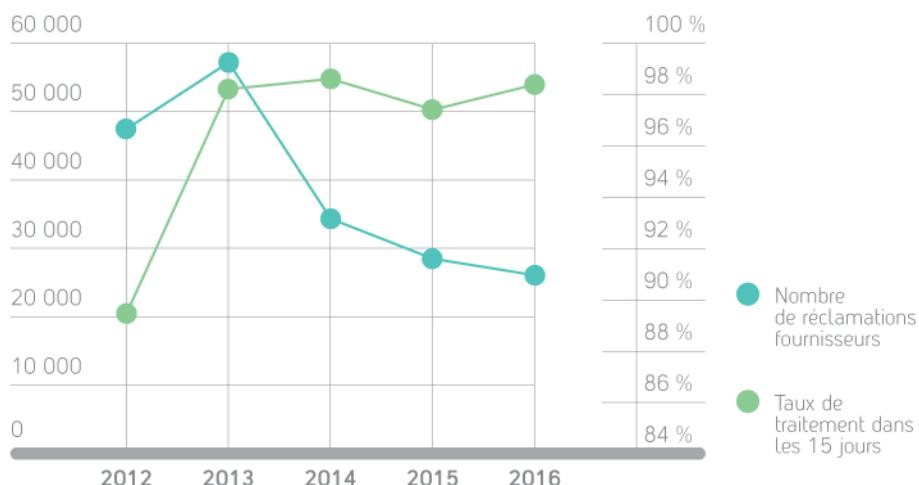
La gestion des réclamations fournisseurs

Le nombre de réclamations émises par les fournisseurs pour le compte de leurs clients était en forte décroissance de 2013 à 2015. La baisse s'est poursuivie dans une moindre mesure en 2016, et c'est une décroissance de plus de 50% constatée en 3 ans. Au-delà des progrès engendrés, cette baisse s'explique aussi par le

transfert d'une partie des réclamations émises auparavant auprès du fournisseur et qui sont désormais transmises directement à GRDF.

Le délai de traitement sous 15 jours des réclamations canal fournisseur se stabilise au-dessus de 98%, avec un délai moyen de réponse de 6,6 jours.

Évolution réclamations fournisseurs



Sur votre maille régionale GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes sous 15 jours atteint 93,40%.

La gestion des réclamations directes

Pour les réclamations émises directement par les clients, le constat est à l'inverse de celui des réclamations fournisseurs, et la tendance est à l'augmentation du nombre car :

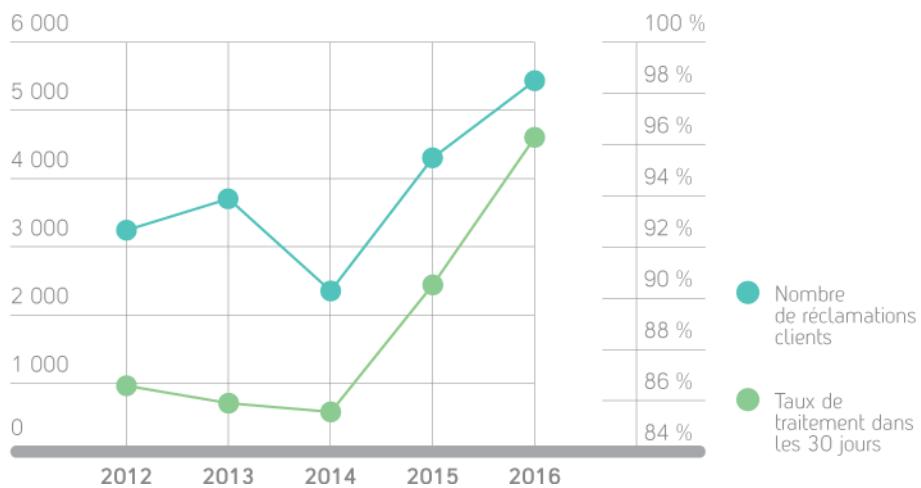
- GRDF est plus connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie
- GRDF a développé en 2014 un accueil téléphonique plus structuré et simplifié. Il a également modernisé son site www.grdf.fr où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est

également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamations

- Enfin une meilleure qualification de réclamations dans les outils de collecte permet d'en fiabiliser le dénombrement

Le délai de traitement s'est également amélioré à plus de 97% en moins de 30 jours. Pour 2017 il est envisagé de fixer de nouvelles ambitions de délai de traitement, plus adaptées aux canaux de contact et aux attentes des clients, tout en préservant une qualité de réponse. Il s'agit d'éviter les réitérations de réclamations de clients insatisfaits de la première réponse apportée.

Évolution réclamations clients



Les réclamations sur votre concession

Suivi des réclamations	2016	2015	2014
Nombre de réclamations	748	750	895
Accueil (acheminement-livraison/gestion des demandes)	60	49	51
Conduite et surveillance du réseau	38	27	52
Données de comptage (relevé et mise à disposition)	206	228	237
Gestion et réalisation des prestations	408	439	550
Autres	36	7	5

En 2016 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 100,00%.

L'économie de la concession



Préambule

Cette partie consacrée à l'économie de votre concession est conforme au « Décret 2016-495 relatif au contenu du compte rendu annuel de concession transmis par les organismes de distribution de gaz naturel aux autorités concédantes ». Vous trouverez dans ce chapitre :

- Le compte rendu de réalisation de la politique d'investissement et de développement des réseaux, à l'échelle de votre concession
- Le compte d'exploitation de votre concession

- Une vision synthétique de l'inventaire valorisé des ouvrages

Les données présentées dans ce compte rendu constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans le service « Plateforme de Données » accessible depuis « Ma Concession Gaz », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz naturel, sur le site grdf.fr.



Signature d'une convention entre GRDF et une association départementale de Maires dans le but de promouvoir les solutions énergétiques de demain

Les investissements sur votre concession

Une politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (article L. 432-8 du Code de l'énergie). Le mécanisme de régulation décidé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) repose sur plusieurs principes :

- Il incite le distributeur à investir suffisamment. Seuls les investissements effectivement réalisés donnent lieu à une rémunération et le distributeur gaz ne perçoit pas de marge sur l'activité d'exploitation.
 - Il incite le distributeur à réaliser les trajectoires d'investissement sans dépassement et à maîtriser les coûts des programmes d'investissement.
- Les projets d'investissement de GRDF s'inscrivent dans trois horizons temporels :
- À court terme : par la programmation des travaux en coordination avec les services des collectivités.

Avec le déploiement de 11 millions de compteurs communicants les investissements de GRDF vont avoisiner le milliard d'euros en 2019.

- À moyen terme : pour la prise en compte de ses investissements dans le tarif de distribution (visibilité stricto sensu de 4 ans)
- À long terme : pour les projets complexes sur lesquels des échanges ont lieu avec la CRE (ex : les compteurs communicants).

La politique d'investissement de GRDF est définie de manière globale à l'échelle nationale et est ensuite déclinée et adaptée localement. Par conséquent, les investissements ne sont pas réalisés en tenant compte de l'équilibre économique de chaque contrat, mais en fonction des besoins et des priorités qui se dégagent à l'échelle de chaque concession.

Les données présentées ci-après montrent l'impact économique de la réalisation de la politique d'investissement à l'échelle de votre concession.



Civigaz, un programme de sensibilisation des clients aux éco-gestes et à la sécurité des installations intérieures

Au niveau national, GRDF investit environ 700 millions d'euros par an, un chiffre stable depuis le début des années 2000.

Ces investissements se décomposent en un tiers lié au développement du réseau, un tiers au renouvellement du réseau et un tiers à d'autres

dépenses (compteurs et systèmes d'information). Ils vont sensiblement augmenter les prochaines années avec le déploiement des 11 millions de compteurs communicants gaz et devraient avoisiner le milliard d'euros en 2019.

Les investissements prévus dans le tarif ATRD5

Sur la période 2016-2019, les investissements envisagés par GRDF augmentent en moyenne de 23 % par rapport aux montants réalisés en 2015. La hausse des investissements est due, à parts égales :

- au démarrage de travaux d'études de dangers (décret dit « multifluides » et caractérisation du risque amiante), au développement de la télésurveillance des postes réseaux et à la reconstruction des systèmes d'informations de GRDF,

- au déploiement du projet compteurs communicants.

La CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF tout en mettant en place, pour la période du tarif ATRD5, deux mécanismes de régulation incitative. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'exploitation et à la sécurité du réseau.

Les clés de lecture pour comprendre les tableaux sur les investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (développement du réseau, déplacements d'ouvrages,...) et non par famille d'ouvrages (canalisations, branchements,

vannes...). Cependant pour plus de visibilité, les investissements réalisés à l'échelle de votre concession sont présentés ci-après selon les deux logiques.

Deux approches de restitution des investissements

Les investissements sont rapportés suivant deux approches : les mises en service dans l'année (i.e. immobilisations) et le flux de dépenses de l'année (i.e. décaissés).

Les investissements des mises en service dans l'année correspondent à la valeur totale des ouvrages mis en immobilisations sur 2016. Ils sont présentés en 2 grandes familles de dépenses :

- sur les biens concédés : dépenses effectives pour la construction d'ouvrages qui se situent physiquement sur le territoire de la concession, et dont l'objet est prévu au cahier des charges de la concession.
- sur les autres biens : il s'agit de la quote-part des investissements réalisés pour des ouvrages qui ne sont pas localisés sur le territoire de la concession ou qui servent à plusieurs concessions (ex : les systèmes d'informations).

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (i.e. décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.

Un écart important peut être noté sur les dépenses en systèmes d'informations lorsqu'elles correspondent aux mises en service dans l'année, ou bien au flux de dépenses de l'année. Cet écart s'explique par le délai important entre le développement des systèmes d'informations et leur application effective. En effet, GRDF construit les systèmes d'informations nécessaires à la chaîne de télétransmission des compteurs communicants. Ces développements informatiques courent sur plusieurs années et ne seront mis en service qu'au début du déploiement de ces compteurs. D'une manière générale, le développement de nouveaux systèmes d'information peut générer des flux de dépenses sur plusieurs années avant leur mise en service. Il en est de même pour la modernisation des applications informatiques propres aux métiers de GRDF.

Les investissements détaillés sur « Ma Concession Gaz »

Les deux tableaux proposés ci-après vous présentent des synthèses de restitution des investissements :

- un premier tableau des mises en service dans l'année par famille d'ouvrages,
- un second tableau du flux de dépenses de l'année par finalités.

Pour accéder au détail exhaustif des informations, rendez-vous sur le service « Plateforme de Données » du portail « Ma Concession Gaz ».

Vous y retrouverez des listes détaillées des investissements de l'année (pour 2014, 2015 et 2016), ainsi disponibles pour chaque ouvrage :

- Commune concernée
- Biens concédés / autres biens
- Familles d'ouvrages (canalisation, branchements,...)
- Finalités (développement du réseau, déplacements d'ouvrages à la demande de tiers, adaptation et sécurisation des ouvrages...)
- Biens de premier établissement ou biens remplaçants
- Type de la clé de répartition (dans le cas où un investissement concerne plusieurs concessions, il est ventilé suivant cette clé).
- Date de mise en service (mise à l'inventaire)
- Quantité
- Mises en service de l'année concernée
- Flux de dépenses de l'année concernée.

Le détail des investissements est disponible sur la « Plateforme de Données » du portail « Ma Concession Gaz ».

Les investissements sur la concession : mises en service de l'année par famille d'ouvrages

Le tableau ci-après présente la valeur totale des ouvrages (biens concédés et autres biens) mis en service (i.e. immobilisations) par famille d'ouvrages.

	2016	2015	2014
Biens concédés (en euros)	12 209 961	11 557 707	12 938 889
Premier établissement	8 090 356	8 780 653	9 755 123
Canalisations de distribution	3 534 432	4 479 049	5 410 206
Branchements	4 318 439	4 119 212	4 251 687
Branchements – Individuels	3 904 686	3 709 607	3 949 534
Branchements – Collectifs	257 731	241 314	168 013
Branchements – Conduites montantes	67 197	76 326	51 948
Branchements – Conduites d'immeuble	88 826	91 971	82 184
Installations techniques	237 497	182 400	93 231
Postes de détente	0	49 854	16 954
Protection cathodique	25 622	0	0
Postes clients et équipements de télélevé	0	0	0
Autres équipements	211 875	132 546	76 277
Génie civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et matériels divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Renouvellement	4 119 605	2 777 048	3 183 774
Canalisations de distribution	1 920 441	1 377 920	1 612 978
Branchements	2 019 887	1 287 685	1 547 439
Branchements – Individuels	1 703 129	980 578	1 038 223
Branchements – Collectifs	126 949	194 572	194 208
Branchements – Conduites montantes	97 734	46 415	92 828
Branchements – Conduites d'immeuble	92 077	66 119	222 167
Installations techniques	179 275	111 452	23 348
Postes de détente	127 513	87 005	23 348
Protection cathodique	51 762	24 447	0
Postes clients et équipements de télélevé	0	0	0
Autres équipements	0	0	0
Génie civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et matériels divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Autres biens	11 694 828	5 099 745	4 167 007
Premier établissement et renouvellement	11 694 828	5 099 745	4 167 007
Canalisations de distribution	0	0	0
Installations techniques	417 267	790 791	397 968
Postes de détente	0	0	0
Protection cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télélevé	416 597	293 586	396 901
Autres équipements	638	497 212	1 039
Génie civil	0	0	5 843
Terrains	0	32	1 886
Mobilier et matériels divers	741 819	468 749	294 059
Aménagements	439 382	560 340	485 619
Compteurs	1 483 357	1 097 723	885 454
Véhicules et engins d'exploitation	474 531	341 508	358 875
Immobilisations incorporelles	8 138 468	1 840 529	1 737 270
Projets informatiques	7 689 235	1 827 004	1 661 552
Autres immobilisations incorporelles	449 242	13 544	75 716

Les investissements sur la concession : flux de dépenses de l'année par finalités

Le tableau ci-après présente le montant effectivement dépensé (i.e. décaissé) par année suivant la finalité des investissements ainsi que les prévisions d'investissements.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total (en euros)	19 085 940	19 390 927	19 631 280	18 229 260	16 213 366	16 052 473
Développement du réseau	9 190 719	8 009 294	7 624 871	7 800 000	6 950 000	7 210 000
Raccordements individuels de pavillons et petits professionnels	4 236 756	3 674 947	3 038 136	3 250 000	3 150 000	3 150 000
sans extension	1 814 105	1 815 805	1 804 833	1 650 000	1 650 000	1 650 000
avec extension	2 422 632	1 859 090	1 233 284	1 600 000	1 500 000	1 500 000
Lotissements, zones d'aménagement	2 722 332	2 953 608	3 052 581	2 750 000	2 700 000	2 700 000
Raccordements de clients importants (logements collectifs, tertiaire, industrie)	1 716 747	947 441	1 237 426	1 300 000	1 100 000	1 050 000
sans extension	400 409	350 613	404 156	500 000	350 000	350 000
avec extension	1 316 307	596 829	833 267	800 000	750 000	700 000
Raccordements biométhane (injection...) et GNV	264 832	363 399	24 509	500 000	0	310 000
dont raccordement en concession	95 794	37 157	24 509	400 000	0	30 000
dont postes biométhane et/ou stations GNV hors concession	169 038	326 242	0	100 000	0	280 000
Extension de réseau sur territoire concédé pour la desserte d'une autre commune	250 030	69 904	272 211	0	0	0
Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers	521 179	697 043	609 220	1 300 000	900 000	600 000
Adaptation et sécurisation des ouvrages	3 660 438	4 182 389	4 432 200	3 935 643	3 634 152	3 984 152
Investissements de structure des ouvrages	230 404	821 079	766 071	450 000	450 000	600 000
dont restructurations et renforcements	143 834	486 424	180 831	0	0	0
dont schéma de vannage	86 570	334 655	585 240	450 000	450 000	600 000
Modernisation des ouvrages	2 977 583	2 815 503	2 905 528	2 900 000	2 750 000	2 950 000
dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux...)	586 958	296 367	813 677	1 300 000	1 400 000	1 400 000
dont branchements et ouvrages collectifs (branchements, conduites d'immeubles, conduites montantes)	1 595 754	1 506 718	1 080 811	700 000	550 000	550 000
autres investissements de modernisation (protection cathodique, postes réseaux, renouvellement suite incident...)	794 866	1 012 413	1 011 031	900 000	800 000	1 000 000
Modernisation de la cartographie	452 430	545 789	760 590	585 643	434 152	434 152
Comptage	1 521 187	1 353 429	1 470 681	726 762	726 762	726 762
Projet Compteurs Communicants Gaz	0	0	37 923	0	0	0
Postes de livraison clients	403 356	222 307	298 701	300 000	300 000	300 000
Compteurs et télérelévé	1 117 833	1 131 125	1 134 057	426 762	426 762	426 762
Autres	4 192 378	5 148 738	5 494 313	4 466 854	4 002 452	3 531 559
Logistique	1 345 996	1 340 472	1 941 422	1 535 666	1 321 803	1 260 318
Véhicules	358 875	341 508	474 531	408 320	406 440	406 440
Immobilier	611 851	546 568	700 116	549 008	430 926	442 219
Autres (outillage, télécom, matériel informatique, mobilier...)	375 269	452 397	766 791	578 338	484 437	411 658
Système d'information	2 846 401	3 808 258	3 552 880	2 931 189	2 680 649	2 271 242

Les prévisions d'investissements

GRDF produit des prévisions d'investissements, non engageantes, pour l'année en cours au moment de la publication du CRAC et les 2 années suivantes pour les contrats dont les investissements de développement du réseau, de déplacement et d'adaptation des ouvrages en concession sont supérieurs à 100 K€/an en moyenne sur les trois dernières années (soit 300 K€ sur 3 ans). Pour les contrats ne remplissant pas ce critère, les investissements prévisionnels 2016, 2017, 2018 ne sont pas renseignés.

Ces prévisions ne peuvent pas être totalement exactes par nature, notamment parce que certains investissements ne sont pas délibérément choisis par GRDF. Néanmoins, plus l'horizon de temps est proche, plus l'estimation est juste.

Les investissements d'adaptation et de sécurisation des ouvrages se décomposent en :

- Investissements imposés par la réglementation au titre de l'amélioration de la sécurité industrielle. Ils sont prévisibles à 2 ou 3 ans. Investissements volontaires et prévisibles. Ils sont décidés en fonction de plusieurs critères liés à la sécurité des personnes, à la continuité

de service et au maintien en conditions opérationnelles des ouvrages et la nécessaire coordination des travaux avec les autres opérateurs et collectivités.

Plusieurs rubriques d'investissements prévisionnels sont estimées à partir d'enveloppes budgétaires définies à la maille régionale et/ou nationale qui sont ensuite réparties par concession :

- Les prévisions d'investissements *Modernisation de la cartographie et Compteurs et télerelevé* sont définies à la maille régionale et sont réparties par concession au prorata du nombre de PDL de la concession par rapport au nombre de PDL total de la région concernée.

Les prévisions d'investissements *Logistiques (Véhicules, Immobilier, Autres)* et *Système d'information* sont définies à partir d'enveloppes budgétaires régionales et nationales. Selon le cas, elles sont réparties par concession au prorata du nombre de PDL (Points De Livraison, proche de la notion de client) de la concession par rapport soit au nombre de PDL total de la région concernée, soit au nombre de PDL total national

100% renouvelable, le biométhane a les mêmes usages que le gaz naturel



Préambule sur la notion de compte d'exploitation

Le principe de péréquation tarifaire

Le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un opérateur de distribution efficient.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de

gaz naturel, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, l'âge des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation assure la stabilité du tarif dans le temps pour chaque concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.

La notion de compte d'exploitation de la concession

Pour un service de distribution péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession (comme dans un service public dont le tarif est fixé par le contrat). Cependant il reste important, pour chaque autorité concédante, de disposer d'un compte d'exploitation à son périmètre afin qu'elle puisse apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

Pour mettre en lumière cette contribution à la péréquation, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les usagers soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en l'appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et

non systématiquement sur chaque année. Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (le CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire à la hausse ou à la baisse de l'année suivante. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les aléas sur les charges d'investissement et la régulation incitative (gain ou perte par rapport à l'équilibre tarifaire initialement déterminé, incitation à la performance).

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat sur les recettes,
- la part locale de la performance de GRDF (au regard des principes de régulation incitative).

Ces trois notions sont détaillées ci-après.

Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires définis par la CRE.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat et la répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation sur la concession, la quantité d'ouvrages, les valeurs initiales des ouvrages et l'âge de ceux-ci.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation dans le système de solidarité, mais sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service.

Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une

période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession. Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de client constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.

Il n'est pas possible de vérifier le calcul de la contribution à la péréquation à l'échelle de chaque concession ; cela doit être fait à l'échelle de toutes les concessions de la zone de desserte péréquée. Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale et de manière volontaire, GRDF mandate donc chaque année un Commissaire aux Comptes qui s'assure que les comptes d'exploitation des concessions sont élaborés conformément à la méthode retenue et que la contribution à la péréquation de chaque concession est correctement calculée. Votre interlocuteur de proximité tient à votre disposition le rapport de contrôle.



Le digital au service du terrain : GRDF équipe ses techniciens de tablettes mobiles pour optimiser leurs interventions

L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées par le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose également d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.

En effet, les quantités acheminées peuvent évoluer très fortement d'une année sur l'autre à cause des variations du nombre d'usagers, de la consommation de chaque usager et surtout de l'impact du climat. Ce dernier est un élément de variation prépondérant et masque largement les deux autres. Sur les années les plus froides et les plus chaudes, les quantités acheminées varient ainsi de plus ou moins 15% par rapport à la moyenne des 10 dernières années.

Pour évaluer l'impact du climat sur les quantités acheminées (et donc sur ses recettes), GRDF utilise un modèle de calcul qui détermine « des quantités acheminées à climat de référence » (ou « climat moyen ») en s'appuyant notamment sur :

- Des données météorologiques quotidiennes
 - Des températures de référence
 - Des variables climatiques : prise en compte des habitudes des usagers, qui ne réagissent pas de la même façon aux variations de températures en été ou en hiver
 - Des variables calendaires : prise en compte des différences d'usages domestiques ou tertiaire/industriel, effet des années bissextiles
- Ce modèle de calcul statistique, sophistiqué et en amélioration continue, donne des résultats très satisfaisants à l'échelle nationale et régionale, mais pas à l'échelle locale car sa justesse repose sur le foisonnement d'ensemble des clients desservis par GRDF.

Entre 2015 et 2016, l'application du modèle de calcul d'impact climatique montre que les quantités (théoriques) acheminées à climat de référence égal sont stables alors que les quantités réellement acheminées ont augmenté de 6%.

Pour évaluer l'impact du climat à l'échelle de chaque concession, GRDF a développé une méthode alternative, qui simule une consommation « à climat moyen » client par client. Cette alternative s'appuie sur la « méthode publique des profils » définie en 2007 par l'instance de concertation gaz de la CRE : il s'agit de calculer une estimation de consommation journalière pour chaque point de comptage et pour chaque concession en prenant en compte divers paramètres (température moyenne journalière, station météo, zone climatique, consommation annuelle de référence (CAR) et profil de chaque client). La méthode alternative est ensuite recalée sur les résultats de la méthode statistique régionale afin d'en corriger les écarts. Malgré ces imperfections, cette évaluation permet d'apprécier l'impact climatique à l'échelle de la concession.

Une fois les consommations évaluées à climat moyen, elles sont valorisées en euros. La différence entre les recettes d'acheminement effectivement constatées et cette valorisation constitue la ligne « impact climatique » du compte d'exploitation de la concession.

Lorsque ce chiffre est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas obtenu toutes les recettes que la CRE avait estimées sur la base d'une température moyenne et constitue donc un manque à gagner pour GRDF (et inversement).

L'élaboration du tarif ATRD5 par la CRE

Pour établir le tarif ATRD5, la CRE a retenu comme référence le niveau des charges de GRDF à fin 2015. Par rapport à cette référence, la CRE a pris en compte les coûts des nouveaux projets à forts enjeux pour GRDF (compteurs communicants, transformation organisationnelle) ainsi que les coûts en lien avec l'évolution du métier de GRDF dans le contexte de la transition énergétique (mise à disposition des données, développement des réseaux intelligents, essor des injections de biométhane). La CRE a également intégré les conséquences financières de la décision du comité de règlement des différends et des sanctions (CoRDIS) de septembre 2014 : il s'agit pour GRDF de supporter les coûts de la part acheminement des factures impayées des consommateurs. Enfin, la trajectoire des charges

d'exploitation retenue par la CRE comporte un objectif de productivité additionnel par rapport à celui de la période tarifaire précédente. Sur la base de ces principes, le tarif ATRD5 défini par la CRE est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2016. Il a évolué de 2,76 % par rapport au tarif au 30 juin 2015. Sur la période 2017 à 2019, la CRE retient une évolution annuelle de la grille tarifaire de GRDF selon un pourcentage de variation égal à l'inflation - 0,8 %. Le modèle de régulation est resté le même, gage de stabilité indispensable pour maintenir le haut niveau d'investissement. La grille tarifaire est restée quasiment la même (hormis un recalage pour maintenir le palier de 6 MWh entre les options tarifaires T1 et T2). Ceci correspond à une évolution de l'ordre de 0,6% sur la facture finale d'un usager résidentiel classique.

La part locale de la performance nationale de GRDF

La part locale de la performance nationale de l'opérateur est calculée par différence entre les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation.

Elle est spécifique pour chaque concession et dépend réellement du niveau de performance de GRDF à l'échelle locale. Lorsque ce chiffre est positif, cela signifie que GRDF a dépassé la performance nationale imposée par la CRE et réalise un gain sur la concession (et inversement). L'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2016 du tarif ATRD5 introduit plusieurs changements importants qui doivent être pris en compte pour apprécier la performance de GRDF :

- L'apurement du CRCP de la période tarifaire ATRD4,
- La couverture de la quote-part acheminement distribution des charges d'impayés des fournisseurs de gaz,
- Le choix de la CRE d'indexer le tarif de GRDF sur l'inflation – 0,8%.

Apurement du CRCP ATRD4 :

Du fait d'une succession d'années chaudes et d'une surestimation des volumes acheminés lors de la définition du tarif ATRD4 par la CRE en 2012, les recettes tarifaires de GRDF ont été insuffisantes sur l'ensemble de la période 2012-2015 et ce malgré des hausses tarifaires importantes chaque année par application du mécanisme du CRCP. La CRE a reconnu dans sa décision tarifaire ATRD5 la nécessité de tenir compte du CRCP non apuré de la période ATRD4 qui était proche de 600 M€. Ce montant a été réparti en quatre annuités à percevoir sur la période 2016-2019. Un montant de près de 160 M€ vient donc majorer chaque année le revenu autorisé de GRDF.

Prise en compte des impayés des fournisseurs : Suite à une décision de justice, le tarif de GRDF doit désormais couvrir la quote-part d'acheminement des coûts d'impayés des fournisseurs de gaz. La CRE a donc intégré au tarif ATRD5 un montant annuel de 14,7 M€ sur la période 2016-2019 pour assurer le remboursement par GRDF des fournisseurs à titre rétroactif et un montant annuel de 29 M€ au titre du flux d'impayés annuels à partir de 2016. Compte tenu de la difficulté à prévoir les montants en question, ces charges sont intégrées au CRCP, le tarif baissera si les charges réelles sont inférieures au montant prévisionnel et augmentera dans le cas contraire.

Choix d'indexer le tarif sur inflation – 0,8% : L'apurement du CRCP ATRD4 et la prise en compte du remboursement rétroactif des charges d'impayés ont donc conduit à majorer pendant les quatre années de la période tarifaire ATRD5 le revenu autorisé de GRDF de près de 170 M€ par an.

Les trajectoires tarifaires ayant été recalées, notamment les prévisions de volume, il n'y a pas de raison, sauf aléa exceptionnel que le CRCP de la période ATRD5 diverge comme cela a été le cas pour la période ATRD4. La majoration du revenu autorisé de 170 M€ devrait donc s'achever avec la fin de la période tarifaire ATRD5.

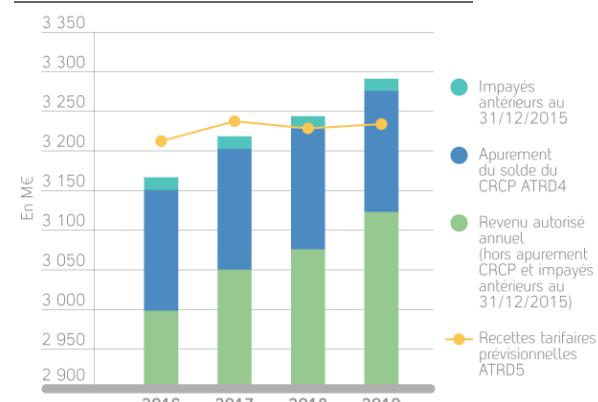
Afin de résorber une partie de cet écart et d'éviter une baisse brutale du tarif à l'entrée en vigueur du tarif ATRD6 au 1^{er} juillet 2020, la CRE a donc décidé d'indexer le tarif ATRD5 en IPC-0,8%. L'équilibre tarifaire étant réalisé globalement sur la période 2016-2019, GRDF reçoit plus de revenu en 2016 et moins de revenu en 2019 que si la CRE avait retenu une indexation plus classique sur l'inflation.

La performance nationale de GRDF est le résultat de plusieurs effets, dont les principaux sont :

- Les écarts des coûts d'exploitation et des charges d'investissements réalisés par rapport aux trajectoires prévues par la CRE
- L'apurement du CRCP (compte de régularisation des charges et produits) de la période tarifaire précédente qui s'élève pour la période 2016-2019 à environ 160 M€ par an. L'écart entre les charges d'impayés sur les factures d'acheminement prévues par la CRE et les montants réellement impayés.

L'écart entre recettes tarifaires et revenu autorisé¹ est illustré par le graphique ci-dessous.

Revenu autorisé et recettes tarifaires



¹ Cf le chapitre II.C. Trajectoire tarifaire de la délibération de la CRE du 10 mars 2016

Le compte d'exploitation de votre concession

Le compte d'exploitation synthétique

	2016	2015	2014
Produits (en euros)	110 025 059	103 144 736	96 284 958
Dont recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	104 788 251	97 807 366	91 203 364
Dont recettes liées aux prestations complémentaires	5 236 806	5 337 358	5 081 586
Charges (en euros)	91 955 325	94 980 245	93 100 998
Charges d'exploitation	46 522 472	45 899 258	44 121 108
Charges liées aux investissements sur les biens concédés	37 900 287	42 240 273	42 393 255
Charges liées aux investissements sur les autres biens	7 532 566	6 840 714	6 586 635
Total (en euros)	18 069 734	8 164 491	3 183 960
Dont impact climatique	1 504 419	-1 382 439	-5 572 833
Dont contribution de la concession à la péréquation tarifaire	8 093 759	7 858 821	6 979 843
Dont part locale de la performance nationale de l'opérateur	8 471 556	1 688 109	1 776 950

Rappels :

- Un impact climatique positif signifie que les recettes de GRDF ont été supérieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus froid que le climat moyen.
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire positive signifie que la concession contribue au système de solidarité national.

Le compte d'exploitation : les produits

	2016	2015	2014
Produits (en euros)	110 025 059	103 144 736	96 284 958
Recettes d'acheminement du gaz naturel	104 788 251	97 807 366	91 203 364
Recettes liées aux prestations complémentaires	5 236 806	5 337 358	5 081 586
Recettes liées aux prestations du catalogue	4 752 916	4 801 261	4 411 060
Recettes liées aux prestations ponctuelles	2 079 019	2 414 204	2 203 112
Recettes liées aux extensions et créations de raccordements ou déplacements / modifications / suppressions de branchements	987 272	1 236 609	1 120 136
Recettes liées aux prestations à destination des clients aux conditions standard de livraison	1 091 730	1 177 600	1 082 902
Recettes liées aux prestations à destination des clients ayant conclu un contrat de livraison direct	0	0	81
Recettes liées aux prestations récurrentes	2 468 066	2 337 396	2 206 278
Recettes liées aux prestations à destination des clients aux conditions standard de livraison	1 340 273	1 280 528	1 234 329
Recettes liées aux prestations à destination des clients ayant conclu un contrat de livraison direct	1 127 774	1 056 837	971 936
Recettes liées aux prestations destinées aux producteurs de biométhane	205 815	49 672	1 665
Recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages)	397 410	374 416	353 202
Autres recettes	86 490	161 676	317 323
Recettes pour l'acheminement du gaz vers un réseau aval n'étant pas dans la zone de desserte péréquée	0	0	0

Les recettes d'acheminement du gaz naturel

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de

GRDF. Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (ayant choisi les options tarifaires T1 ou T2), les recettes d'acheminement sont reconstituées.

Evolution de la méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

Jusqu'en 2016, les recettes d'acheminement étaient calculées à partir des quantités mesurées à l'interface Transport/Distribution. Courant 2016, GRDF a développé une nouvelle méthode qui se base sur la « méthode publique des profils », sur les dates de relevé et sur les index de consommation des usagers. Testée sur un panel de clients ayant déjà des compteurs télérélevés, cette méthode conduit à une estimation de consommation plus proche de leur consommation réelle. Logiquement et par souci de cohérence, cette nouvelle méthode est maintenant utilisée pour estimer les consommations à l'échelle de chaque concession, et donc pour valoriser les recettes d'acheminement sur l'année civile.

Ce changement de méthode (avant et après 2016) conduit inévitablement à estimer des recettes

acheminement différentes de celles présentées les années précédentes dans les comptes rendus d'activités.

Afin de permettre une comparaison cohérente des informations pour les années antérieures à 2016, GRDF a donc produit une vision « pro-forma » : les recettes d'acheminement pour les années 2014 et 2015 vous sont ici présentées telles que recalculées avec cette nouvelle méthode d'élaboration.

Pour accéder au détail exhaustif des informations, rendez-vous sur le service « Plateforme de Données » du portail « Ma Concession Gaz ». Vous y retrouverez les recettes d'acheminement par tarif et par terme du tarif pour chaque commune.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Cette section du tableau des produits (du compte d'exploitation) comporte plusieurs lignes : les recettes liées aux prestations du « catalogue », les recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages) et les autres recettes. Dans la « Plateforme de Données », vous retrouverez, pour les années 2014, 2015 et 2016, les recettes pour prestations complémentaires acte par acte, pour celles enregistrées directement au périmètre de la concession. Elles sont détaillées par :

- Commune concernée
- Rubrique de recettes (ponctuelles / récurrentes)
- Nature de la prestation
- Acte
- Montant facturé

En 2016, GDRF développe et applique une nouvelle méthode d'élaboration des recettes d'acheminement.



Sur le terrain, des techniques de détection innovantes sont mises en œuvre pour améliorer la localisation du réseau

Recettes liées aux prestations du catalogue

GRDF réalise un certain nombre de prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel. Certaines sont couvertes par le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture). D'autres prestations sont payantes, facturées à l'acte ou périodiquement, suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

La CRE définit le tarif de chaque prestation dans le catalogue de prestations. La plupart des recettes sont individualisées dans le système de facturation de GRDF par un « code frais » (cf : « catalogue de prestations », disponible sur www.grdf.fr) et enregistrées au périmètre de chaque concession. Les recettes afférentes peuvent alors être directement retranscrites dans le compte d'exploitation de la concession.

La présentation de ces recettes, toutes identifiées par des « codes frais », respecte la structure du catalogue de prestations et est organisée selon les 4 familles suivantes :

- Recettes liées aux prestations ponctuelles, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : mises en service, coupures ou déposes du compteur à la demande du client et rétablissement, prestations liées à une

modification contractuelle (changement de tarif acheminement et/ou de fréquence de relevé), interventions pour impayés facturées aux fournisseurs, relevés spéciaux et transmissions des données de relevé, vérifications des appareils de comptage, prestations suite à des absences multiples, et d'autres prestations facturées à l'acte (déplacement sans intervention, frais de dédit pour annulation tardive, etc.)

- Recettes liées aux prestations récurrentes, à destination des clients aux conditions standard de livraison. Elles concernent les prestations suivantes : locations de matériel (comptage, poste de livraison), mises à disposition d'un équipement de comptage provisoire, fréquences de relevé supérieure à la fréquence standard, services de maintenance, services de pression non standard, relevés cycliques avec déplacement
- Recettes liées aux prestations ponctuelles ou récurrentes, à destination des clients ayant conclu un contrat de livraison directe ainsi que les recettes liées aux extensions et créations de raccordements ou déplacement / modification / suppression de branchements
- Recettes liées aux prestations destinées aux producteurs de biométhane. Elles concernent des prestations d'études, de raccordements, d'analyse de la qualité et des services d'injection du biométhane.

Recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages)

Ces recettes sont identifiées dans le système de gestion de GRDF par des natures comptables

dédiées et retranscrites telles qu'enregistrées dans le compte d'exploitation de la concession.

Autres recettes

Seules les « autres recettes » ne sont pas directement rattachables à chaque concession. Il s'agit de :

- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non identifiées par code frais.
- Recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession (e.g. formations pour le personnel des fournisseurs).

- Recettes diverses provenant d'activités régulées, prises en compte par la CRE pour la détermination du tarif d'acheminement, mais non liées à des activités sur le territoire de la concession.

Ces recettes représentent environ 10 M€ sur 200 M€ à l'échelle de GRDF. Elles sont réparties sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL (Point De Livraison, proche de la notion de client) de chaque concession.

Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive

Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz naturel vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50 % du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval¹.

Cette valeur de 50 %, est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en

moyenne 47 % du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3 % du tarif de distribution).

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge². Dans le compte rendu de l'année 2015, ces charges étaient présentées comme une recette négative. Cette année, ces charges sont présentées dans la rubrique « autres charges d'exploitation ».



Le biométhane peut être produit à partir de nombreux déchets, comme les boues de stations d'épuration

¹ Cf arrêté du 2 juin 2008 approuvant les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel, modifié par l'arrêté du 24 juin 2009 approuvant les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel, repris par les délibérations du 28 février 2012 (« ATRD 4 ») et du 10 mars 2016 (« ATRD5 ») portant décision sur le tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF.

² Lorsqu'une concession aval hors de la zone péréquée a elle-même des concessions aval hors de la zone de péréquation, la charge supportée peut être « compensée » par les recettes engendrées par ces dernières.

Le compte d'exploitation : les charges d'exploitation de la concession

	2016	2015	2014
Charges d'exploitation (en euros)	46 522 472	45 899 258	44 121 108
Main-d'œuvre	17 709 456	17 662 117	17 218 944
Achats de matériel, fournitures et énergie	3 175 077	3 458 849	3 370 986
Sous-traitance	1 618 677	1 685 027	1 498 184
Autres charges d'exploitation	17 826 140	16 793 346	16 336 499
dont immobilier	1 807 492	1 844 840	1 850 714
dont informatique, poste et télécom	3 872 018	3 191 140	3 145 398
dont assurances	1 929 172	1 685 081	1 302 814
dont entretien des véhicules et carburant	401 600	427 020	435 121
dont communication et développement des usages du gaz naturel	1 993 900	1 603 456	1 548 037
dont charges liées aux prestations complémentaires	5 236 806	5 337 358	5 081 586
dont autres	2 585 162	2 704 445	2 972 836
Redevances	1 443 710	1 335 362	1 100 050
dont redevance contractuelle	1 155 497	1 149 527	953 026
dont redevance d'occupation du domaine public	288 242	185 828	147 024
Impôts et taxes	1 436 677	1 353 307	1 264 325
dont CVAE et taxes foncières	1 279 854	1 201 375	1 130 197
dont autres impôts et taxes	156 829	151 917	134 116
Contribution des fonctions centrales	3 312 743	3 611 299	3 332 123

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (remboursements des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession.

GRDF ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession. En effet le principe même de la délégation de service public est de confier la gestion du service concédé à une entreprise qui

mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'un seul service, ou d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un agent d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation, qui doivent être identiques pour toutes les concessions, pour ne pas en pénaliser certaines et/ou ne pas compter plusieurs fois ces charges.

Méthode d'élaboration des charges

Comme indiqué précédemment, une infrastructure de réseau diffuse et maillée sur plusieurs concessions rend complexe le rattachement des dépenses à chacun des contrats de concession. Ainsi, du fait de la mutualisation des moyens sur plusieurs concessions, il n'existe pas de manière parfaite pour rattacher ces charges à chacune des concessions. Par ailleurs, plus une méthode d'affectation des charges est sophistiquée, moins elle est lisible (bien que la traçabilité soit assurée), et plus les erreurs d'enregistrement dans les systèmes de gestion

ont un poids sur l'économie reflétée par le compte d'exploitation.

Dans un souci de refléter au mieux la réalité de l'exploitation, qui peut varier en fonction de l'activité du concessionnaire, une méthode pertinente d'élaboration des charges d'exploitation doit trouver un juste compromis entre finesse d'affectation et reflet de l'activité au périmètre du contrat de concession. Il convient alors de retenir les principes suivants :

- L'exhaustivité des charges d'exploitation de GRDF relatives aux activités régulées doit être affectée à l'ensemble des contrats de concession.
- Les charges des équipes de GRDF doivent être affectées sur les concessions en fonction de leur périmètre géographique d'activité.
- Des clés de répartition opérationnelles, adaptées à la réalité de l'activité et au plus près du contrat, doivent être utilisées dès que cela est possible. Pour qu'une clé opérationnelle soit retenue, trois conditions doivent être réunies :
 - Elle doit générer un coût et la charge associée doit être enregistrée dans les systèmes d'information de gestion de GRDF,
 - L'activité qu'elle représente doit être homogène,
 - L'activité doit être enregistrée dans les SI des métiers (GMAO, SIG,...) de GRDF, au périmètre des communes et selon un processus normé.
- Des clés patrimoniales doivent être utilisées lorsqu'il n'existe pas de clés opérationnelles pertinentes pour une charge. Elles se basent sur des caractéristiques plus générales de la concession, comme la longueur du réseau ou le nombre de clients.
- Enfin et en dernier recours, s'il n'y a ni clés opérationnelles, ni clés patrimoniales pertinentes, alors la charge est affectée par une clé financière.
- La nature des charges doit être homogène et au plus près du contrat. Par exemple, on ne mélangera pas charges de main-d'œuvre et charges d'achat de matériel.

Concernant la rubrique « charges liées aux prestations complémentaires » : elles ne sont pas comptabilisées en tant que telles dans les SI, leur montant est strictement équivalent à celui des « recettes liées aux prestations complémentaires ». Cette méthode permet d'illustrer le principe selon lequel les recettes complémentaires ne génèrent pas de marge commerciale.

Les redevances présentées dans le compte d'exploitation correspondent aux redevances réellement payées par GRDF et sont directement rattachables à chaque concession. Ces charges peuvent légèrement différer du montant de la nature comptable « redevance » enregistré dans

le système de gestion de GRDF, essentiellement pour cause de régularisations et de provisions diverses. Ce faible écart est ventilé par des clés patrimoniales et est affecté à la rubrique « autres charges d'exploitation ».

La contribution des fonctions centrales est constituée des charges des directions fonctionnelles nationales sauf celles ayant une activité très opérationnelle (la direction en charge du déploiement des compteurs communicants gaz, l'unité comptable nationale, les unités opérationnelles d'approvisionnement, les unités opérationnelles informatiques), ou celles ayant une activité mise en évidence dans les rubriques du compte d'exploitation (la direction de la communication, la direction des systèmes d'information). La contribution des fonctions centrales est répartie sur l'ensemble des concessions au prorata des PDL de chaque concession. En moyenne à l'échelle nationale, cette contribution est de 6,7% pour 2014, de 6,9% pour 2015 et de 6,2% pour 2016.

Cette méthode d'élaboration a été mise en œuvre pour la première fois en 2016. Les charges d'exploitation établies ainsi ont été communiquées dans les comptes rendus d'activité de l'année 2015. A la suite des contrôles de concession réalisés par certaines autorités concédantes et après analyse interne des résultats, il est apparu nécessaire d'effectuer quelques évolutions correctives du système d'évolution, en particulier pour :

- Fiabiliser les données sources (notamment les valeurs des clés),
- Homogénéiser les référentiels communaux des différentes sources de données,
- Adapter les méthodes de ventilation en conséquence,
- Adapter les clés aux évolutions de l'activité de GRDF.

Afin de permettre une comparaison cohérente des informations pour les années antérieures à 2016, GRDF a donc produit une vision « pro-forma » : les charges d'exploitation pour les années 2014 et 2015 vous sont ici présentées telles que recalculées avec cette nouvelle méthode d'élaboration.

Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

1. Les clés opérationnelles :

Chaque type de clés opérationnelles permet d'affecter les charges d'un certain nombre d'activités à chaque concession. Les principaux types de clés utilisées sont les suivants :

- Nombre d'interventions avec déplacement suite à des demandes de clients,
- Nombre de nouveaux clients domestiques,
- Consommation prévisionnelle des nouveaux clients,
- Nombre d'interventions suite à appels de tiers,
- Montant des investissements réalisés,
- Nombre de déclarations de travaux,
- Nombre d'actes de maintenance préventive (par familles d'ouvrages),
- Nombre de pose/dépose de compteurs industriels.

Ainsi, les charges directement liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances payées), des charges affectées par des clés opérationnelles, et des charges réparties au prorata des charges affectées par des clés opérationnelles

2. Les clés patrimoniales :

Les types de clés patrimoniales utilisées sont les suivants :

- Nombre de PDL,
- Tarif d'acheminement,
- Longueur de réseau.

À l'échelle nationale, ces charges directement liées à l'activité représentent plus de 42% des charges d'exploitation de GRDF pour 2014, 43% pour 2015 et 39% pour 2016.

En moyenne, les charges sont affectées de cette manière : plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente. Ceci correspond à l'objectif de présenter des charges d'exploitation variant en fonction de l'activité sur le terrain au périmètre de la concession (cf : chapitre « une organisation à votre service »).

Type de clés	Directement lié à l'activité	Patrimoniales	Total
Fct. Centrales	0,0%	6,2%	6,2%
Nationale	2,1%	24,6%	26,7%
Régionale	12,6%	13,4%	26,0%
Infrarégionale	6,8%	3,9%	10,7%
Locale	26,5%	3,9%	30,4%
Total	48,0%	52,0%	100,0%



GRDF a mis en place un programme ambitieux de professionnalisation et de maintien des compétences de ses collaborateurs

Le compte d'exploitation : les charges d'investissement de la concession

	2016	2015	2014
Charges liées aux investissements sur les biens concédés (en euros)	37 900 287	42 240 273	42 393 255
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	14 765 073	16 350 866	16 307 939
Branchements individuels	12 262 055	13 567 969	13 514 423
Branchements collectifs	737 030	805 136	788 448
Conduites montantes	1 276 312	1 436 672	1 468 327
Conduites d'immeubles	489 691	541 072	536 765
Premier établissement hors branchements	18 102 707	20 234 493	20 354 535
Canalisations de distribution	17 801 659	19 910 139	20 023 588
Installations techniques	298 485	321 277	327 887
Postes de détente	148 661	171 034	177 894
Protection Cathodique	55 823	59 582	64 058
Postes clients et équipements de télérelévé	0	0	0
Autres équipements	93 991	90 663	85 941
Génie Civil	0	0	0
Terrains	2 565	3 069	3 065
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Renouvellement hors branchements	5 032 479	5 654 921	5 730 769
Canalisations de distribution	4 905 258	5 523 924	5 599 896
Installations techniques	127 223	130 999	130 862
Postes de détente	101 260	105 829	106 797
Protection Cathodique	25 963	25 169	24 058
Postes clients et équipements de télérelévé	0	0	0
Autres équipements	0	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les usagers et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence

globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE. Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession (95% des ouvrages). Dans les autres cas, elles sont réparties au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de

remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Le calcul réel des charges d'investissement et de la valeur nette réévaluée des ouvrages tient compte des spécificités imposées par la CRE : à titre d'exemple, les investissements sont pris en compte par la CRE le 1^{er} juillet de chaque année, indépendamment de la date réelle de mise en service, et par conséquence la charge d'investissement de la première année n'est comptée que sur une demi-année.

D'un point de vue théorique et légèrement simplifié par rapport au mode de calcul de la CRE, les charges d'investissement de l'année N (CINVN) couvertes par le tarif sont composées de

la somme du remboursement économique des investissements réévalué de l'année N (RN) et du coût de financement de l'année N (CN).
Tel que : CINVN = RN+CN.

Méthode de calcul du remboursement économique réévalué

Le remboursement économique de la première année (R1) est la valeur initiale financée par GRDF de l'ouvrage (V1) divisée par la durée de remboursement des ouvrages (D).

Tel que : $R1 = V1 \div D$

Le remboursement économique de l'année N (RN) est la valeur nette réévaluée de l'ouvrage en fin d'année précédente (VNRN1) divisée par le nombre d'années de remboursement restant (D-N+1). Tel que : $RN = VNRN1 \div (D-N+1)$

Méthode de calcul de la valeur nette réévaluée en fin d'année

La valeur nette réévaluée en fin d'année N (VNRN) de l'ouvrage est : la valeur initiale de l'ouvrage (V1) multipliée par le coefficient d'inflation cumulée depuis la mise en service de l'ouvrage (IN) et diminuée du remboursement économique de la

première année (R1) multiplié par le nombre d'année écoulée depuis la mise en service (N) et multipliée par le coefficient d'inflation cumulée depuis la mise en service de l'ouvrage (IN).

Tel que : $VNRN = (V1 * IN) - (R1 * N * IN)$

Méthode de calcul du coût de financement pour chaque année

Le coût de financement de la première année (C1) est la valeur initiale de l'ouvrage (V1) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur la première année et fixé par la CRE (T1). Tel que : $C1 = V1 * T1$

Le coût de financement de l'année N (CN) est la valeur nette réévaluée en fin d'année précédente (VNRN1) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur l'année N et fixé par la CRE (TN). Tel que : $CN = VNRN1 * TN$

A noter : les charges d'investissement relatives aux branchements ne peuvent être découpées en premier établissement / renouvellement que pour les actifs construits depuis 2004 : cette information n'était pas enregistrée auparavant. La durée de remboursement des branchements étant de 45 ans, la grande majorité des charges d'investissement associées ne peut pas être présentée selon ce découpage.

Exemple : GRDF investit 450 pour un ouvrage qui sera remboursé sur 45 ans, le coût du financement

étant fixé à 5% sur toute la durée, avec une hypothèse d'inflation de 1%.

Année	VNR début d'année	VNR Fin d'année	Remb. Eco. Rééval.	Coût de Financ.	Charges d'invest.
1	450	(450-10)*1,01 = 444,4	450/45 =10	450*5% =22,5	10+22,5 =32,5
2	444,4	(444,4-10,1)*1,01 =438,6	444,4/44 =10,1	444,4*5% =22,2	10,1+22,2 =32,3
45	15,5	(15,5-15,5)*1,01 =0,0	15,5/1 =15,5	15,5*5% =0,8	15,5+0,8 =16,3

Les charges d'investissement hors concession

	2016	2015	2014
Charges liées aux investissements sur les autres biens (en euros)	7 532 566	6 840 714	6 586 635
Canalisations de distribution	0	0	0
Installations techniques	579 430	569 660	538 296
Postes de détente	7 156	8 095	8 316
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	495 050	517 009	522 329
Autres équipements	77 225	44 556	7 651
Génie Civil	6 195	7 009	7 183
Terrains	9 858	11 766	11 664
Mobilier et Matériels Divers	542 157	497 930	496 609
Aménagements	694 672	693 764	648 943
Compteurs	1 462 155	1 534 247	1 523 264
Véhicules et engins d'exploitation	348 879	382 098	424 118
Immobilisations incorporelles	3 889 223	3 144 208	2 936 537
Projets informatiques	3 697 445	3 129 707	2 930 059
Autres immobilisations incorporelles	191 772	14 516	6 471

La valorisation du patrimoine

Les origines de financement

Connaître l'origine de financement des ouvrages (à savoir qui de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers a réellement financé les ouvrages) est une demande forte des autorités concédantes. Il

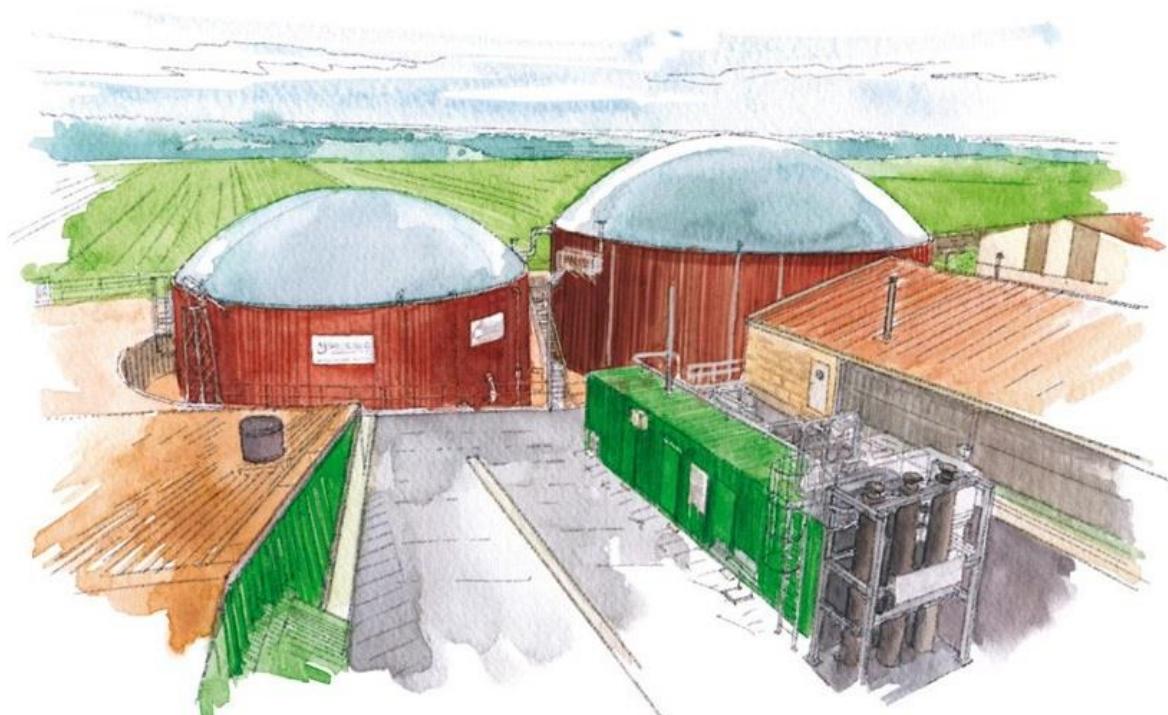
en est de même des attentes liées à la valeur réelle du patrimoine de la concession déjà remboursé par les usagers via le tarif de distribution et la valeur qui reste à rembourser.

	GRDF	Valeur initiale nette 2016 financée par Autorité concédante	Tiers
Biens concédés (Premier établissement et Renouvellement) en euros	553 089 761	128 886	46 175 240
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	220 517 466	2 500	20 337 040
Branchements individuels	182 967 950	2 500	17 365 424
Branchements collectifs	10 935 249	0	621 474
Conduites montantes	19 264 053	0	1 800 480
Conduites d'immeubles	7 350 212	0	549 669
Premier établissement hors branchements	259 361 087	126 386	25 147 482
Canalisations de distribution	254 430 211	126 386	25 083 216
Installations techniques	4 826 308	0	58 199
Postes de détente	2 430 260	0	56 370
Protection Cathodique	862 484	0	1 829
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	1 533 559	0	0
Génie Civil	85 252	0	6 069
Terrains	19 319	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Renouvellement hors branchements	73 211 215	0	690 681
Canalisations de distribution	71 324 234	0	690 681
Installations techniques	1 886 983	0	0
Postes de détente	1 502 119	0	0
Protection Cathodique	383 466	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	0	0	0
Autres équipements	1 398	0	0
Génie Civil	0	0	0
Terrains	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0
Aménagements	0	0	0
Autres biens (Premier établissement et Renouvellement)	73 759 922	0	0
Canalisations de distribution	0	0	0
Installations techniques	8 326 326	0	0
Postes de détente	107 134	0	0
Protection Cathodique	0	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	5 877 013	0	0
Autres équipements	2 342 203	0	0
Génie Civil	146 755	0	0
Terrains	25 928	0	0
Mobilier et Matériels Divers	4 760 703	0	0
Aménagements	5 698 185	0	0
Compteurs	17 113 110	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	3 566 073	0	0
Immobilisations incorporelles	34 122 792	0	0
Projets informatiques	31 633 106	0	0
Autres immobilisations incorporelles	2 489 693	0	0

Pour accéder au détail de l'inventaire détaillé du patrimoine, rendez-vous sur le service « Plateforme de Données » du portail « Ma Concession Gaz ». Vous y retrouverez des données détaillées suivantes, pour les années 2014, 2015 et 2016 :

- Commune concernée,
- Biens concédés / autres biens,
- Familles d'ouvrages (canalisation, branchements,...),
- Biens de premier établissement ou biens remplaçants,
- Type de clé de répartition,

- Date de mise en service (mise à l'inventaire),
- Quantité,
- Valeur initiale financée par GRDF,
- Valeur initiale financée par des tiers (aménageurs, lotisseurs,...),
- Valeur initiale financée par l'autorité concédante,
- Valeur nette réévaluée en début d'année,
- Charges liées aux investissements calculées selon les principes de la CRE (dont part remboursement et dont part coût de financement).



A fin 2016, 26 sites de production de biométhane sont en service; ils utilisent notamment les déchets agricoles

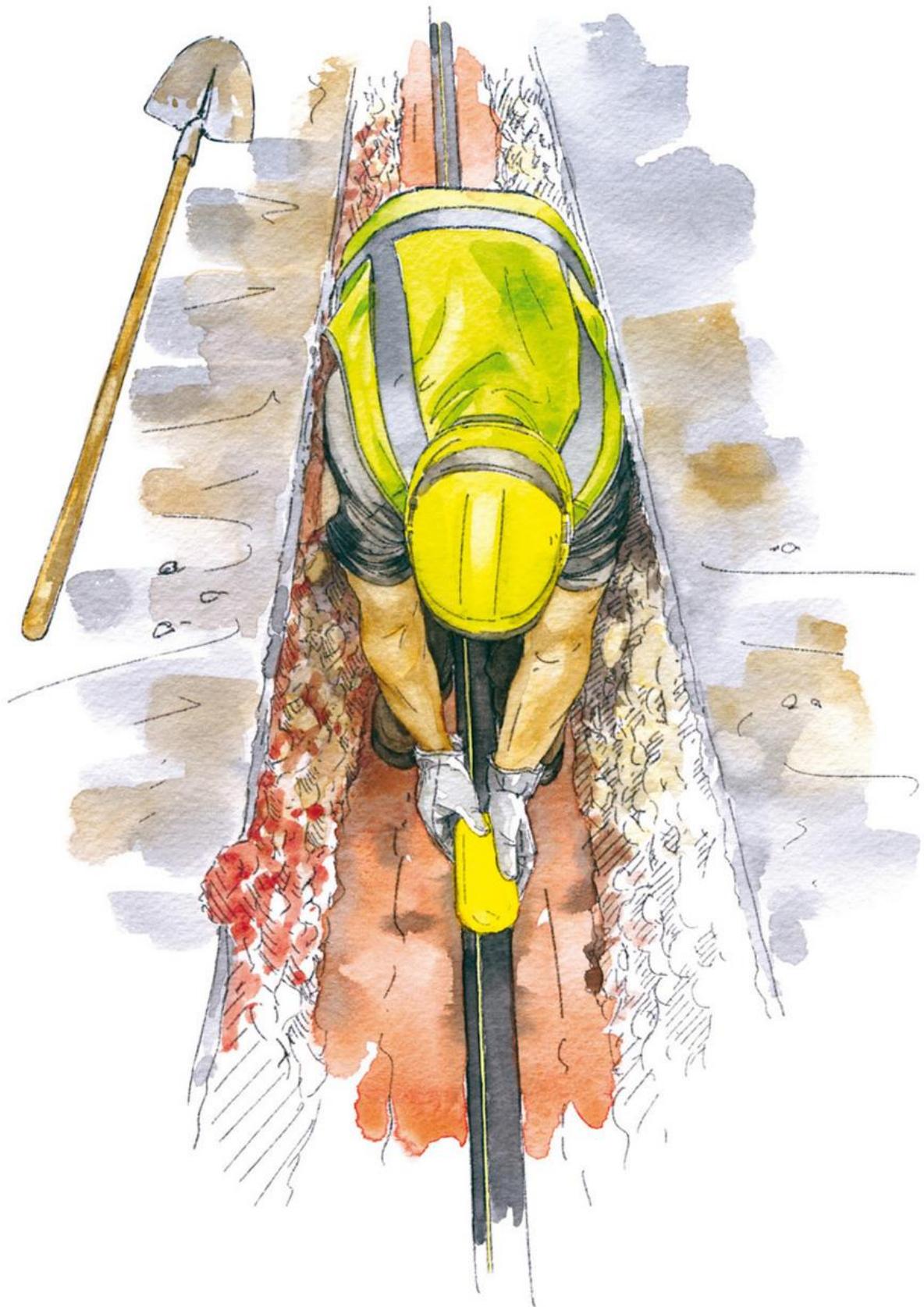
La valeur nette réévaluée de votre concession

La valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements que les usagers auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture. En effet, le système de régulation repose sur le remboursement et la rémunération des investissements financés par le distributeur.

Le choix de la CRE dans le domaine du gaz a été d'effectuer ce remboursement et cette rémunération via un remboursement réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur. Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession.

	VNR début d'année	VNR fin d'année	Remb.Eco. Rééval.	Coût de Financement	Charges d'invest.
Biens concédés (en euros)	406 366 373	396 748 264	17 392 631	20 507 651	37 900 287
Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	162 373 794	159 762 508	6 549 932	8 215 153	14 765 073
Branchements individuels	136 020 017	134 343 076	5 370 451	6 891 603	12 262 055
Branchements collectifs	8 227 948	8 001 428	323 278	413 763	737 030
Conduites montantes	12 946 068	12 405 824	626 975	649 338	1 276 312
Conduites d'immeubles	5 179 766	5 012 179	229 227	260 478	489 691
Premier établissement hors branchements	190 943 059	185 061 010	8 491 552	9 611 149	18 102 707
Canalisations de distribution	188 394 602	182 574 996	8 320 473	9 481 188	17 801 659
Installations techniques	2 497 188	2 434 745	171 089	127 395	298 485
Postes de détente	1 380 040	1 300 374	79 689	68 973	148 661
Protection Cathodique	389 369	379 275	35 723	20 102	55 823
Postes clients et équip. télérélevé	0	0	0	0	0
Autres équipements	727 793	755 088	55 669	38 323	93 991
Génie Civil	0	0	0	0	0
Terrains	51 273	51 273	0	2 565	2 565
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0	0
Renouvellement hors branchements	53 049 521	51 924 734	2 351 112	2 681 346	5 032 479
Canalisations de distribution	51 803 624	50 623 704	2 289 068	2 616 172	4 905 258
Installations techniques	1 245 901	1 301 032	62 043	65 178	127 223
Postes de détente	1 091 242	1 136 688	44 475	56 780	101 260
Protection Cathodique	154 659	164 343	17 567	8 398	25 963
Postes clients et équip. de télérélevé	0	0	0	0	0
Autres équipements	0	0	0	0	0
Génie Civil	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0
Mobilier et Matériels Divers	0	0	0	0	0
Aménagements	0	0	0	0	0
Autres biens (en euros)	28 062 404	33 058 537	5 865 187	1 667 375	7 532 566
Canalisations de distribution	0	0	0	0	0
Installations techniques	2 650 843	2 469 686	440 782	138 652	579 430
Postes de détente	75 598	72 220	3 377	3 781	7 156
Protection Cathodique	0	0	0	0	0
Postes clients et équip. de télérélevé	2 089 560	1 964 227	384 477	110 574	495 050
Autres équipements	485 689	433 245	52 942	24 270	77 225
Génie Civil	61 875	58 765	3 105	3 097	6 195
Terrains	197 287	197 287	0	9 858	9 858
Mobilier et Matériels Divers	1 707 649	1 983 510	439 404	102 753	542 157
Aménagements	3 153 859	2 882 476	530 632	164 046	694 672
Compteurs	9 386 456	9 886 302	957 571	504 574	1 462 155
Véhicules et engins d'exploitation	904 325	1 094 655	292 664	56 221	348 879
Immobilisations incorporelles	10 000 130	14 485 856	3 201 038	688 198	3 889 223
Projets informatiques	9 923 957	12 140 507	3 072 282	625 167	3 697 445
Autres immobilisations incorporelles	76 191	2 345 358	128 741	63 029	191 772

Lexique



BRANCHEMENT

Conduite reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. En immeuble collectif, l'origine du branchement est le piquage sur la conduite montante.

CATALOGUE DES PRESTATIONS

Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr

COMPTEUR

Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

CONDITIONS STANDARD DE LIVRAISON (CSL)

Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur.

Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF – chapitre « Conditions générales »

CONTRAT D'ACHEMINEMENT

Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz naturel vers le client final.

CONTRAT DE LIVRAISON DIRECTE (CLD)

Le Contrat de Livraison Directe (CLD) est conclu avec GRDF par un client dont l'index au compteur est relevé mensuellement, et lorsque le débit maximum du compteur est supérieur à 100 m³/h. Il se substitue aux Conditions Standard de Livraison (CSL).

Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF – chapitre « Conditions générales »

CONTRAT DE FOURNITURE

Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz naturel.

DISPOSITIF DE MESURAGE

Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrême aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

FOURNISSEUR

Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

GESTIONNAIRE DU RESEAU DE DISTRIBUTION (GRD) communément désigné « DISTRIBUTEUR »

Le gaz naturel est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finals par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).

INSTALLATION INTÉRIEURE

L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuel.

NORMO MÈTRE CUBE (Nm³)

Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

POSTE DE LIVRAISON

Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement, outre la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison, les fonctions de détente et de régulation de pression.

PRESSION DE LIVRAISON

Pression relative du gaz au point de livraison.

QUANTITE ACHEMINEE

Quantité de gaz naturel livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client sur compteur inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminier le gaz naturel jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises ou commerces). Sur le territoire national, ce réseau représente aujourd'hui plus de 195 000 km et dessert 77 % de la population française, soit près de 11 millions de clients.

Plus d'information : « Comprendre l'acheminement du gaz naturel » sur le site grdf.fr

RÉSEAU (PRESSION)

RESEAU BP / MPA

Le Réseau BP (Basse Pression) et MPA (Moyenne Pression de type A). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bars.

RESEAU MPB

Le Réseau MPB (Moyenne Pression de type B) représente 95% du réseau de distribution sur le territoire national. La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bars.

RESEAU MPC

Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bars.



Chiffres clés 2016

Le plus long réseau de gaz naturel en Europe

198 886 km

de réseau de gaz naturel, soit presque 5 fois le tour de la terre !

293 TWh

de gaz naturel acheminé

762 millions

d'euros investis pour développer, entretenir et exploiter le réseau

1 million

d'euros consacré chaque jour à la sécurité du réseau

Une entreprise dynamique

Un vecteur d'énergie au service des territoires

10,9 millions de clients
en France

9 541 communes

desservies par le réseau de distribution de gaz naturel

77 % de la population

habite une commune desservie en gaz par GRDF

129 opérateurs

de l'Urgence Sécurité Gaz diagnostiquent 24h/24 et 7j/7 chaque appel lié aux urgences gaz

26 sites

d'injection de biométhane exploité dans le réseau GRDF

11 431 collaborateurs

650 collaborateurs recrutés

1 040 alternants qui vont être formés en 2016

3,621 milliards d'euros de chiffre d'affaires

Prévisions 2017

Recrutement de 500 CDI et 400 nouveaux alternants

QUEL QUE SOIT
VOTRE FOURNISSEUR

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF – Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros – Siège social : 6, rue Condorcet 75009 Paris – RCS Paris 444 786 511



Compte rendu d'activité de la

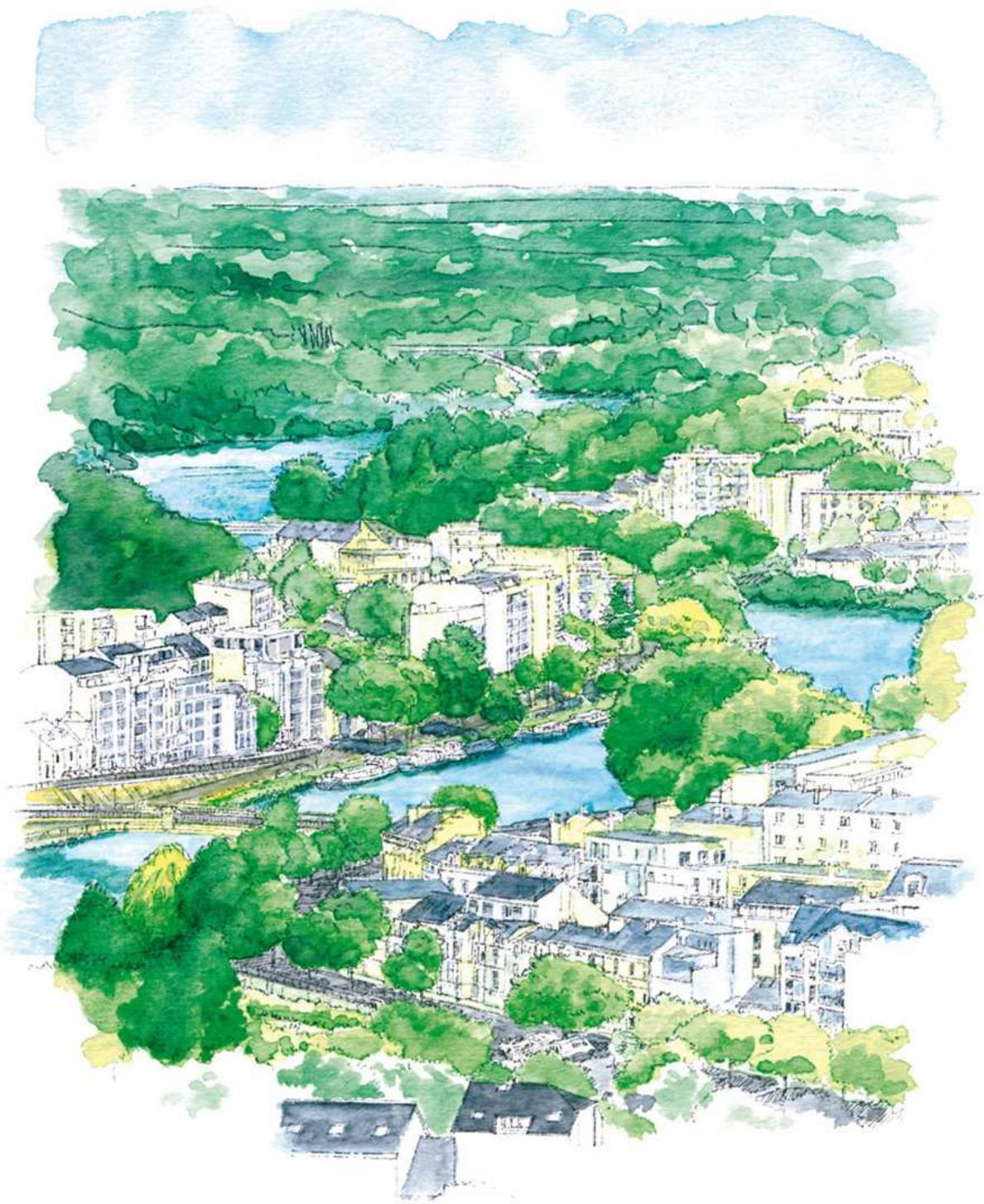
Les annexes 2016



Sommaire

Annexe 1 : Les longueurs de réseau	5
Annexe 2 : La surveillance des réseaux	17
Annexe 3 : Les appels et incidents	29
Annexe 4 : Le nombre de clients	39

Annexe 1 : Les Longueurs de réseau



Les longueurs de réseau

INSEE	COMMUNE	longueur totale	dont BP	dont MP	dont PE	dont Acier	dont Autres	Nombre de postes de détente réseau
62001	ABLAIN-SAINT-NAZAIRE	10686	0	10686	10589	97	0	0
62003	ACHEVILLE	3488	0	3488	3488	0	0	0
62004	ACHICOURT	34835	140	34695	24987	9732	116	1
62005	ACHIET-LE-GRAND	7358	0	7358	7358	0	0	0
62007	ACQ	5015	0	5015	5015	0	0	0
62012	AGNIERES	4301	0	4301	4301	0	0	0
62013	AGNY	9516	0	9516	3343	6173	0	0
62014	AIRE-SUR-LA-LYS	39313	2702	36611	25812	12799	702	2
62019	AIX-NOULETTE	19845	0	19845	13398	6447	0	0
62023	ALLOUAGNE	15361	0	15361	14688	673	0	0
62025	AMBLETEUSE	17046	0	17046	17046	0	0	0
62028	AMES	2858	0	2858	2858	0	0	0
62029	AMETTES	3641	0	3641	3641	0	0	0
62031	ANDRES	6378	0	6378	6378	0	0	0
62032	ANGRES	21657	0	21657	20823	834	0	0
62033	ANNAY	21834	0	21834	16920	4914	0	0
62034	ANNEQUIN	10239	0	10239	10239	0	0	0
62035	ANNEZIN	26119	2095	24024	13651	10926	1542	3
62036	ANVIN	7001	0	7001	6853	148	0	0
62037	ANZIN-SAINT-AUBIN	19111	0	19111	10435	8676	0	0
62038	ARDRES	20910	0	20910	18602	2308	0	0
62039	ARLEUX-EN-GOHELLE	6953	0	6953	4922	2031	0	0
62040	ARQUES	55140	835	54305	41511	13629	0	2
62041	ARRAS	149777	8032	141745	100135	46131	3511	21
62042	ATHIES	8468	0	8468	7744	724	0	0
62043	LES ATTAQUES	8028	0	8028	7916	112	0	0
62044	ATTIN	7396	0	7396	7190	206	0	0
62045	AUBIGNY-EN-ARTOIS	9250	0	9250	9250	0	0	0
62048	AUCHEL	43584	566	43018	26180	17404	0	1
62050	AUCHY-LES-HESDIN	8893	0	8893	5799	3094	0	0
62051	AUCHY-LES-MINES	24385	0	24385	15850	8535	0	0
62056	AUDRESSELLES	6361	0	6361	6361	0	0	0
62057	AUDRUICQ	20002	0	20002	20002	0	0	0
62059	AUTINGUES	982	0	982	982	0	0	0
62060	AUXI-LE-CHATEAU	14125	1790	12335	9913	3589	623	3
62063	AVESNES-LE-COMTE	13630	0	13630	13630	0	0	0
62064	AVESNES-LES-BAPAUME	2060	0	2060	1845	215	0	0
62065	AVION	77359	0	77359	43919	33440	0	5

INSEE	COMMUNE	longueur totale	dont BP	dont MP	dont PE	dont Acier	dont Autres	Nombre de postes de détente réseau
62073	BAILLEUL-SIR-BERTHOULT	9903	0	9903	6404	3499	0	0
62075	BAINCTHUN	7322	0	7322	7322	0	0	0
62078	BALINGHEM	5161	0	5161	5161	0	0	0
62080	BAPAUME	22387	0	22387	17645	4742	0	0
62081	BARALLE	4761	0	4761	4761	0	0	0
62083	BARLIN	37168	123	37045	27810	9358	0	1
62096	BEAUMETZ-LES-CAMBRAI	6951	0	6951	6951	0	0	0
62097	BEAUMETZ-LES-LOGES	6456	0	6456	6456	0	0	0
62099	BEAURAINS	28698	470	28228	16769	11792	137	2
62100	BEAURAINVILLE	12778	7	12771	12778	0	0	0
62106	BELLONNE	3438	0	3438	3438	0	0	0
62107	BENIFONTAINE	2714	0	2714	2714	0	0	0
62108	BERCK	70546	13294	57252	43312	19121	8113	13
62109	BERGUENEUSE	2850	0	2850	2850	0	0	0
62113	BERLES-MONCHEL	2628	0	2628	2628	0	0	0
62117	BERTINCOURT	6074	0	6074	6074	0	0	0
62119	BETHUNE	97250	5320	91930	57372	37583	2295	8
62120	BEUGIN	4269	0	4269	4269	0	0	0
62122	BEUGNY	3423	0	3423	3423	0	0	0
62124	BEUTIN	2139	0	2139	2139	0	0	0
62126	BEUVRY	36747	0	36747	25148	11599	0	0
62128	BIACHE-SAINT-VAAST	19155	0	19155	11423	7732	0	0
62129	BIEFVILLERS-LES-BAPAUME	2368	0	2368	2368	0	0	0
62131	BIHUCOURT	2757	0	2757	2757	0	0	0
62132	BILLY-BERCLAU	22596	0	22596	17315	5281	0	0
62133	BILLY-MONTIGNY	32319	0	32319	21591	10728	0	0
62139	BLENDECQUES	24455	0	24455	14114	10341	0	1
62145	BOIRY-NOTRE-DAME	5490	0	5490	5224	266	0	0
62148	BOIS-BERNARD	5505	0	5505	5481	24	0	0
62160	BOULOGNE-SUR-MER	112184	33022	79162	60198	34038	17948	31
62162	BOURECQ	4027	0	4027	4027	0	0	0
62164	BOURLON	11360	0	11360	11360	0	0	0
62170	BOUVIGNY-BOYEFFLES	14167	0	14167	14167	0	0	0
62173	BREBIERES	29539	0	29539	20753	8786	0	0
62174	BREMES	5919	0	5919	5919	0	0	0
62178	BRUAY-LA-BUSSIÈRE	107171	0	107171	70832	35996	343	0
62184	BUISSY	1734	0	1734	1734	0	0	0
62185	BULLECOURT	3797	0	3797	3797	0	0	0
62186	BULLY-LES-MINES	62685	0	62685	32865	29820	0	0
62188	BURBURE	16722	0	16722	11084	5638	0	0

INSEE	COMMUNE	longueur totale	dont BP	dont MP	dont PE	dont Acier	dont Autres	Nombre de postes de détente réseau
62190	BUSNES	5958	0	5958	5958	0	0	0
62191	CAFFIERS	5029	0	5029	4161	868	0	0
62192	CAGNICOURT	5327	0	5327	5327	0	0	0
62193	CALAIS	238183	40575	197608	130658	91243	16282	61
62194	CALONNE-RICOUART	25872	0	25872	19381	6491	0	0
62195	CALONNE-SUR-LA-LYS	9787	0	9787	9787	0	0	0
62197	CAMBLAIN-CHATELAIN	7890	0	7890	6793	1097	0	0
62198	CAMBLINEUL	2632	0	2632	2632	0	0	0
62199	CAMBLINE-L'ABBE	8679	0	8679	8641	38	0	0
62200	CAMBRIN	6984	0	6984	6984	0	0	0
62201	CAMIERS	22415	0	22415	20577	1838	0	0
62204	CAMPAGNE-LES-HESDIN	12457	0	12457	12457	0	0	0
62205	CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES	8068	0	8068	8068	0	0	0
62207	CAMPIGNEULLES-LES-PETITES	7232	0	7232	7232	0	0	0
62211	CAPELLE-FERMONT	978	0	978	978	0	0	0
62213	CARENCY	5871	0	5871	5871	0	0	0
62215	CARVIN	77104	2557	74547	45765	30837	502	8
62217	CAUCHY-A-LA-TOUR	12750	0	12750	9567	3183	0	0
62224	CHOCQUES	13836	638	13198	10403	3313	120	1
62225	CLAIRMARAIIS	380	0	380	380	0	0	0
62226	CLARQUES	827	0	827	827	0	0	0
62232	LA COMTE	6006	0	6006	6006	0	0	0
62233	CONCHIL-LE-TEMPLE	6997	0	6997	6997	0	0	0
62235	CONDDETTE	17984	438	17546	17125	463	396	1
62236	CONTES	192	0	192	192	0	0	0
62239	COQUELLES	25989	360	25629	20542	5447	0	3
62240	CORBEHEM	9890	0	9890	6089	3801	0	0
62244	COULOGNE	23474	0	23474	12481	10993	0	1
62249	COURCELLES-LES-LENS	32617	0	32617	23721	8896	0	0
62250	COURRIERES	49940	0	49940	22587	27353	0	2
62251	COURSET	1415	0	1415	1415	0	0	0
62252	LA COUTURE	10619	0	10619	10619	0	0	0
62259	CROISILLES	12940	0	12940	12940	0	0	0
62261	CUCCQ	47660	0	47660	42402	5258	0	0
62262	CUINCHY	8618	0	8618	7565	1053	0	0
62263	DAINVILLE	32670	0	32670	17199	15471	0	0
62264	DANNES	5843	0	5843	4596	1247	0	0
62268	DESVRES	22134	3459	18675	17127	3874	1133	4
62270	DIVION	35933	0	35933	28844	7089	0	0
62274	DOURGES	32014	0	32014	19140	12874	0	1

INSEE	COMMUNE	longueur totale	dont BP	dont MP	dont PE	dont Acier	dont Autres	Nombre de postes de détente réseau
62276	DOUVRIN	27327	0	27327	16568	10759	0	0
62277	DROCOURT	12642	0	12642	5268	7374	0	0
62278	DROUVIN-LE-MARAIIS	3906	0	3906	3906	0	0	0
62279	DUISANS	10953	0	10953	10953	0	0	0
62280	DURY	2156	0	2156	2156	0	0	0
62281	ECHINGHEN	5158	0	5158	2284	2874	0	0
62284	ECOURT-SAINT-QUENTIN	12323	0	12323	12323	0	0	0
62285	ECOUST-SAINT-MEIN	7302	0	7302	7302	0	0	0
62286	ECQUEDECQUES	3034	0	3034	3034	0	0	0
62288	ECQUES	10243	0	10243	10243	0	0	0
62289	ECUIRES	2851	0	2851	2851	0	0	0
62290	ECURIE	3261	0	3261	3261	0	0	0
62291	ELEU-DIT-LEAUWETTE	11987	0	11987	6711	5276	0	0
62292	ELNES	4158	0	4158	4158	0	0	0
62297	EPERLECQUES	13330	0	13330	13015	315	0	0
62298	EPINOY	4175	0	4175	4175	0	0	0
62300	EQUIHEN-PLAGE	12285	3347	8938	7415	1859	3011	3
62309	ESQUERDES	7279	0	7279	5929	1350	0	0
62310	ESSARS	8541	0	8541	4297	4244	0	0
62311	ESTEVELLES	9382	0	9382	9382	0	0	0
62317	ETAING	3770	0	3770	3754	16	0	0
62318	ETAPLES	53784	299	53485	38889	14895	0	1
62319	ETERPIGNY	2412	0	2412	2412	0	0	0
62320	ETRUN	1707	0	1707	1707	0	0	0
62321	EVIN-MALMAISON	19184	0	19184	18907	277	0	0
62323	FAMPOUX	6839	0	6839	6839	0	0	0
62324	FARBUS	4455	0	4455	4455	0	0	0
62328	FERFAY	6420	0	6420	6420	0	0	0
62329	FERQUES	13647	0	13647	11961	1686	0	0
62330	FESTUBERT	6157	0	6157	6157	0	0	0
62331	FEUCHY	9579	0	9579	7403	2176	0	1
62334	FIENNES	2244	0	2244	2244	0	0	0
62338	FLEURBAIX	11679	657	11022	9112	2567	0	1
62340	FLORINGHEM	4748	0	4748	4748	0	0	0
62343	FONTAINE-LES-CROISILLES	3122	0	3122	3122	0	0	0
62349	FOUQUEREUIL	6821	0	6821	6821	0	0	0
62350	FOUQUIERES-LES-BETHUNE	9789	0	9789	6273	3516	0	0
62351	FOUQUIERES-LES-LENS	27048	0	27048	18040	9008	0	0
62355	FRESNES-LES-MONTAUBAN	3484	0	3484	3484	0	0	0
62356	FRESNICOURT-LE-DOLMEN	7794	0	7794	7794	0	0	0

INSEE	COMMUNE	longueur totale	dont BP	dont MP	dont PE	dont Acier	dont Autres	Nombre de postes de détente réseau
62361	FREVENT	18002	0	18002	14208	3794	0	0
62363	FREVIN-CAPELLE	2180	0	2180	2180	0	0	0
62364	FRUGES	15055	0	15055	14510	545	0	0
62367	GAUCHIN-VERLOINGT	6312	0	6312	6199	113	0	0
62369	GAVRELLE	2599	0	2599	2599	0	0	0
62371	GIVENCHY-EN-GOHELLE	10118	0	10118	10118	0	0	0
62373	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	3964	0	3964	3964	0	0	0
62376	GONNEHEM	8688	0	8688	8688	0	0	0
62377	GOSNAY	5231	0	5231	5231	0	0	0
62380	GOUY-SERVINS	2388	0	2388	2388	0	0	0
62382	GOUY-SAINT-ANDRE	6815	0	6815	6815	0	0	0
62383	GOUY-SOUS-BELLONNE	8212	0	8212	7805	407	0	0
62384	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT	4133	0	4133	4133	0	0	0
62385	GRAND-RULLECOURT	7527	0	7527	7456	71	0	0
62386	GRENAZ	40095	0	40095	33769	6326	0	0
62388	GRIGNY	2705	0	2705	2695	10	0	0
62390	GROFFLIERS	13713	0	13713	13713	0	0	0
62391	GUARBECKE	4697	0	4697	3793	904	0	0
62392	GUEMAPPE	3105	0	3105	3105	0	0	0
62397	GUINES	30254	0	30254	19224	11030	0	0
62400	HAILLICOURT	18164	0	18164	13632	4532	0	0
62401	HAISNES	23096	0	23096	12233	10863	0	0
62403	HALLINES	4879	0	4879	3147	1732	0	0
62405	HAMBLAIN-LES-PRES	3787	0	3787	3787	0	0	0
62407	HAM-EN-ARTOIS	5801	0	5801	5801	0	0	0
62408	HAMES-BOUCRES	7081	0	7081	6133	948	0	0
62412	HARDINGHEN	6144	0	6144	6144	0	0	0
62413	HARNES	58209	0	58209	34430	23779	0	2
62414	HAUCOURT	1992	0	1992	1992	0	0	0
62423	HELFAUT	11375	0	11375	11375	0	0	0
62424	HENDECOURT-LES-CAGNICKOURT	2695	0	2695	2695	0	0	0
62427	HENIN-BEAUMONT	118826	907	117919	80710	37629	487	6
62436	HERLIN-LE-SEC	1222	0	1222	1222	0	0	0
62440	HERMIES	7105	0	7105	7105	0	0	0
62442	HERNICOURT	0	0	0	0	0	0	0
62443	HERSIN-COUPIGNY	30161	442	29719	20069	10092	0	1
62445	HESDigneul-les-BETHUNE	4340	0	4340	4340	0	0	0
62446	HESDigneul-les-BOLOGNE	3370	0	3370	3353	17	0	0
62447	HESDIN	11580	2370	9210	7638	3357	585	2

INSEE	COMMUNE	longueur totale	dont BP	dont MP	dont PE	dont Acier	dont Autres	Nombre de postes de détente réseau
62448	HESDIN-L'ABBE	13263	0	13263	13179	84	0	0
62451	HEUCHIN	3461	0	3461	3461	0	0	0
62452	HEURINGHEM	8984	0	8984	8984	0	0	0
62454	HINGES	10037	0	10037	10037	0	0	0
62456	HOUCHEIN	3982	0	3982	3982	0	0	0
62457	HOUDAIN	33973	760	33213	21094	12879	0	1
62461	HUBY-SAINTE-LEU	6881	0	6881	3116	3765	0	0
62464	HULLUCH	18188	0	18188	18188	0	0	0
62469	INCHY-EN-ARTOIS	5168	0	5168	5168	0	0	0
62473	ISBERGUES	39450	0	39450	23691	15759	0	0
62474	ISQUES	11469	99	11370	10775	694	0	1
62476	ZEL-LES-EQUERCHIN	6178	0	6178	5879	299	0	0
62479	LABEUVRIERE	9567	0	9567	9567	0	0	0
62480	LABOURSE	13084	0	13084	12456	628	0	0
62484	LAGNICOURT-MARCEL	6590	0	6590	6590	0	0	0
62486	LAMBRES	5728	0	5728	5723	5	0	0
62487	LANDRETHUN-LE-NORD	8139	0	8139	8139	0	0	0
62489	LAPUGNOY	16576	0	16576	10284	6292	0	0
62491	LAVENTIE	14783	0	14783	10925	3858	0	0
62493	LEBUCQUIERE	2075	0	2075	2075	0	0	0
62497	LEFOREST	35908	0	35908	20981	14927	0	1
62498	LENS	149719	2509	147210	101097	48622	0	9
62500	LESPESSES	4964	0	4964	4964	0	0	0
62502	LESTREM	16445	0	16445	16348	97	0	0
62504	LEULINGHEM	6503	0	6503	6503	0	0	0
62508	LIERES	2498	0	2498	2498	0	0	0
62510	LIEVIN	139761	3051	136710	94523	45238	0	2
62516	LILLERS	52025	4350	47675	32979	17586	1460	4
62520	LOCON	12581	0	12581	12581	0	0	0
62523	LOISON-SOUS-LENS	26198	0	26198	17015	9183	0	0
62524	LONGFOSSE	8526	0	8526	7004	1522	0	0
62525	LONGUENESSE	45250	649	44601	20313	24937	0	2
62528	LOOS-EN-GOHELLE	34354	0	34354	22784	11570	0	1
62529	LORGIES	4094	0	4094	4094	0	0	0
62531	LOUCHES	377	0	377	377	0	0	0
62532	LOZINGHEM	7352	0	7352	4318	3034	0	0
62533	LUGY	874	0	874	0	874	0	0
62534	LUMBRES	18857	0	18857	13423	5434	0	0
62535	LA MADELAINE-SOUS-MONTREUIL	23	0	23	23	0	0	0
62540	MAISNIL-LES-RUITZ	8240	0	8240	7641	599	0	0

INSEE	COMMUNE	longueur totale	dont BP	dont MP	dont PE	dont Acier	dont Autres	Nombre de postes de détente réseau
62548	MARCK	41767	0	41767	34469	7298	0	0
62549	MARCONNE	10001	0	10001	6147	3854	0	0
62550	MARCONNELLE	7891	0	7891	7273	618	0	0
62552	MARESQUEL-ECQUEMICOURT	9933	0	9933	9844	89	0	0
62555	MARLES-LES-MINES	25763	0	25763	18514	7249	0	0
62557	MAROEUIL	14663	0	14663	14663	0	0	0
62559	MARQUION	6094	0	6094	6094	0	0	0
62560	MARQUISE	27266	1205	26061	20176	6186	904	4
62563	MAZINGARBE	44872	0	44872	37108	7764	0	0
62564	MAZINGHEM	1670	0	1670	1670	0	0	0
62566	MENNEVILLE	4648	0	4648	4648	0	0	0
62568	MERCATEL	3573	0	3573	3573	0	0	0
62570	MERICOURT	51900	0	51900	30246	21654	0	0
62571	MERLIMONT	32709	0	32709	32709	0	0	0
62573	MEURCHIN	13479	0	13479	11795	1684	0	0
62582	MONCHY-LE-PREUX	9453	0	9453	9453	0	0	0
62583	MONDICOURT	5042	0	5042	5040	2	0	0
62584	MONT-BERNANCHON	6851	0	6851	6851	0	0	0
62587	MONTIGNY-EN-GOHELLE	34870	0	34870	18934	15936	0	0
62588	MONTREUIL	11853	4109	7744	8904	1862	1087	1
62589	MONT-SAINT-ELOI	9333	0	9333	9333	0	0	0
62591	MORCHIES	5043	0	5043	5043	0	0	0
62598	MUNCO-NIEURLET	2545	0	2545	2545	0	0	0
62600	NEDON	1505	0	1505	1505	0	0	0
62601	NEDONCHEL	1287	0	1287	1287	0	0	0
62603	NESLES	4837	0	4837	3628	1209	0	0
62604	NEUFCHATEL-HARDELOT	29116	0	29116	29116	0	0	0
62609	NEUVILLE-SAINT-VAAST	10837	0	10837	10837	0	0	0
62610	NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL	3354	0	3354	2196	1158	0	0
62611	NEUVILLE-VITASSE	5363	0	5363	5363	0	0	0
62612	NEUVIREUIL	3094	0	3094	3094	0	0	0
62617	NOEUX-LES-MINES	54164	0	54164	33575	20589	0	0
62619	NOREUIL	1777	0	1777	1777	0	0	0
62620	NORRENT-FONTES	8740	0	8740	8740	0	0	0
62623	NOUVELLE- EGLISE	1355	0	1355	1355	0	0	0
62624	NOYELLES-GODAULT	32814	0	32814	22076	10738	0	0
62626	NOYELLES-LES-VERMELLES	10328	0	10328	6462	3866	0	0
62627	NOYELLES-SOUS-BELLONNE	3995	0	3995	3995	0	0	0
62628	NOYELLES-SOUS-LENS	34307	0	34307	26770	7537	0	0
62632	OBLINGHEM	1827	0	1827	1827	0	0	0

INSEE	COMMUNE	longueur totale	dont BP	dont MP	dont PE	dont Acier	dont Autres	Nombre de postes de détente réseau
62637	OIGNIES	46266	0	46266	34753	11513	0	1
62638	OISY-LE-VERGER	7246	0	7246	7246	0	0	0
62639	OPPY	3875	0	3875	3875	0	0	0
62642	OURTON	4539	0	4539	4539	0	0	0
62643	OUTREAU	58256	6754	51502	27591	27803	2862	12
62645	OYE-PLAGE	24825	0	24825	24825	0	0	0
62646	PALLUEL	2895	0	2895	2875	20	0	0
62647	LE PARCQ	6976	0	6976	6976	0	0	0
62649	PAS-EN-ARTOIS	6794	0	6794	6623	171	0	0
62650	PELVES	5443	0	5443	5443	0	0	0
62652	PERNES	8590	0	8590	6848	1742	0	0
62653	PERNES-LES-BOULOGNE	519	0	519	519	0	0	0
62660	PLOUVAIN	2785	0	2785	2785	0	0	0
62661	BOUIN-PLUMOISON	3575	0	3575	3575	0	0	0
62662	POLINCOVE	1750	0	1750	1750	0	0	0
62666	PONT-A-VENDIN	9562	0	9562	5437	4125	0	0
62667	LE PORTEL	32332	1107	31225	23179	8578	575	5
62669	PRESSY	147	0	147	147	0	0	0
62671	PRONVILLE	2866	0	2866	2866	0	0	0
62673	QUEANT	5808	0	5808	5808	0	0	0
62680	QUIERY-LA-MOTTE	6469	0	6469	6352	117	0	0
62684	RACQUINGHEM	13726	0	13726	13726	0	0	0
62685	RADINGHEM	2354	0	2354	0	2354	0	0
62688	RANG-DU-FLIERS	26108	0	26108	25420	688	0	0
62693	REBREUVE-RANCHICOURT	7323	0	7323	7306	17	0	0
62697	RECOURT	1600	0	1600	1600	0	0	0
62703	REMY	3199	0	3199	3199	0	0	0
62705	RETY	7013	0	7013	6972	41	0	0
62709	RIENCOURT-LES-CAGNICOURT	3754	0	3754	3754	0	0	0
62711	RINXENT	16137	0	16137	10833	5304	0	0
62712	RIVIERE	11114	0	11114	11114	0	0	0
62713	ROBECQ	6915	0	6915	6915	0	0	0
62714	ROCLINCOURT	4695	0	4695	4695	0	0	0
62718	ROEUX	8014	0	8014	8014	0	0	0
62720	ROMBLY	166	0	166	109	57	0	0
62724	ROUVROY	44412	0	44412	31292	13120	0	0
62727	RUITZ	13236	0	13236	11443	1793	0	0
62728	RUMAUCOURT	4432	0	4432	4432	0	0	0
62730	RUMINGHEM	1532	0	1532	1532	0	0	0
62734	SAILLY-EN-OSTREVENT	5395	0	5395	5384	11	0	0

INSEE	COMMUNE	longueur totale	dont BP	dont MP	dont PE	dont Acier	dont Autres	Nombre de postes de détente réseau
62735	SAILLY-LABOURSE	11270	0	11270	11270	0	0	0
62736	SAILLY-SUR-LA-LYS	17775	0	17775	8333	9442	0	0
62737	SAINS-EN-GOHELLE	30797	202	30595	20076	10721	0	1
62739	SAINS-LES-MARQUION	4954	0	4954	4954	0	0	0
62743	SAINTE-AUSTREBERTHE	2599	0	2599	2599	0	0	0
62744	SAINTE-CATHERINE	20439	649	19790	12329	8110	0	1
62746	SAINT-ETIENNE-AU-MONT	24267	3087	21180	15551	6937	1779	8
62747	SAINT-FLORIS	3686	0	3686	3686	0	0	0
62748	SAINT-FOLQUIN	10755	0	10755	6590	4165	0	0
62750	SAINT-HILAIRE-COTTES	5784	0	5784	5784	0	0	0
62752	SAINT-JOSSE	342	0	342	340	2	0	0
62753	SAINT-LAURENT-BLANGY	37928	101	37827	21306	16551	71	2
62754	SAINT-LEGER	2754	0	2754	2754	0	0	0
62755	SAINT-LEONARD	21675	33	21642	7670	14005	0	0
62757	SAINT-MARTIN-AU-LAERT	22972	0	22972	9502	13470	0	1
62758	SAINT-MARTIN-BOULOGNE	56381	15706	40675	35102	14758	6521	17
62759	SAINT-MARTIN-CHOQUEL	2690	0	2690	2690	0	0	0
62763	SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE	5330	0	5330	5239	91	0	0
62764	SAINT-NICOLAS	19038	269	18769	5719	13148	171	2
62765	SAINT-OMER	55116	5141	49975	37785	13662	3669	8
62766	SAINT-OMER-CAPELLE	5918	0	5918	3690	2228	0	1
62767	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	25386	248	25138	13332	11830	224	0
62770	SAINT-VENANT	9306	0	9306	8838	468	0	0
62771	SALLAUMINES	48204	0	48204	33357	14847	0	0
62772	SALPERWICK	550	0	550	550	0	0	0
62773	SAMER	21688	0	21688	21242	446	0	0
62774	SANGATTE	24913	0	24913	22886	2027	0	0
62780	SAUCHY-CAUCHY	2859	0	2859	2859	0	0	0
62781	SAUCHY-LESTREE	6737	0	6737	6737	0	0	0
62782	SAUDEMONT	4783	0	4783	4783	0	0	0
62785	SAVY-BERLETTE	3461	0	3461	3461	0	0	0
62790	SENLIS	2536	0	2536	0	2536	0	0
62793	SERVINS	8194	0	8194	8194	0	0	0
62794	SETQUES	3443	0	3443	3443	0	0	0
62801	SOUCHEZ	11230	0	11230	11230	0	0	0
62807	TATINGHEM	10292	0	10292	10292	0	0	0
62810	THELUS	7939	0	7939	6292	1647	0	0
62817	TILLOY-LES-MOFFLAINES	13596	0	13596	8135	5461	0	1
62819	TILQUES	3801	0	3801	3801	0	0	0
62820	TINCQUES	2386	0	2386	2386	0	0	0

INSEE	COMMUNE	longueur totale	dont BP	dont MP	dont PE	dont Acier	dont Autres	Nombre de postes de détente réseau
62825	TORTEQUESNE	6119	0	6119	6119	0	0	0
62826	LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	61433	3585	57848	35143	24128	2162	5
62836	VAUDRICOURT	5679	0	5679	5470	209	0	0
62839	VAULX-VRAUCOURT	9875	0	9875	8735	1140	0	0
62840	VELU	3573	0	3573	3573	0	0	0
62841	VENDIN-LES-BETHUNE	11586	0	11586	10116	1470	0	0
62842	VENDIN-LE-VIEIL	47566	0	47566	40551	7015	0	2
62846	VERMELLES	20784	0	20784	12301	8483	0	0
62847	VERQUIGNEUL	14192	0	14192	8625	5567	0	0
62848	VERQUIN	13601	0	13601	6115	7486	0	0
62849	VERTON	11362	0	11362	11362	0	0	0
62851	VIEILLE-CHAPELLE	5195	0	5195	5195	0	0	0
62852	VIEILLE-EGLISE	6584	0	6584	3718	2866	0	2
62853	VIEIL-MOUTIER	895	0	895	895	0	0	0
62858	VILLERS-LES-CAGNICOURT	2099	0	2099	2099	0	0	0
62861	VIMY	21252	0	21252	13629	7623	0	0
62863	VIOLAINES	17588	0	17588	12929	4659	0	0
62864	VIS-EN-ARTOIS	5523	0	5523	5336	187	0	0
62865	VITRY-EN-ARTOIS	24548	0	24548	14980	9568	0	0
62866	WABEN	4825	0	4825	4825	0	0	0
62869	WAILLY	6575	0	6575	6575	0	0	0
62870	WAILLY-BEAUCAMP	9442	0	9442	9442	0	0	0
62873	WANCOURT	7199	0	7199	7178	21	0	0
62875	WARDRECQUES	7493	0	7493	7493	0	0	0
62882	WAVRANS-SUR-L'AA	4945	0	4945	4945	0	0	0
62892	WILLERVAL	3701	0	3701	3701	0	0	0
62893	WIMEREUX	39871	6862	33009	24924	10826	4121	7
62894	WIMILLE	23848	3398	20450	10808	10904	2136	4
62895	WINGLES	35648	0	35648	33175	2473	0	0
62898	WISQUES	2529	0	2529	2529	0	0	0
62901	WITTES	6600	0	6600	6600	0	0	0
62902	WIZERNES	15477	0	15477	9354	6123	0	0
62906	ZUTKERQUE	1770	0	1770	1673	97	0	0
62907	LIBERCOURT	47771	0	47771	35397	12374	0	0
62908	LA CAPELLE-LES-BOULOGNE	9002	0	9002	9002	0	0	0

La Surveillance du réseau



La surveillance du réseau

INSEE	COMMUNE	mètres surveillés	nombre de fuites sur réseau
62001	ABLAIN-SAINT-NAZAIRE	0	0
62003	ACHEVILLE	0	0
62004	ACHICOURT	699	0
62005	ACHIET-LE-GRAND	0	0
62007	ACQ	0	0
62012	AGNIERES	0	0
62013	AGNY	0	1
62014	AIRE-SUR-LA-LYS	52285	1
62019	AIX-NOULETTE	297	0
62023	ALLOUAGNE	7	0
62025	AMBLETEUSE	913	0
62028	AMES	77	0
62029	AMETTES	0	0
62031	ANDRES	0	0
62032	ANGRES	0	0
62033	ANNAY	1628	0
62034	ANNEQUIN	27	0
62035	ANNEZIN	12054	0
62036	ANVIN	0	0
62037	ANZIN-SAINT-AUBIN	1328	0
62038	ARDRES	102	0
62039	ARLEUX-EN-GOHELLE	0	0
62040	ARQUES	12253	1
62041	ARRAS	49595	2
62042	ATHIES	1241	0
62043	LES ATTAQUES	8458	0
62044	ATTIN	0	0
62045	AUBIGNY-EN-ARTOIS	0	0
62048	AUCHEL	4159	0
62050	AUCHY-LES-HESDIN	8903	0
62051	AUCHY-LES-MINES	0	0
62056	AUDRESSELLES	6208	0
62057	AUDRUICQ	205	0
62059	AUTINGUES	0	0
62060	AUXI-LE-CHATEAU	7634	0
62063	AVESNES-LE-COMTE	70	0
62064	AVESNES-LES-BAPAUME	0	0
62065	AVION	734	0
62073	BAILLEUL-SIR-BERTHOULT	0	0

INSEE	COMMUNE	mètres surveillés	nombre de fuites sur réseau
62075	BAINCTHUN	0	0
62078	BALINGHEM	5	0
62080	BAPAUME	386	0
62081	BARALLE	965	0
62083	BARLIN	1393	0
62096	BEAUMETZ-LES-CAMBRAI	0	0
62097	BEAUMETZ-LES-LOGES	32	0
62099	BEAURAINS	1941	1
62100	BEAURAINVILLE	59	0
62106	BELLONNE	35	0
62107	BENIFONTAINE	0	0
62108	BERCK	55655	0
62109	BERGUENEUSE	0	0
62113	BERLES-MONCHEL	0	0
62117	BERTINCOURT	0	0
62119	BETHUNE	25433	3
62120	BEUGIN	0	0
62122	BEUGNY	0	0
62124	BEUTIN	0	0
62126	BEUVRY	37630	0
62128	BIACHE-SAINT-VAAST	19849	0
62129	BIEFVILLERS-LES-BAPAUME	0	0
62131	BIHUCOURT	14	0
62132	BILLY-BERCLAU	419	0
62133	BILLY-MONTIGNY	0	0
62139	BLENDECQUES	697	0
62145	BOIRY-NOTRE-DAME	5502	0
62148	BOIS-BERNARD	9	0
62160	BOULOGNE-SUR-MER	162775	4
62162	BOURECQ	4430	0
62164	BOURLON	0	0
62170	BOUVIGNY-BOYEFFLES	0	0
62173	BREBIERES	30891	1
62174	BREMES	5437	0
62178	BRUAY-LA-BUSSIÈRE	1796	0
62184	BUISSY	0	0
62185	BULLECOURT	0	0
62186	BULLY-LES-MINES	36	0
62188	BURBURE	22	0
62190	BUSNES	0	0
62191	CAFFIERS	8	0
62192	CAGNICOURT	0	0

INSEE	COMMUNE	mètres surveillés	nombre de fuites sur réseau
62193	CALAIS	195195	2
62194	CALONNE-RICOUART	26356	0
62195	CALONNE-SUR-LA-LYS	0	0
62197	CAMBLAIN-CHATELAIN	726	0
62198	CAMBLINEUL	0	0
62199	CAMBLAIN-L'ABBE	0	0
62200	CAMBRIN	0	0
62201	CAMIERS	41	2
62204	CAMPAGNE-LES-HESDIN	184	0
62205	CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES	6109	0
62207	CAMPIGNEULLES-LES-PETITES	45	0
62211	CAPELLE-FERMONT	0	0
62213	CARENCEY	0	0
62215	CARVIN	25441	1
62217	CAUCHY-A-LA-TOUR	152	0
62224	CHOCQUES	2739	0
62225	CLAIRMARAI	0	0
62226	CLARQUES	827	0
62232	LA COMTE	0	0
62233	CONCHIL-LE-TEMPLE	0	0
62235	CONDETTE	1867	0
62236	CONTES	0	0
62239	COQUELLES	1293	1
62240	CORBEHEM	10405	0
62244	COULOGNE	340	1
62249	COURCELLES-LES-LENS	33	0
62250	COURRIERES	0	0
62251	COURSET	0	0
62252	LA COUTURE	0	0
62259	CROISILLES	24	0
62261	CUCQ	99	0
62262	CUINCHY	0	0
62263	DAINVILLE	1757	0
62264	DANNES	0	0
62268	DESVRES	13148	0
62270	DIVION	38915	3
62274	DOURGES	8385	0
62276	DOUVRIN	632	0
62277	DROCOURT	316	0
62278	DROUVIN-LE-MARAIS	4058	0
62279	DUISANS	89	0
62280	DURY	0	0

INSEE	COMMUNE	mètres surveillés	nombre de fuites sur réseau
62281	ECHINGHEN	0	0
62284	ECOURT-SAINT-QUENTIN	8	0
62285	ECOUST-SAINT-MEIN	0	0
62286	ECQUEDECQUES	3034	0
62288	ECQUES	10243	0
62289	ECUIRES	0	0
62290	ECURIE	405	0
62291	ELEU-DIT-LEAUWETTE	752	0
62292	ELNES	4174	0
62297	EPERLECQUES	13385	0
62298	EPINOY	0	0
62300	EQUIHEN-PLAGE	12521	0
62309	ESQUERDES	7367	0
62310	ESSARS	51	0
62311	ESTEVELLES	9382	0
62317	ETAING	0	0
62318	ETAPLES	59377	0
62319	ETERPIGNY	2411	0
62320	ETRUN	0	0
62321	EVIN-MALMAISON	390	0
62323	FAMPOUX	0	0
62324	FARBUS	42	0
62328	FERFAY	6364	0
62329	FERQUES	184	0
62330	FESTUBERT	0	0
62331	FEUCHY	0	0
62334	FIENNES	0	0
62338	FLEURBAIX	1967	0
62340	FLORINGHEM	4742	0
62343	FONTAINE-LES-CROISILLES	0	0
62349	FOUQUEREUIL	6835	0
62350	FOUQUIERES-LES-BETHUNE	9751	0
62351	FOUQUIERES-LES-LENS	0	0
62355	FRESNES-LES-MONTAUBAN	63	0
62356	FRESNICOURT-LE-DOLMEN	315	0
62361	FREVENT	0	0
62363	FREVIN-CAPELLE	115	0
62364	FRUGES	0	0
62367	GAUCHIN-VERLOINGT	0	0
62369	GAVRELLE	0	0
62371	GIVENCHY-EN-GOHELLE	487	0
62373	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	0	0

INSEE	COMMUNE	mètres surveillés	nombre de fuites sur réseau
62376	GONNEHEM	0	0
62377	GOSNAY	5125	0
62380	GOUY-SERVINS	0	0
62382	GOUY-SAINT-ANDRE	0	0
62383	GOUY-SOUS-BELLONNE	5	0
62384	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT	0	0
62385	GRAND-RULLECOURT	0	0
62386	GRENAY	379	0
62388	GRIGNY	197	0
62390	GROFFLIERS	0	0
62391	GUARBECKUE	4679	0
62392	GUEMAPPE	0	0
62397	GUINES	745	0
62400	HAILLICOURT	17876	0
62401	HAISNES	239	0
62403	HALLINES	4143	0
62405	HAMBLAIN-LES-PRES	3787	0
62407	HAM-EN-ARTOIS	0	0
62408	HAMES-BOUCRES	6159	0
62412	HARDINGHEN	0	0
62413	HARNES	967	1
62414	HAUCOURT	1992	0
62423	HELFAUT	11907	0
62424	HENDECOURT-LES-CAGNICOURT	41	0
62427	HENIN-BEAUMONT	123775	0
62436	HERLIN-LE-SEC	0	0
62440	HERMIES	0	0
62442	HERNICOURT	0	0
62443	HERSIN-COUPIGNY	31014	0
62445	HESDigneul-les-BETHUNE	764	0
62446	HESDigneul-les-BOLOGNE	16	0
62447	HESDIN	8575	0
62448	HESDIN-L'ABBE	14	0
62451	HEUCHIN	0	0
62452	HEURINGHEM	9141	0
62454	HINGES	49	0
62456	HOUCHIN	4373	0
62457	HOUDAIN	3337	1
62461	HUBY-SAINT-LEU	0	0
62464	HULLUCH	383	0
62469	INCHY-EN-ARTOIS	0	0
62473	ISBERGUES	39437	0

INSEE	COMMUNE	mètres surveillés	nombre de fuites sur réseau
62474	ISQUES	1774	0
62476	IZEL-LES-EQUERCHIN	6178	0
62479	LABEUVRIERE	0	0
62480	LABOURSE	459	0
62484	LAGNICOURT-MARCEL	0	0
62486	LAMBRES	5	0
62487	LANDRETHUN-LE-NORD	0	1
62489	LAPUGNOY	192	0
62491	LAVENTIE	15164	0
62493	LEBUCQUIERE	0	0
62497	LEFOREST	317	0
62498	LENS	173562	1
62500	LESPESSES	0	0
62502	LESTREM	1039	0
62504	LEULINGHEM	4963	0
62508	LIERES	0	0
62510	LIEVIN	19871	2
62516	LILLERS	23185	0
62520	LOCON	458	0
62523	LOISON-SOUS-LENS	2708	0
62524	LONGFOSSE	0	0
62525	LONGUENESSE	3051	0
62528	LOOS-EN-GOHELLE	573	0
62529	LORGIES	0	0
62531	LOUCHES	0	0
62532	LOZINGHEM	77	0
62533	LUGY	0	0
62534	LUMBRES	812	1
62535	LA MADELAINE-SOUS-MONTREUIL	0	0
62540	MAISNIL-LES-RUITZ	7791	0
62548	MARCK	39	0
62549	MARCONNE	0	0
62550	MARCONNELLE	27	0
62552	MARESQUEL-ECQUEMICOURT	9644	0
62555	MARLES-LES-MINES	26758	0
62557	MAROEUIL	0	0
62559	MARQUION	0	1
62560	MARQUISE	38124	0
62563	MAZINGARBE	678	0
62564	MAZINGHEM	1757	0
62566	MENNEVILLE	4636	0
62568	MERCATEL	0	0

INSEE	COMMUNE	mètres surveillés	nombre de fuites sur réseau
62570	MERICOURT	531	1
62571	MERLIMONT	0	0
62573	MEURCHIN	13514	0
62582	MONCHY-LE-PREUX	209	1
62583	MONDICOURT	0	0
62584	MONT-BERNANCHON	0	0
62587	MONTIGNY-EN-GOHELLE	1201	0
62588	MONTREUIL	13277	0
62589	MONT-SAINT-ELOI	0	0
62591	MORCHIES	7	0
62598	MUNCQ-NIEURLET	2545	0
62600	NEDON	0	0
62601	NEDONCHEL	0	0
62603	NESLES	0	0
62604	NEUFCHATEL-HARDELOT	145	0
62609	NEUVILLE-SAINT-VAAST	0	0
62610	NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL	0	0
62611	NEUVILLE-VITASSE	0	0
62612	NEUVIREUIL	0	0
62617	NOEUX-LES-MINES	288	0
62619	NOREUIL	0	0
62620	NORRENT-FONTES	8777	0
62623	NOUVELLE- EGLISE	205	0
62624	NOYELLES-GODAULT	34	0
62626	NOYELLES-LES-VERMELLES	389	0
62627	NOYELLES-SOUS-BELLONNE	143	0
62628	NOYELLES-SOUS-LENS	25	0
62632	OBLINGHEM	1758	0
62637	OIGNIES	47132	0
62638	OISY-LE-VERGER	0	0
62639	OPPY	0	0
62642	OURTON	4914	0
62643	OUTREAU	83356	0
62645	OYE-PLAGE	416	0
62646	PALLUEL	117	0
62647	LE PARCQ	6976	0
62649	PAS-EN-ARTOIS	0	1
62650	PELVES	6099	0
62652	PERNES	0	0
62653	PERNES-LES-BOULOGNE	0	0
62660	PLOUVAIN	3045	0
62661	BOUIN-PLUMOISON	3379	0

INSEE	COMMUNE	mètres surveillés	nombre de fuites sur réseau
62662	POLINCOVE	2432	0
62666	PONT-A-VENDIN	10270	0
62667	LE PORTEL	42185	0
62669	PRESSY	0	0
62671	PRONVILLE	0	0
62673	QUEANT	0	0
62680	QUIERY-LA-MOTTE	702	0
62684	RACQUINGHEM	14208	0
62685	RADINGHEM	504	0
62688	RANG-DU-FLIERS	1720	0
62693	REBREUVE-RANCHICOURT	7213	1
62697	RECOURT	0	0
62703	REMY	3273	0
62705	RETY	1447	0
62709	RIENCOURT-LES-CAGNICOURT	0	0
62711	RINXENT	17724	0
62712	RIVIERE	0	0
62713	ROBECQ	0	0
62714	ROCLINCOURT	0	0
62718	ROEUX	8167	0
62720	ROMBLY	166	0
62724	ROUVROY	52	0
62727	RUITZ	13532	0
62728	RUMAUCOURT	0	0
62730	RUMINGHEM	1532	0
62734	SAILLY-EN-OSTREVENT	0	0
62735	SAILLY-LABOURSE	1323	0
62736	SAILLY-SUR-LA-LYS	212	0
62737	SAINS-EN-GOHELLE	773	0
62739	SAINS-LES-MARQUION	0	0
62743	SAINTE-AUSTREBERTHE	0	0
62744	SAINTE-CATHERINE	24014	0
62746	SAINT-ETIENNE-AU-MONT	40005	0
62747	SAINT-FLORIS	3686	0
62748	SAINT-FOLQUIN	10754	0
62750	SAINT-HILAIRE-COTTES	5838	0
62752	SAINT-JOSSE	0	0
62753	SAINT-LAURENT-BLANGY	39103	0
62754	SAINT-LEGER	38	0
62755	SAINT-LEONARD	725	0
62757	SAINT-MARTIN-AU-LAERT	897	0
62758	SAINT-MARTIN-BOULOGNE	61185	0

INSEE	COMMUNE	mètres surveillés	nombre de fuites sur réseau
62759	SAINT-MARTIN-CHOQUEL	2690	0
62763	SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE	0	0
62764	SAINT-NICOLAS	3754	0
62765	SAINT-OMER	28766	1
62766	SAINT-OMER-CAPELLE	6215	0
62767	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	747	0
62770	SAINT-VENANT	1887	0
62771	SALLAUMINES	805	0
62772	SALPERWICK	550	0
62773	SAMER	19324	0
62774	SANGATTE	0	0
62780	SAUCHY-CAUCHY	0	0
62781	SAUCHY-LESTREE	0	0
62782	SAUDEMONT	0	0
62785	SAVY-BERLETTE	82	0
62790	SENLIS	0	0
62793	SERVINS	0	0
62794	SETQUES	0	0
62801	SOUCHEZ	217	0
62807	TATINGHEM	9569	0
62810	THELUS	0	0
62817	TILLOY-LES-MOFFLAINES	14715	0
62819	TILQUES	3801	0
62820	TINCQUES	69	0
62825	TORTEQUESNE	0	0
62826	LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	17964	1
62836	VAUDRICOURT	5888	0
62839	VAULX-VRAUCOURT	0	0
62840	VELU	0	0
62841	VENDIN-LES-BETHUNE	11766	0
62842	VENDIN-LE-VIEIL	49007	0
62846	VERMELLES	4034	0
62847	VERQUIGNEUL	210	0
62848	VERQUIN	30	0
62849	VERTON	0	0
62851	VIEILLE-CHAPELLE	0	0
62852	VIEILLE-EGLISE	6557	0
62853	VIEIL-MOUTIER	895	0
62858	VILLERS-LES-CAGNICOURT	0	0
62861	VIMY	0	0
62863	VIOLAINES	1387	0
62864	VIS-EN-ARTOIS	5522	0

INSEE	COMMUNE	mètres surveillés	nombre de fuites sur réseau
62865	VITRY-EN-ARTOIS	24794	0
62866	WABEN	0	0
62869	WAILLY	15	0
62870	WAILLY-BEAUCAMP	0	0
62873	WANCOURT	200	0
62875	WARDRECQUES	8010	0
62882	WAVRANS-SUR-L'AA	5031	0
62892	WILLERVAL	0	0
62893	WIMEREUX	27877	0
62894	WIMILLE	35935	0
62895	WINGLES	273	0
62898	WISQUES	730	0
62901	WITTES	6573	0
62902	WIZERNES	836	0
62906	ZUTKERQUE	1769	0
62907	LIBERCOURT	51925	0
62908	LA CAPELLE-LES-BOULOGNE	0	0

Appels et incidents

3



Les appels et incidents

INSEE	COMMUNE	nombre d'appels de tiers	nombre total d'incidents	interruption de livraison suite à incident : nombre de clients concernés
62001	ABLAIN-SAINT-NAZAIRE	10	6	5
62003	ACHEVILLE	2	1	0
62004	ACHICOURT	63	23	9
62005	ACHIET-LE-GRAND	2	1	1
62007	ACQ	0	0	0
62012	AGNIERES	0	0	0
62013	AGNY	15	7	8
62014	AIRE-SUR-LA-LYS	58	26	247
62019	AIX-NOULETTE	21	13	19
62023	ALLOUAGNE	5	3	2
62025	AMBLETEUSE	3	1	0
62028	AMES	3	1	0
62029	AMETTES	1	1	1
62031	ANDRES	3	2	1
62032	ANGRES	24	11	12
62033	ANNAY	33	16	6
62034	ANNEQUIN	11	6	4
62035	ANNEZIN	44	25	20
62036	ANVIN	1	1	0
62037	ANZIN-SAINT-AUBIN	10	5	1
62038	ARDRES	15	4	2
62039	ARLEUX-EN-GOHELLE	4	2	0
62040	ARQUES	52	26	31
62041	ARRAS	451	114	102
62042	ATHIES	1	1	0
62043	LES ATTAQUES	6	1	0
62044	ATTIN	1	0	0
62045	AUBIGNY-EN-ARTOIS	8	5	1
62048	AUCHEL	84	50	42
62050	AUCHY-LES-HESDIN	19	8	5
62051	AUCHY-LES-MINES	43	23	11
62056	AUDRESSELLES	2	1	0
62057	AUDRUICQ	10	6	1
62059	AUTINGUES	0	0	0
62060	AUXI-LE-CHATEAU	16	9	3
62063	AVESNES-LE-COMTE	7	4	4
62064	AVESNES-LES-BAPAUME	1	1	1
62065	AVION	160	82	63
62073	BAILLEUL-SIR-BERTHOULT	3	3	1
62075	BAINCTHUN	0	0	0
62078	BALINGHEM	6	1	0
62080	BAPAUME	35	6	4
62081	BARALLE	2	0	0
62083	BARLIN	113	76	70
62096	BEAUMETZ-LES-CAMBRAI	1	1	0
62097	BEAUMETZ-LES-LOGES	3	2	2

INSEE	COMMUNE	nombre d'appels de tiers	nombre total d'incidents	interruption de livraison suite à incident : nombre de clients concernés
62099	BEAURAINS	36	9	4
62100	BEAURAINVILLE	7	3	0
62106	BELLONNE	2	1	0
62107	BENIFONTAINE	2	2	1
62108	BERCK	130	57	40
62109	BERGUENEUSE	3	1	0
62113	BERLES-MONCHEL	0	0	0
62117	BERTINCOURT	4	4	3
62119	BETHUNE	281	113	92
62120	BEUGIN	0	0	0
62122	BEUGNY	1	1	1
62124	BEUTIN	0	0	0
62126	BEUVRY	48	28	15
62128	BIACHE-SAINT-VAAST	25	14	3
62129	BIEFVILLERS-LES-BAPAUME	0	0	0
62131	BIHUCOURT	1	1	0
62132	BILLY-BERCLAU	18	8	1
62133	BILLY-MONTIGNY	61	23	34
62139	BLENDECQUES	27	8	22
62145	BOIRY-NOTRE-DAME	0	0	0
62148	BOIS-BERNARD	4	2	1
62160	BOULOGNE-SUR-MER	459	184	253
62162	BOURECQ	0	0	0
62164	BOURRON	4	1	0
62170	BOUVIGNY-BOYEFFLES	28	15	11
62173	BREBIERES	23	14	40
62174	BREMES	0	0	0
62178	BRUAY-LA-BUSSIÈRE	178	83	89
62184	BUISSY	1	0	0
62185	BULLECOURT	3	1	0
62186	BULLY-LES-MINES	103	52	26
62188	BURBURE	13	6	3
62190	BUSNES	1	0	0
62191	CAFFIERS	0	0	0
62192	CAGNICOURT	0	0	0
62193	CALAIS	617	251	1655
62194	CALONNE-RICOUART	54	18	308
62195	CALONNE-SUR-LA-LYS	7	3	1
62197	CAMBLAIN-CHATELAIN	9	3	2
62198	CAMBLINEUL	2	2	0
62199	CAMBLAIN-L'ABBE	4	4	4
62200	CAMBRIN	13	5	42
62201	CAMIERS	22	8	2
62204	CAMPAGNE-LES-HESDIN	2	0	0
62205	CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES	5	1	1
62207	CAMPIGNEULLES-LES-PETITES	6	6	3
62211	CAPELLE-FERMONT	0	0	0
62213	CARENCY	4	0	0

INSEE	COMMUNE	nombre d'appels de tiers	nombre total d'incidents	interruption de livraison suite à incident : nombre de clients concernés
62215	CARVIN	141	69	168
62217	CAUCHY-A-LA-TOUR	14	7	3
62224	CHOCQUES	40	14	745
62225	CLAIRMARAIIS	1	0	0
62226	CLARQUES	0	0	0
62232	LA COMTE	2	2	2
62233	CONCHIL-LE-TEMPLE	2	0	0
62235	CONDETTE	11	6	2
62236	CONTES	0	0	0
62239	COQUELLES	13	10	5
62240	CORBEHEM	12	6	2
62244	COULOGNE	29	15	35
62249	COURCELLES-LES-LENS	25	12	5
62250	COURRIERES	68	32	32
62251	COURSET	0	0	0
62252	LA COUTURE	5	2	2
62259	CROISILLES	4	1	1
62261	CUCQ	35	15	4
62262	CUINCHY	3	1	0
62263	DAINVILLE	51	27	12
62264	DANNES	1	0	0
62268	DESVRES	22	9	5
62270	DIVION	52	19	437
62274	DOURGES	35	15	9
62276	DOUVRIN	50	28	20
62277	DROCOURT	15	10	2
62278	DROUVIN-LE-MARAIS	0	0	0
62279	DUISANS	1	0	0
62280	DURY	0	0	0
62281	ECHINGHEN	1	1	0
62284	ECOURT-SAINT-QUENTIN	8	2	0
62285	ECOUST-SAINT-MEIN	2	1	0
62286	ECQUEDECQUES	0	0	0
62288	ECQUES	3	2	2
62289	ECUIRES	2	0	0
62290	ECURIE	0	0	0
62291	ELEU-DIT-LEAUWETTE	17	9	5
62292	ELNES	1	1	0
62297	EPERLECQUES	9	4	4
62298	EPINOY	2	1	0
62300	EQUIHEN-PLAGE	15	5	5
62309	ESQUERDES	5	1	0
62310	ESSARS	18	12	10
62311	ESTEVELLES	12	8	5
62317	ETAING	2	2	0
62318	ETAPLES	58	28	17
62319	ETERPIGNY	0	0	0
62320	ETRUN	0	0	0
62321	EVIN-MALMAISON	24	10	4

INSEE	COMMUNE	nombre d'appels de tiers	nombre total d'incidents	interruption de livraison suite à incident : nombre de clients concernés
62323	FAMPOUX	1	0	0
62324	FARBUS	2	1	0
62328	FERFAY	3	1	0
62329	FERQUES	5	2	1
62330	FESTUBERT	1	1	1
62331	FEUCHY	4	1	0
62334	FIENNES	1	0	0
62338	FLEURBAIX	20	9	2
62340	FLORINGHEM	6	3	0
62343	FONTAINE-LES-CROISILLES	1	1	1
62349	FOUQUERUIL	13	5	4
62350	FOUQUIERES-LES-BETHUNE	3	2	0
62351	FOUQUIERES-LES-LENS	64	22	435
62355	FRESNES-LES-MONTAUBAN	0	0	0
62356	FRESNICOURT-LE-DOLMEN	3	3	2
62361	FREVENT	32	13	5
62363	FREVIN-CAPELLE	0	0	0
62364	FRUGES	18	11	6
62367	GAUCHIN-VERLOINGT	1	1	1
62369	GAVRELLE	13	8	8
62371	GIVENCHY-EN-GOHELLE	5	3	1
62373	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	13	7	154
62376	GONNEHEM	9	1	0
62377	GOSNAY	12	9	1
62380	GOUY-SERVINS	0	0	0
62382	GOUY-SAINT-ANDRE	2	1	0
62383	GOUY-SOUS-BELLONNE	6	3	0
62384	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT	6	2	1
62385	GRAND-RULLECOURT	2	1	1
62386	GRENAY	59	26	14
62388	GRIGNY	2	2	2
62390	GROFFLIERS	5	0	0
62391	GUARBECQUE	5	3	1
62392	GUEMAPPE	0	0	0
62397	GUINES	21	12	8
62400	HAILLCOURT	28	12	6
62401	HAISNES	25	12	5
62403	HALLINES	7	4	4
62405	HAMBLAIN-LES-PRES	1	1	1
62407	HAM-EN-ARTOIS	7	4	2
62408	HAMES-BOUCRES	2	0	0
62412	HARDINGHEN	2	1	1
62413	HARNES	72	27	12
62414	HAUCOURT	0	0	0
62423	HELFAUT	9	3	1
62424	HENDECOURT-LES-CAGNICOURT	0	0	0
62427	HENIN-BEAUMONT	233	89	63

INSEE	COMMUNE	nombre d'appels de tiers	nombre total d'incidents	interruption de livraison suite à incident : nombre de clients concernés
62436	HERLIN-LE-SEC	2	0	0
62440	HERMIES	2	0	0
62442	HERNICOURT	0	0	0
62443	HERSIN-COUPIGNY	40	15	11
62445	HESDigneUL-LES-BETHUNE	6	3	2
62446	HESDigneUL-LES-BOLOGNE	2	1	0
62447	HESDIN	24	8	2
62448	HESDIN-L'ABBE	4	2	1
62451	HEUCHIN	2	0	0
62452	HEURINGHEM	3	1	0
62454	HINGES	12	6	2
62456	HOUCHEIN	3	2	0
62457	HOUDAIN	44	20	13
62461	HUBY-SAINT-LEU	1	1	0
62464	HULLUCH	25	11	4
62469	INCHY-EN-ARTOIS	1	1	0
62473	ISBERGUES	54	34	25
62474	ISQUES	0	0	0
62476	IZEL-LES-EQUERCHIN	5	5	3
62479	LABEUVRIERE	9	5	4
62480	LABOURSE	18	11	9
62484	LAGNICOURT-MARCEL	2	2	0
62486	LAMBRES	11	1	0
62487	LANDRETHUN-LE-NORD	9	3	10
62489	LAPUGNOY	12	4	0
62491	LAVENTIE	17	9	3
62493	LEBUCQUIERE	0	0	0
62497	LEFOREST	33	20	27
62498	LENS	349	153	132
62500	LESPESSES	2	1	0
62502	LESTREM	7	7	2
62504	LEULINGHEM	2	0	0
62508	LIERES	0	0	0
62510	LIEVIN	365	151	245
62516	LILLERS	73	34	26
62520	LOCON	6	3	2
62523	LOISON-SOUS-LENS	36	19	21
62524	LONGFOSSE	2	1	1
62525	LONGUENESSE	83	32	54
62528	LOOS-EN-GOHELLE	52	25	10
62529	LORGIES	3	1	0
62531	LOUCHES	0	0	0
62532	LOZINGHEM	3	2	1
62533	LUGY	0	0	0
62534	LUMBRES	48	15	176
62535	LA MADELAINE-SOUS-MONTREUIL	0	0	0
62540	MAISNIL-LES-RUITZ	9	6	5
62548	MARCK	26	12	13

INSEE	COMMUNE	nombre d'appels de tiers	nombre total d'incidents	interruption de livraison suite à incident : nombre de clients concernés
62549	MARCONNE	5	3	0
62550	MARCONNELLE	3	1	1
62552	MARESQUEL-ECQUEMICOURT	5	1	0
62555	MARLES-LES-MINES	33	20	13
62557	MAROEUIL	5	3	2
62559	MARQUION	9	5	3
62560	MARQUISE	37	21	6
62563	MAZINGARBE	72	25	14
62564	MAZINGHEM	1	0	0
62566	MENNEVILLE	1	0	0
62568	MERCATEL	1	0	0
62570	MERICOURT	81	33	471
62571	MERLIMONT	11	7	5
62573	MEURCHIN	16	8	2
62582	MONCHY-LE-PREUX	18	5	152
62583	MONDICOURT	0	0	0
62584	MONT-BERNANCHON	1	1	1
62587	MONTIGNY-EN-GOHELLE	74	32	47
62588	MONTREUIL	15	6	1
62589	MONT-SAINT-ELOI	0	0	0
62591	MORCHIES	1	1	0
62598	MUNCO-NIEURLET	1	0	0
62600	NEDON	3	1	1
62601	NEDONCHEL	0	0	0
62603	NESLES	2	0	0
62604	NEUFCHATEL-HARDELOT	7	3	0
62609	NEUVILLE-SAINT-VAAST	5	4	1
62610	NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL	2	1	0
62611	NEUVILLE-VITASSE	1	0	0
62612	NEUVIREUIL	0	0	0
62617	NOEUX-LES-MINES	70	30	14
62619	NOREUIL	0	0	0
62620	NORRENT-FONTES	4	2	1
62623	NOUVELLE-EGLISE	1	0	0
62624	NOYELLES-GODAULT	36	17	7
62626	NOYELLES-LES-VERMELLES	11	6	4
62627	NOYELLES-SOUS-BELLONNE	0	0	0
62628	NOYELLES-SOUS-LENS	59	30	442
62632	OBLINGHEM	2	2	1
62637	OIGNIES	95	31	136
62638	OISY-LE-VERGER	1	1	1
62639	OPPY	4	2	1
62642	OURTON	6	4	1
62643	OUTREAU	96	48	34
62645	OYE-PLAGE	9	5	3
62646	PALLUEL	2	0	0
62647	LE PARCQ	0	0	0
62649	PAS-EN-ARTOIS	4	1	0
62650	PELVES	1	1	1

INSEE	COMMUNE	nombre d'appels de tiers	nombre total d'incidents	interruption de livraison suite à incident : nombre de clients concernés
62652	PERNES	7	3	2
62653	PERNES-LES-BOULOGNE	1	0	0
62660	PLOUVAIN	0	0	0
62661	BOUIN-PLUMOISON	1	0	0
62662	POLINCOVE	0	0	0
62666	PONT-A-VENDIN	8	5	1
62667	LE PORTEL	101	56	50
62669	PRESSY	0	0	0
62671	PRONVILLE	2	1	1
62673	QUEANT	2	1	1
62680	QUIERY-LA-MOTTE	8	4	2
62684	RACQUINGHEM	8	4	1
62685	RADINGHEM	0	0	0
62688	RANG-DU-FLIERS	19	13	7
62693	REBREUVE-RANCHICOURT	20	9	264
62697	RECOURT	1	0	0
62703	REMY	1	1	0
62705	RETY	9	7	3
62709	RIENCOURT-LES-CAGNICOURT	2	1	0
62711	RINXENT	17	7	2
62712	RIVIERE	6	2	0
62713	ROBECQ	4	4	1
62714	ROCLINCOURT	2	0	0
62718	ROEUX	5	4	2
62720	ROMBLY	0	0	0
62724	ROUVROY	57	18	7
62727	RUITZ	5	3	2
62728	RUMAUCOURT	0	0	0
62730	RUMINGHEM	1	0	0
62734	SAILLY-EN-OSTREVENT	2	1	0
62735	SAILLY-LABOURSE	10	3	0
62736	SAILLY-SUR-LA-LYS	17	8	4
62737	SAINS-EN-GOHELLE	22	10	4
62739	SAINS-LES-MARQUION	0	0	0
62743	SAINTE-AUSTREBERTHE	3	2	0
62744	SAINTE-CATHERINE	27	16	4
62746	SAINT-ETIENNE-AU-MONT	23	10	9
62747	SAINT-FLORIS	0	0	0
62748	SAINT-FOLQUIN	2	0	0
62750	SAINT-HILAIRE-COTTES	1	0	0
62752	SAINT-JOSSE	1	0	0
62753	SAINT-LAURENT-BLANGY	51	20	6
62754	SAINT-LEGER	0	0	0
62755	SAINT-LEONARD	29	19	10
62757	SAINT-MARTIN-AU-LAERT	44	19	83
62758	SAINT-MARTIN-BOULOGNE	61	30	17
62759	SAINT-MARTIN-CHOQUEL	0	0	0
62763	SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE	3	2	1
62764	SAINT-NICOLAS	44	19	6

INSEE	COMMUNE	nombre d'appels de tiers	nombre total d'incidents	interruption de livraison suite à incident : nombre de clients concernés
62765	SAINT-OMER	164	54	60
62766	SAINT-OMER-CAPELLE	0	0	0
62767	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	79	23	1211
62770	SAINT-VENANT	13	7	2
62771	SALLAUMINES	91	48	22
62772	SALPERWICK	0	0	0
62773	SAMER	21	6	2
62774	SANGATTE	17	6	3
62780	SAUCHY-CAUCHY	0	0	0
62781	SAUCHY-LESTREE	1	1	0
62782	SAUDEMONT	0	0	0
62785	SAVY-BERLETTE	0	0	0
62790	SENLIS	0	0	0
62793	SERVINS	3	2	2
62794	SETQUES	3	1	0
62801	SOUCHEZ	11	5	2
62807	TATINGHEM	7	2	1
62810	THELUS	3	2	1
62817	TILLOY-LES-MOFFLAINES	13	7	2
62819	TILQUES	2	0	0
62820	TINCQUES	3	1	1
62825	TORTEQUESNE	1	0	0
62826	LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	125	73	74
62836	VAUDRICOURT	2	1	1
62839	VAULX-VRAUCOURT	13	3	1
62840	VELU	0	0	0
62841	VENDIN-LES-BETHUNE	11	5	4
62842	VENDIN-LE-VIEIL	39	16	7
62846	VERMELLES	27	16	6
62847	VERQUIGNEUL	0	0	0
62848	VERQUIN	17	12	4
62849	VERTON	8	4	1
62851	VIEILLE-CHAPELLE	3	2	1
62852	VIEILLE-EGLISE	1	0	0
62853	VIEIL-MOUTIER	0	0	0
62858	VILLERS-LES-CAGNICOURT	1	0	0
62861	VIMY	24	9	4
62863	VIOLAINES	21	12	5
62864	VIS-EN-ARTOIS	2	0	0
62865	VITRY-EN-ARTOIS	21	8	3
62866	WABEN	0	0	0
62869	WAILLY	5	3	2
62870	WAILLY-BEAUCAMP	2	2	0
62873	WANCOURT	3	1	0
62875	WARDRECQUES	2	0	0
62882	WAVRANS-SUR-L'AA	6	3	0
62892	WILLERVAL	2	1	0
62893	WIMEREUX	128	29	643
62894	WIMILLE	21	13	2

INSEE	COMMUNE	nombre d'appels de tiers	nombre total d'incidents	interruption de livraison suite à incident : nombre de clients concernés
62895	WINGLES	68	31	315
62898	WISQUES	0	0	0
62901	WITTES	1	0	0
62902	WIZERNES	25	10	7
62906	ZUTKERQUE	1	0	0
62907	LIBERCOURT	88	40	60
62908	LA CAPELLE-LES-BOULOGNE	3	2	1

Le nombre de clients

4



Le nombre de clients

INSEE	COMMUNE	nombre total de clients 2016	nombre total de clients 2015	% de progression
62001	ABLAIN-SAINT-NAZAIRE	400	400	0%
62003	ACHEVILLE	147	146	1%
62004	ACHICOURT	2939	2899	1%
62005	ACHIET-LE-GRAND	146	143	2%
62007	ACQ	109	109	0%
62012	AGNIERES	45	46	-2%
62013	AGNY	576	580	-1%
62014	AIRE-SUR-LA-LYS	2136	2146	0%
62019	AIX-NOULETTE	1059	1044	1%
62023	ALLOUAGNE	721	722	0%
62025	AMBLETEUSE	388	360	8%
62028	AMES	103	102	1%
62029	AMETTES	56	58	-3%
62031	ANDRES	127	123	3%
62032	ANGRES	1383	1376	1%
62033	ANNAY	1138	1118	2%
62034	ANNEQUIN	503	495	2%
62035	ANNEZIN	1678	1645	2%
62036	ANVIN	141	140	1%
62037	ANZIN-SAINT-AUBIN	874	867	1%
62038	ARDRES	819	813	1%
62039	ARLEUX-EN-GOHELLE	203	198	3%
62040	ARQUES	2935	2924	0%
62041	ARRAS	13872	13979	-1%
62042	ATHIES	278	273	2%
62043	LES ATTAQUES	177	163	9%
62044	ATTIN	97	99	-2%
62045	AUBIGNY-EN-ARTOIS	255	252	1%
62048	AUCHEL	3250	3238	0%
62050	AUCHY-LES-HESDIN	342	340	1%
62051	AUCHY-LES-MINES	1286	1263	2%
62056	AUDRESSELLES	205	204	0%
62057	AUDRUICQ	651	646	1%
62059	AUTINGUES	6	6	0%
62060	AUXI-LE-CHATEAU	700	704	-1%
62063	AVESNES-LE-COMTE	369	367	1%
62064	AVESNES-LES-BAPAUME	17	17	0%
62065	AVION	5126	5120	0%

INSEE	COMMUNE	nombre total de clients 2016	nombre total de clients 2015	% de progression
62073	BAILLEUL-SIR-BERTHOULT	360	357	1%
62075	BAINCTHUN	166	165	1%
62078	BALINGHEM	90	87	3%
62080	BAPAUME	1079	1075	0%
62081	BARALLE	85	80	6%
62083	BARLIN	2657	2641	1%
62096	BEAUMETZ-LES-CAMBRAI	122	118	3%
62097	BEAUMETZ-LES-LOGES	80	77	4%
62099	BEAURAINS	1913	1909	0%
62100	BEAURAINVILLE	308	309	0%
62106	BELLONNE	41	41	0%
62107	BENIFONTAINE	86	87	-1%
62108	BERCK	5382	5408	0%
62109	BERGUENEUSE	32	34	-6%
62113	BERLES-MONCHEL	0	0	non concerné
62117	BERTINCOURT	117	121	-3%
62119	BETHUNE	8126	8169	-1%
62120	BEUGIN	71	72	-1%
62122	BEUGNY	59	60	-2%
62124	BEUTIN	37	37	0%
62126	BEUVRY	2088	2094	0%
62128	BIACHE-SAINT-VAAST	981	964	2%
62129	BIEFVILLERS-LES-BAPAUME	18	17	6%
62131	BIHUCOURT	17	17	0%
62132	BILLY-BERCLAU	964	969	-1%
62133	BILLY-MONTIGNY	2599	2581	1%
62139	BLENDECQUES	1290	1292	0%
62145	BOIRY-NOTRE-DAME	92	90	2%
62148	BOIS-BERNARD	236	223	6%
62160	BOULOGNE-SUR-MER	12826	12967	-1%
62162	BOURECQ	90	92	-2%
62164	BOURLON	267	263	2%
62170	BOUVIGNY-BOYEFFLES	574	576	0%
62173	BREBIERES	1387	1330	4%
62174	BREMES	87	88	-1%
62178	BRUAY-LA-BUSSIÈRE	8026	7920	1%
62184	BUISSY	40	39	3%
62185	BULLECOURT	27	27	0%
62186	BULLY-LES-MINES	4069	4086	0%
62188	BURBURE	888	895	-1%
62190	BUSNES	81	80	1%

INSEE	COMMUNE	nombre total de clients 2016	nombre total de clients 2015	% de progression
62191	CAFFIERS	118	118	0%
62192	CAGNICOURT	91	88	3%
62193	CALAIS	22756	22810	0%
62194	CALONNE-RICOUART	1811	1791	1%
62195	CALONNE-SUR-LA-LYS	178	179	-1%
62197	CAMBLAIN-CHATELAIN	408	408	0%
62198	CAMBLIGNEUL	63	63	0%
62199	CAMBLAIN-L'ABBE	117	114	3%
62200	CAMBRIN	275	250	10%
62201	CAMIERS	591	585	1%
62204	CAMPAGNE-LES-HESDIN	243	244	0%
62205	CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES	114	115	-1%
62207	CAMPIGNEULLES-LES-PETITES	103	102	1%
62211	CAPELLE-FERMONT	0	0	non concerné
62213	CARENCY	117	115	2%
62215	CARVIN	5652	5625	0%
62217	CAUCHY-A-LA-TOUR	826	835	-1%
62224	CHOCQUES	706	705	0%
62225	CLAIRMARais	11	11	0%
62226	CLARQUES	1	1	0%
62232	LA COMTE	162	162	0%
62233	CONCHIL-LE-TEMPLE	164	161	2%
62235	CONDETTE	528	526	0%
62236	CONTES	0	0	non concerné
62239	COQUELLES	685	688	0%
62240	CORBEHEM	622	622	0%
62244	COULOGNE	1377	1373	0%
62249	COURCELLES-LES-LENS	1778	1778	0%
62250	COURRIERES	3371	3373	0%
62251	COURSET	1	1	0%
62252	LA COUTURE	245	247	-1%
62259	CROISILLES	316	317	0%
62261	CUcq	1789	1742	3%
62262	CUINCHY	313	313	0%
62263	DAINVILLE	1999	1949	3%
62264	DANNES	313	316	-1%
62268	DESVRES	1204	1189	1%
62270	DIVION	2106	2034	4%
62274	DOURGES	1644	1636	0%
62276	DOUVRIN	1443	1424	1%
62277	DROCOURT	895	894	0%

INSEE	COMMUNE	nombre total de clients 2016	nombre total de clients 2015	% de progression
62278	DROUVIN-LE-MARAIS	130	127	2%
62279	DUISANS	208	199	5%
62280	DURY	60	60	0%
62281	ECHINGHEN	33	32	3%
62284	ECOURT-SAINT-QUENTIN	311	308	1%
62285	ECOUST-SAINT-MEIN	87	86	1%
62286	ECQUEDECQUES	130	129	1%
62288	ECQUES	140	137	2%
62289	ECUIRES	82	82	0%
62290	ECURIE	80	80	0%
62291	ELEU-DIT-LEAUWETTE	847	849	0%
62292	ELNES	172	174	-1%
62297	EPERLECQUES	268	237	13%
62298	EPINOY	105	108	-3%
62300	EQUIHEN-PLAGE	900	907	-1%
62309	ESQUERDES	313	311	1%
62310	ESSARS	441	437	1%
62311	ESTEVELLES	429	419	2%
62317	ETAING	82	80	3%
62318	ETAPLES	3243	3236	0%
62319	ETERPIGNY	49	47	4%
62320	ETRUN	46	44	5%
62321	EVIN-MALMAISON	1046	1042	0%
62323	FAMPOUX	216	210	3%
62324	FARBUS	148	145	2%
62328	FERFAY	186	186	0%
62329	FERQUES	375	367	2%
62330	FESTUBERT	187	179	4%
62331	FEUCHY	288	284	1%
62334	FIENNES	20	18	11%
62338	FLEURBAIX	502	479	5%
62340	FLORINGHEM	152	151	1%
62343	FONTAINE-LES-CROISILLES	35	35	0%
62349	FOUQUEREUIL	382	378	1%
62350	FOUQUIERES-LES-BETHUNE	310	316	-2%
62351	FOUQUIERES-LES-LENS	1862	1876	-1%
62355	FRESNES-LES-MONTAUBAN	98	96	2%
62356	FRENCOURT-LE-DOLMEN	148	148	0%
62361	FREVENT	984	984	0%
62363	FREVIN-CAPELLE	32	28	14%
62364	FRUGES	657	658	0%

INSEE	COMMUNE	nombre total de clients 2016	nombre total de clients 2015	% de progression
62367	GAUCHIN-VERLOINGT	101	101	0%
62369	GAVRELLE	0	0	non concerné
62371	GIVENCHY-EN-GOHELLE	476	472	1%
62373	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	172	170	1%
62376	GONNEHEM	207	211	-2%
62377	GOSNAY	295	287	3%
62380	GOUY-SERVINS	65	63	3%
62382	GOUY-SAINT-ANDRE	54	50	8%
62383	GOUY-SOUS-BELLONNE	250	250	0%
62384	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT	108	106	2%
62385	GRAND-RULLECOURT	79	80	-1%
62386	GRENAY	2309	2302	0%
62388	GRIGNY	59	61	-3%
62390	GROFFLIERS	213	212	0%
62391	GUARBECQUE	258	257	0%
62392	GUEMAPPE	47	46	2%
62397	GUINES	1136	1141	0%
62400	HAILLICOURT	1454	1447	0%
62401	HAINES	1330	1332	0%
62403	HALLINES	354	350	1%
62405	HAMBLAIN-LES-PRES	67	68	-1%
62407	HAM-EN-ARTOIS	160	160	0%
62408	HAMES-BOUCRES	114	114	0%
62412	HARDINGHEN	100	99	1%
62413	HARNES	3928	3860	2%
62414	HAUCOURT	35	36	-3%
62423	HELFAUT	357	347	3%
62424	HENDECOURT-LES-CAGNICOURT	44	44	0%
62427	HENIN-BEAUMONT	7813	7840	0%
62436	HERLIN-LE-SEC	0	0	non concerné
62440	HERMIES	206	206	0%
62442	HERNICOURT	0	0	non concerné
62443	HERSIN-COUPIGNY	1807	1751	3%
62445	HESDigneul-les-BETHUNE	191	192	-1%
62446	HESDigneul-les-BOULOGNE	122	120	2%
62447	HESDIN	773	793	-3%
62448	HESDIN-L'ABBE	272	271	0%
62451	HEUCHIN	69	69	0%
62452	HEURINGHEM	173	171	1%
62454	HINGES	331	329	1%
62456	HOUCHEIN	130	124	5%

INSEE	COMMUNE	nombre total de clients 2016	nombre total de clients 2015	% de progression
62457	HOUDAIN	2412	2422	0%
62461	HUBY-SAINT-LEU	190	195	-3%
62464	HULLUCH	849	835	2%
62469	INCHY-EN-ARTOIS	107	107	0%
62473	ISBERGUES	2271	2287	-1%
62474	ISQUES	240	235	2%
62476	IZEL-LES-EQUERCHIN	217	214	1%
62479	LABEUVRIERE	331	330	0%
62480	LABOURSE	632	595	6%
62484	LAGNICOURT-MARCEL	61	61	0%
62486	LAMBRES	181	184	-2%
62487	LANDRETHUN-LE-NORD	233	233	0%
62489	LAPUGNOY	842	821	3%
62491	LAVENTIE	678	678	0%
62493	LEBUCQUIERE	39	41	-5%
62497	LEFOREST	2300	2266	2%
62498	LENS	11233	11102	1%
62500	LESPESSES	64	62	3%
62502	LESTREM	396	383	3%
62504	LEULINGHEM	13	12	8%
62508	LIERES	50	50	0%
62510	LIEVIN	9485	9465	0%
62516	LILLERS	2725	2718	0%
62520	LOCON	273	268	2%
62523	LOISON-SOUS-LENS	1494	1503	-1%
62524	LONGFOSSE	227	226	0%
62525	LONGUENESSE	3466	3484	-1%
62528	LOOS-EN-GOHELLE	1923	1907	1%
62529	LORGIES	82	79	4%
62531	LOUCHES	0	0	non concerné
62532	LOZINGHEM	273	275	-1%
62533	LUGY	0	0	non concerné
62534	LUMBRES	973	970	0%
62535	LA MADELAINE-SOUS-MONTREUIL	0	0	non concerné
62540	MAISNIL-LES-RUITZ	420	416	1%
62548	MARCK	1818	1775	2%
62549	MARCONNE	294	284	4%
62550	MARCONNELLE	147	143	3%
62552	MARESQUEL-ECQUEMICOURT	206	205	0%
62555	MARLES-LES-MINES	1983	1976	0%
62557	MAROEUIL	617	610	1%

INSEE	COMMUNE	nombre total de clients 2016	nombre total de clients 2015	% de progression
62559	MARQUION	225	225	0%
62560	MARQUISE	1266	1273	-1%
62563	MAZINGARBE	2264	2277	-1%
62564	MAZINGHEM	19	19	0%
62566	MENNEVILLE	22	20	10%
62568	MERCATEL	95	86	10%
62570	MERICOURT	3854	3849	0%
62571	MERLIMONT	862	855	1%
62573	MEURCHIN	773	755	2%
62582	MONCHY-LE-PREUX	187	188	-1%
62583	MONDICOURT	136	135	1%
62584	MONT-BERNANCHON	72	70	3%
62587	MONTIGNY-EN-GOHELLE	2924	2942	-1%
62588	MONTREUIL	808	804	0%
62589	MONT-SAINT-ELOI	176	172	2%
62591	MORCHIES	39	39	0%
62598	MUNCQ-NIEURLET	0	0	non concerné
62600	NEDON	14	12	17%
62601	NEDONCHEL	15	14	7%
62603	NESLES	222	218	2%
62604	NEUFCHATEL-HARDELOT	798	759	5%
62609	NEUVILLE-SAINT-VAAST	358	353	1%
62610	NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL	180	193	-7%
62611	NEUVILLE-VITASSE	83	82	1%
62612	NEUVIREUIL	123	117	5%
62617	NOEUX-LES-MINES	3992	4017	-1%
62619	NOREUIL	18	18	0%
62620	NORRENT-FONTES	185	193	-4%
62623	NOUVELLE-EGLISE	8	7	14%
62624	NOYELLES-GODAULT	1859	1850	0%
62626	NOYELLES-LES-VERMELLES	581	572	2%
62627	NOYELLES-SOUS-BELLONNE	112	110	2%
62628	NOYELLES-SOUS-LENS	2485	2458	1%
62632	OBLINGHEM	74	72	3%
62637	OIGNIES	3077	3016	2%
62638	OISY-LE-VERGER	225	226	0%
62639	OPPY	68	66	3%
62642	OURTON	156	152	3%
62643	OUTREAU	4789	4813	0%
62645	OYE-PLAGE	561	556	1%
62646	PALLUEL	109	101	8%

INSEE	COMMUNE	nombre total de clients 2016	nombre total de clients 2015	% de progression
62647	LE PARCQ	130	131	-1%
62649	PAS-EN-ARTOIS	231	220	5%
62650	PELVES	134	130	3%
62652	PERNES	384	366	5%
62653	PERNES-LES-BOULOGNE	22	19	16%
62660	PLOUVAIN	117	117	0%
62661	BOUIN-PLUMOISON	61	60	2%
62662	POLINCOVE	14	13	8%
62666	PONT-A-VENDIN	826	802	3%
62667	LE PORTEL	3576	3587	0%
62669	PRESSY	0	0	non concerné
62671	PRONVILLE	60	59	2%
62673	QUEANT	112	110	2%
62680	QUIERY-LA-MOTTE	162	157	3%
62684	RACQUINGHEM	292	289	1%
62685	RADINGHEM	1	1	0%
62688	RANG-DU-FLIERS	887	877	1%
62693	REBREUVE-RANCHICOURT	178	180	-1%
62697	RECOURT	39	38	3%
62703	REMY	37	38	-3%
62705	RETY	194	190	2%
62709	RIENCOURT-LES-CAGNICOURT	43	42	2%
62711	RINXENT	540	541	0%
62712	RIVIERE	206	203	1%
62713	ROBECQ	128	128	0%
62714	ROCLINCOURT	120	110	9%
62718	ROEUX	251	249	1%
62720	ROMBLY	0	0	non concerné
62724	ROUVROY	2924	2893	1%
62727	RUITZ	390	393	-1%
62728	RUMAUCOURT	120	122	-2%
62730	RUMINGHEM	0	0	non concerné
62734	SAILLY-EN-OSTREVENT	109	111	-2%
62735	SAILLY-LABOURSE	559	549	2%
62736	SAILLY-SUR-LA-LYS	770	776	-1%
62737	SAINS-EN-GOHELLE	1736	1723	1%
62739	SAINS-LES-MARQUION	48	46	4%
62743	SAINTE-AUSTREBERTHE	81	81	0%
62744	SAINTE-CATHERINE	1184	1189	0%
62746	SAINT-ETIENNE-AU-MONT	1451	1456	0%
62747	SAINT-FLORIS	70	67	4%

INSEE	COMMUNE	nombre total de clients 2016	nombre total de clients 2015	% de progression
62748	SAINT-FOLQUIN	45	43	5%
62750	SAINT-HILAIRE-COTTES	112	111	1%
62752	SAINT-JOSSE	0	0	non concerné
62753	SAINT-LAURENT-BLANGY	2522	2549	-1%
62754	SAINT-LEGER	63	63	0%
62755	SAINT-LEONARD	1167	1164	0%
62757	SAINT-MARTIN-AU-LAERT	1323	1277	4%
62758	SAINT-MARTIN-BOULOGNE	3803	3808	0%
62759	SAINT-MARTIN-CHOQUEL	0	0	non concerné
62763	SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE	149	148	1%
62764	SAINT-NICOLAS	1720	1729	-1%
62765	SAINT-OMER	4749	4768	0%
62766	SAINT-OMER-CAPELLE	16	13	23%
62767	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	1647	1661	-1%
62770	SAINT-VENANT	376	361	4%
62771	SALLAUMINES	3196	3214	-1%
62772	SALPERWICK	0	0	non concerné
62773	SAMER	732	683	7%
62774	SANGATTE	1512	1502	1%
62780	SAUCHY-CAUCHY	68	70	-3%
62781	SAUCHY-LESTREE	98	95	3%
62782	SAUDEMONT	96	95	1%
62785	SAVY-BERLETTE	54	56	-4%
62790	SENLIS	0	0	non concerné
62793	SERVINS	178	178	0%
62794	SETQUES	74	73	1%
62801	SOUCHEZ	533	531	0%
62807	TATINGHEM	304	302	1%
62810	THELUS	265	265	0%
62817	TILLOY-LES-MOFFLAINES	479	476	1%
62819	TILOQUES	69	67	3%
62820	TINCQUES	1	1	0%
62825	TORTEQUESNE	165	161	2%
62826	LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	3232	3222	0%
62836	VAUDRICOURT	179	167	7%
62839	VAULX-VRAUCOURT	124	124	0%
62840	VELU	18	18	0%
62841	VENDIN-LES-BETHUNE	583	580	1%
62842	VENDIN-LE-VIEIL	1986	1964	1%
62846	VERMELLES	1238	1238	0%
62847	VERQUIGNEUL	355	358	-1%

INSEE	COMMUNE	nombre total de clients 2016	nombre total de clients 2015	% de progression
62848	VERQUIN	981	986	-1%
62849	VERTON	320	320	0%
62851	VIEILLE-CHAPELLE	97	97	0%
62852	VIEILLE- EGLISE	65	60	8%
62853	VIEIL-MOUTIER	3	1	200%
62858	VILLERS-LES-CAGNICOURT	27	27	0%
62861	VIMY	1161	1161	0%
62863	VIOLAINES	765	754	1%
62864	VIS-EN-ARTOIS	96	98	-2%
62865	VITRY-EN-ARTOIS	1364	1343	2%
62866	WABEN	55	55	0%
62869	WAilly	182	179	2%
62870	WAilly-BEAUCAMP	144	143	1%
62873	WANCOURT	128	127	1%
62875	WARDRECQUES	131	129	2%
62882	WAVRANS-SUR-L'AA	162	161	1%
62892	WILLERVAL	140	139	1%
62893	WIMEREUX	2444	2438	0%
62894	WIMILLE	1201	1187	1%
62895	WINGLES	2557	2517	2%
62898	WISQUES	12	11	9%
62901	WITTES	98	95	3%
62902	WIZERNES	989	976	1%
62906	ZUTKERQUE	0	0	non concerné
62907	LIBERCOURT	2515	2475	2%
62908	LA CAPELLE-LES-BOULOGNE	323	322	0%

Chiffres clés 2016

Le plus long réseau de gaz naturel en Europe

198 886 km

de réseau de gaz naturel, soit presque 5 fois le tour de la terre !

293 TWh

de gaz naturel acheminé

762 millions

d'euros investis pour développer, entretenir et exploiter le réseau

1 million

d'euros consacré chaque jour à la sécurité du réseau

Une entreprise dynamique

Un vecteur d'énergie au service des territoires

10,9 millions de clients
en France

9 541 communes

desservies par le réseau de distribution de gaz naturel

77 % de la population

habite une commune desservie en gaz par GRDF

129 opérateurs

de l'Urgence Sécurité Gaz diagnostiquent 24h/24 et 7j/7 chaque appel lié aux urgences gaz

26 sites

d'injection de biométhane exploité dans le réseau GRDF

11 431 collaborateurs

650 collaborateurs recrutés

1 040 alternants qui vont être formés en 2016

3,621 milliards d'euros de chiffre d'affaires

Prévisions 2017

Recrutement de 500 CDI et 400 nouveaux alternants

